


« Union sacrée ? » Les partenaires sociaux sectoriels face à la crise du Covid-19 en Europe

Christophe Degryse

Rapport 2021.04

etui.



« Union sacrée ? » Les partenaires sociaux sectoriels face à la crise du Covid-19 en Europe

Christophe Degryse



Rapport 2021.04

European trade union institute

Christophe Degryse est chercheur senior et responsable de l'Unité prospective à l'Institut syndical européen (ETUI).

Les publications de l'ETUI sont produites dans le but de susciter des commentaires et d'encourager le débat. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions de l'ETUI ni celles des membres de son Assemblée générale.

© European Trade Union Institute, Bruxelles, 2021
Tous droits réservés
Imprimé sur les presses de l'ETUI à Bruxelles

D/2021/10.574/13
ISBN 978-2-87452-603-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-87452-604-6 (version électronique)



L'ETUI bénéficie du soutien financier de l'Union européenne. L'Union européenne ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite de l'information contenue dans cette publication.

Table des matières

Introduction	5
1. Cadre général et méthodologie.....	9
2. Rôle des partenaires sociaux sectoriels dans la crise du Covid-19	15
2.1 Partie quantitative.....	15
Nombre de textes.....	15
Nombre de secteurs	16
Secteurs absents.....	17
Type de textes adoptés	18
Thèmes abordés.....	19
2.2 Partie qualitative.....	20
Horeca/Tourisme.....	21
Spectacle vivant.....	23
Football	25
Transports.....	27
- Transport maritime.....	29
- Aviation civile	33
- Transport routier	37
Ports.....	39
Sucre.....	41
Industrie graphique.....	42
Services sociaux	44
Industrie agroalimentaire.....	49
Pêche maritime	52
Banques et assurances.....	55
Audiovisuel	57
Agences de voyage et tour-opérateurs	59
Télécommunications	60
Commerce.....	62
Construction	65
Nettoyage industriel	68
Bois, ameublement.....	70
Travail intérimaire.....	72
Sécurité privée.....	75
Agriculture.....	78
Automobile - Métallurgie.....	80
Gouvernements locaux et régionaux.....	84
Éducation.....	86
Administrations centrales.....	90
Textile-Habillement, Tannerie, Cuir	92
Chimie.....	95
2.3 Récapitulatif général	99
Conclusion.....	107
Références	110
Annexe	112

Introduction

Nothing can teach the reality of global interdependence better than a pandemic.

Martin Wolf
(FT, 24 mars 2021)

La crise économique et sociale provoquée par la pandémie de Covid-19 en Europe et dans le monde est sans précédent depuis au moins la Seconde Guerre mondiale. Avec plus de 40 millions de cas déclarés en Europe en un an, et plus de 900 000 morts (mars 2020 - mars 2021), les gouvernements ont multiplié les mesures d'urgence pour stopper la propagation du coronavirus : confinements des populations, fermeture des commerces non essentiels, fermeture des bureaux, des usines, des écoles, des lieux de culte ; annulation des événements culturels, suspension des compétitions sportives, des festivals ; restrictions des déplacements, fermetures ou contrôle des frontières, clouage au sol des compagnies aériennes... Ces mesures ont mis, à partir du mois de mars 2020, un coup d'arrêt à l'activité économique.

L'interdépendance de différents secteurs économiques entre eux — *via* notamment les chaînes d'approvisionnement, les fournitures, les transports — ainsi que la simultanéité du choc à la fois sur l'offre et sur la demande permettent de qualifier cette crise de systémique. Aucun secteur n'a été épargné ; c'est l'ensemble du système économique qui a été ébranlé. Le produit intérieur brut de l'Union européenne s'est contracté de 6,2 % sur l'année 2020, et de 6,6 % dans la zone euro¹, entraînant une explosion du chômage et du chômage temporaire.

La question centrale à laquelle la présente étude tente d'apporter une réponse est la suivante : le dialogue social européen a-t-il eu une utilité quelconque dans ce contexte économique et social tout à fait exceptionnel² ? Nombreuses sont les recherches qui ont, ces dernières années, tenté d'évaluer l'utilité de ce processus de discussion et de négociation entre représentants des employeurs et des travailleurs au niveau interprofessionnel et sectoriel. Un processus reconnu comme tel et encouragé dans les traités (art. 154 du TFUE³), et formalisé au niveau de l'Union européenne (UE) par l'établissement de « comités de dialogue

1. https://ec.europa.eu/eurostat/documents/portlet_file_entry/2995521/2-09032021-AP-FR.pdf/90c2b97a-1817-ac12-a025-3d555fcb583c

2. L'auteur tient à remercier pour ses commentaires avisés sur une version précédente de ce texte Philippe Pochet, ainsi que pour son aide précieuse Bianca Luna Fabris. La responsabilité du contenu final de la présente analyse reste celle de l'auteur.

3. Cet article du traité prévoit la consultation obligatoire des partenaires sociaux européens par la Commission européenne sur toutes les matières relatives à l'emploi et aux affaires sociales. Au cours de ces consultations, les partenaires sociaux peuvent décider d'ouvrir des négociations bipartites en vue de parvenir à un accord sur le sujet envisagé. Cet accord peut ensuite être transformé en directive par le Conseil de l'UE sur proposition de la Commission ; ou peut être mis en œuvre par les partenaires sociaux nationaux selon leurs pratiques propres.

social » ainsi que par les études de représentativité des interlocuteurs sociaux par Eurofound, l'Agence de l'UE chargée de la recherche sur les conditions de vie et de travail⁴.

Au-delà de cette reconnaissance formelle, des observateurs ont montré un certain scepticisme sur l'utilité réelle de ce processus de dialogue social au vu de faiblesses structurelles dans la mise en œuvre des textes adoptés (Keller et Weber 2011, Marginson 2005), au vu des différentes caractéristiques des acteurs (Léonard *et al.* 2011), au vu de leurs capacités organisationnelles et individuelles (Bechter *et al.* 2021), au vu des résultats parfois jugés faibles surtout depuis les années 2000 (Degryse 2018), voire en raison d'interférences politiques ayant contribué à l'affaiblir (Tricart 2019).

Le choc économique et social provoqué par la pandémie peut donc être vu comme une opportunité pour s'interroger sur le rôle concret du dialogue social dans cette véritable « épreuve du feu » subie par tous. Les négociations paritaires menées en 2020 au sujet du Covid-19 ont-elles permis ou non de faire face de manière plus efficace et plus résiliente à cette épreuve ?

Certes les partenaires sociaux ne sont pas des acteurs isolés du monde politique. Les institutions européennes ont joué un rôle central dans la gestion de ce choc systémique. Elles ont adopté dans l'urgence une série de mesures touchant non seulement à la santé publique (stratégie de vaccination, fourniture de matériel médical, d'équipements de protection, etc.), mais aussi au soutien à l'économie, aux entreprises, à l'emploi. L'Union européenne a adopté une série de programmes et d'instruments financiers visant à soutenir l'économie : Next Generation (750 milliards d'euros), programme SURE (100 milliards d'euros), l'*European Stability Mechanism* (540 milliards d'euros), le *Pandemic emergency purchase programme* (1850 milliards d'euros), sans compter l'action de la Banque européenne d'investissement (BEI) et la réorientation de certains fonds structurels. L'Europe a également suspendu temporairement le Pacte de stabilité et de croissance, ainsi que les règles concernant l'interdiction des aides d'État. Autant de mesures qui ont permis de réduire, autant que faire se peut, les impacts sur l'activité économique, et sur certains secteurs en particulier.

Mais quelle a été la contribution des partenaires sociaux sectoriels à la gestion de cette crise ? Pour apporter des éléments de réponse à cette question, l'ETUI dispose d'une base de données des textes conjoints du dialogue social régulièrement mise à jour. Cette base de données contient, en janvier 2021, quelque 1 016 textes conjoints résultant de la négociation sociale dans 43 secteurs d'activité économique, depuis

4. <https://www.eurofound.europa.eu/fr>

1978⁵. Cet outil est en partie alimenté par la base de données de la Commission européenne⁶, et en partie par les chercheurs de l'ETUI eux-mêmes⁷.

La base de données est un outil utile, qui permet une analyse détaillée de la « production » des partenaires sociaux sectoriels. Elle permet de comparer les secteurs, leur degré d'activité, les sujets abordés, voire la conception même du dialogue social que développent les partenaires sociaux (simple enceinte de discussion et d'échange de bonnes pratiques, ou lieu d'engagements réciproques sur des questions précises, ou encore instrument de *lobbying* paritaire auprès des institutions européennes). Mais un tel outil demeure bien entendu limitatif : il ne permet pas toujours de comprendre les stratégies sous-jacentes des acteurs ni leur dynamique interne. Ce qui nécessiterait d'ajouter à la base de données des entretiens qualitatifs avec des acteurs syndicaux et patronaux sur des questions telles que : comment les priorités sectorielles ont-elles été discutées et définies, quels ont été les obstacles rencontrés, comment les acteurs syndicaux et patronaux jugent-ils les résultats, etc. Autant de questions dont les réponses ne se trouvent pas dans une base de données. Dans le cadre de la présente étude, et étant donné le grand nombre de secteurs à analyser (30 secteurs pour 51 textes conjoints directement liés au Covid-19 ; voir la section « Analyse quantitative »), il n'a pas été possible de procéder à d'aussi nombreux interviews. Nous avons toutefois recueilli de manière éparse les points de vue de certains membres de fédérations syndicales européennes permettant de mieux comprendre la dynamique des acteurs⁸.

Dans les lignes qui suivent, nous commençons par définir notre cadre général d'analyse du dialogue social sectoriel ainsi que notre cadre méthodologique. Nous abordons ensuite la partie quantitative, c'est-à-dire les différents aspects quantitatifs de la production de textes sectoriels conjoints liés au Covid-19 en 2020.

Enfin, dans une analyse plus qualitative, nous analysons les secteurs et les textes conjoints un à un, en vue de répondre aux questions suivantes : quels sont les principaux défis que les différents secteurs ont dû relever dans la pandémie durant l'année 2020 ; quelle est la nature des textes que les partenaires sociaux du secteur ont adoptés sur ce thème ; quelles ont été leurs priorités. Pour chaque secteur, un tableau présente les textes adoptés et regroupe les priorités qu'ils contiennent en

-
5. À l'exclusion du dialogue social interprofessionnel, qui n'est pas traité dans le cadre de ce rapport.
 6. <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=521&langId=fr>
 7. Comme détaillé dans un précédent Working Paper (Degryse 2015), les deux bases de données sont proches mais se distinguent notamment par les critères de classification ainsi que par la sélection des textes qui y figurent. Un point d'attention mérite d'être souligné dans le cadre de la présente étude : la Commission ne reprend que les textes signés dans le cadre formel des Comités de dialogue social sectoriel (CDSS) reconnus par elles ; là où l'ETUI inclut les textes conjoints signés en dehors de ces Comités. Or dans la crise du Covid-19, certains secteurs non formellement constitués en CDSS ont toutefois été fort actifs sur la scène européenne : c'est par exemple le cas du secteur des services sociaux, ou des agences de voyage.
 8. Nous tenons à remercier, pour leurs apports sectoriels, Rolf Gehring (Construction, Bois, Ameublement), Steven Vallik (Banques, Assurances), Estelle Brentnall et Eline Neerinx (Navigation intérieure, Pêche maritime, Transport maritime, Ports, Transport routier et Aviation civile).

trois parties. Cette synthèse sous forme de tableau regroupant les priorités en trois parties a été arbitrairement décidée par l'auteur, dans le but de fournir au lecteur un aperçu le plus cohérent possible de chaque secteur, pouvant être facilement comparé à d'autres. C'est sur cette base que nous avons ensuite réalisé un tableau récapitulatif reprenant les 30 secteurs et un ensemble de 11 mesures les plus souvent citées dans les textes « Covid » du dialogue social.

Les 30 secteurs abordés sont ceux dont les partenaires sociaux européens ont explicitement abordé la crise du Covid-19 et négocié des positions partagées pour y faire face. Ils sont présentés dans un ordre chronologique (date de signature), ce qui donne une certaine indication sur le niveau d'urgence dans lequel se trouvaient alors les partenaires sociaux. Précisons que l'étude ne porte que sur les textes « Covid » de 2020. Comme on le verra dans la partie quantitative, ceux-ci ont été adoptés très majoritairement durant le printemps 2020, qui correspond à la première période de confinement. Cela ne signifie pas que les partenaires sociaux sectoriels n'ont plus abordé la crise en 2021 : à l'heure d'écrire ces lignes (fin mars 2021), des secteurs tels que la pêche maritime ou l'aviation civile ont adopté de nouveaux textes conjoints sur cette question, qui ne sont donc pas repris dans cette étude.

Peut-on considérer les enceintes du dialogue social européen comme des lieux paritaires de gestion de défis socio-économiques aussi majeurs que ceux rencontrés depuis mars 2020 ? La question, au-delà de son intérêt immédiat par rapport au concept d'économie sociale de marché dont l'UE se revendique⁹, présente également un intérêt face aux autres défis qui attendent l'économie européenne, en particulier la transition climatique. Jusqu'à quel point le concept de démocratie sociale peut-il s'incarner dans le dialogue social et, en particulier, servir la mise en place d'une économie zéro carbone à l'horizon 2050 ? La crise du Covid-19 et la manière dont les partenaires sociaux se sont, ou non, impliqués dans sa gestion peuvent servir de test grandeur nature de cette démocratie sociale, qualifiée d'« art du compromis »¹⁰.

9. On se rappellera, par contraste, que le dialogue social et la négociation collective furent réduits à leur plus simple expression lors de la crise financière et de l'euro dans les années 2008-2012.

10. Voir Noblecourt (2020).

1. Cadre général et méthodologie

La base de données du dialogue social sectoriel européen que gère l'ETUI contient, pour la période 1978–2020, quelque 1 016 textes conjoints. Il s'agit de documents adoptés conjointement par les organisations représentatives au niveau européen des employeurs et des travailleurs des secteurs concernés. Il existe actuellement 43 secteurs formellement constitués en « comités de dialogue social sectoriel » (CDSS), dont certains sont intimement liés aux politiques de l'UE (par exemple l'agriculture, le transport), et d'autres en paraissent assez éloignés (par exemple l'Horeca ou la coiffure). Mais quel que soit leur degré de proximité avec les politiques européennes, les partenaires sociaux de chacun de ces secteurs ont tous trouvé un intérêt à se rencontrer, discuter et établir une forme de dialogue au niveau européen.

Au-delà des échanges d'informations, d'expériences et de comparaisons nationales, l'un des principaux produits du dialogue social est l'adoption de textes conjoints. Ces textes peuvent avoir différentes natures, différents objectifs, et traiter différents thèmes. Ils peuvent être adressés à différents destinataires, par exemple aux entreprises du secteur, ou aux gouvernements nationaux, ou à la Commission européenne, ou encore aux affiliés des fédérations et organisations européennes.

La grande diversité des secteurs en termes, notamment, de taille des entreprises représentées, de volume d'emploi, de degré d'europanisation, de dynamique des acteurs ainsi que du type de textes adoptés explique la grande hétérogénéité de cette réalité. Pour tenter d'analyser cette réalité, il est donc nécessaire de construire des grilles d'analyse. La première de ces grilles concerne les textes adoptés. Nous avons classé ces textes en six catégories, selon leurs destinataires et leur fonction (voir Tableau 1, p. 10).

Il ressort de ce tableau que le dialogue social sectoriel européen est principalement utilisé par les partenaires sociaux pour tenter d'exercer une influence sur les politiques et processus législatifs européens. Plus de la moitié des textes adoptés sont en effet des « positions communes » adressées aux institutions de l'UE et/ou aux gouvernements des États membres visant à infléchir une politique. C'est ce que nous appelons le lobbying paritaire.

Tableau 1 Nature de la « production » des partenaires sociaux sectoriels

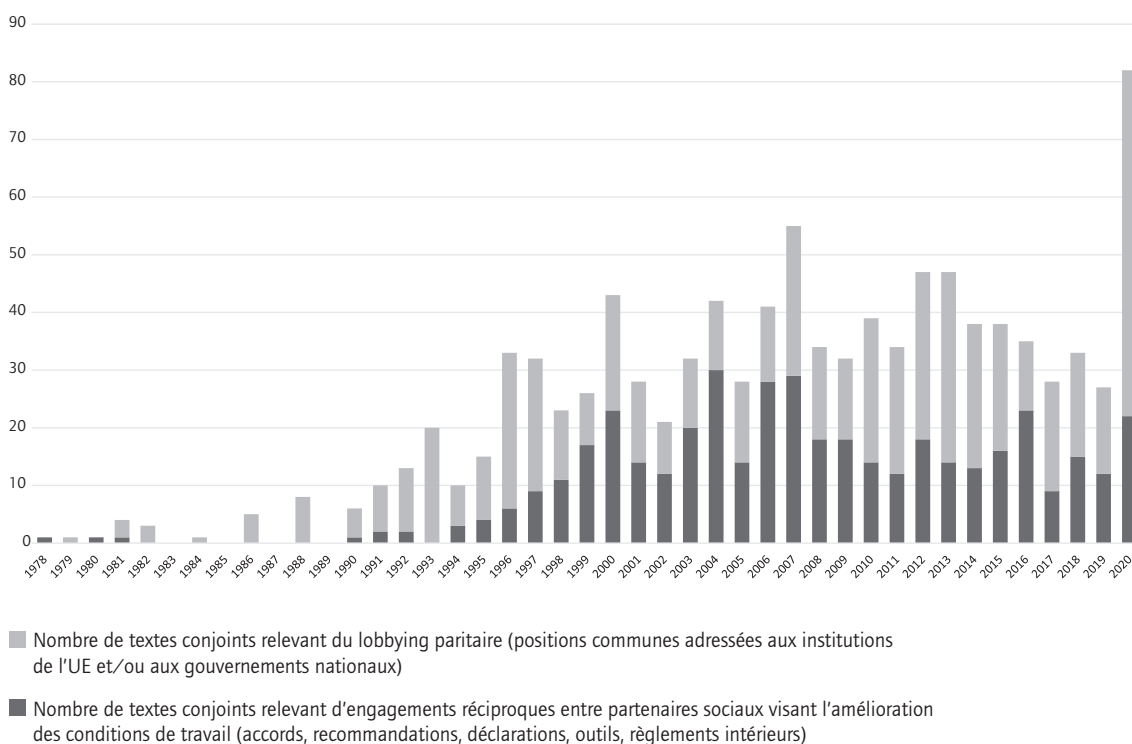
Catégories ETUI	Définition	Fonction	Nombre (et %)
« Positions communes »	Textes adressés par les partenaires sociaux aux institutions de l'UE ou aux gouvernements des États membres	« Lobbying paritaire » Influencer une orientation politique ou un projet d'acte législatif Par exemple : « <i>Joint Contribution of European Social Dialog in the Postal Sector – Consultation on the Postal Services Directive</i> »	585 (57,6 %)
« Déclarations »	Textes destinés à faire connaître les intentions des partenaires sociaux à l'égard d'une question particulière, mais sans caractère contraignant ni suivi particulier (« déclarations d'intention »)	« Engagements réciproques » Déclarer des intentions/engagements des partenaires sociaux sur certaines questions particulières Par exemple : « <i>Joint Declaration on Artificial Intelligence by the Telecoms social partners</i> »	192 (18,9 %)
« Outils »	Textes qui fournissent des guides pratiques pour la poursuite de certains objectifs (égalité, non-discrimination, prévention des accidents, etc.)	« Engagements réciproques » Aider les affiliés nationaux à mettre en œuvre certaines mesures Par exemple : « <i>Joint Practical Guidelines on how to promote effective integration of migrant and refugee learners in the education and socio-economic environment</i> »	97 (9,5 %)
« Recommandations »	Textes dans lesquels les partenaires sociaux s'engagent à atteindre des objectifs précis, et se donnent une procédure de suivi pour évaluer les résultats, mais sans caractère juridiquement contraignant	« Engagements réciproques » Fixer des objectifs à atteindre par les partenaires sociaux et leurs affiliés Par exemple : « <i>Guidelines to drawing up gender equality action plans in local and regional government</i> »	74 (7,2 %)
« Accords »	Textes conjoints destinés à être transformés en directives ou mis en œuvre selon les pratiques propres aux partenaires sociaux nationaux et aux États membres, au sens de l'article 155 du Traité sur le fonctionnement de l'UE (juridiquement contraignants)	« Engagements réciproques » Co-légiférer avec les institutions de l'UE sur un sujet sectoriel Par exemple : « <i>European agreement concerning certain aspects of the organisation of working time in inland waterway transport</i> »	17 (1,7 %)
« Règlements intérieurs »	Textes définissant les « règles du jeu » du dialogue social dans le secteur concerné	« Engagements réciproques » Fixer les règles du dialogue social	51 (5 %)

Source : ETUI, élaboration propre

La seconde fonction de ce dialogue social est d'engager les partenaires sociaux — de manière plus ou moins contraignante selon la nature des textes — à améliorer les conditions de travail dans le secteur concerné. Cette fonction s'exerce à travers des textes qui vont de la simple « déclaration », dénuée d'effet juridiquement contraignant, à l'« accord » transformé en directive, en passant par la « recommandation » et l'« outil ». On observe d'emblée que le degré de contrainte ou de suivi des textes est inversement proportionnel au nombre de textes : plus le degré de contrainte est élevé, ce qui est le cas des accords, moins leur nombre est important. Il ne faudrait toutefois pas en déduire précipitamment que la qualité du dialogue social sectoriel ne se jauge qu'au degré de contrainte juridique des textes adoptés.

Équipés de cette distinction analytique, nous pouvons examiner l'évolution de la fonction du dialogue social sectoriel en observant la proportion de textes de lobbying paritaire en regard de la proportion de textes d'engagements réciproques (tous degrés de contrainte confondus). Le graphique qui suit exprime cette évolution des fonctions : en gris clair, le nombre de textes de *lobbying* paritaire ; en gris foncé le nombre de textes d'engagements réciproques (voir Graphique 1).

Graphique 1 Évolution de la fonction du DSS sur la base de la nature des textes adoptés

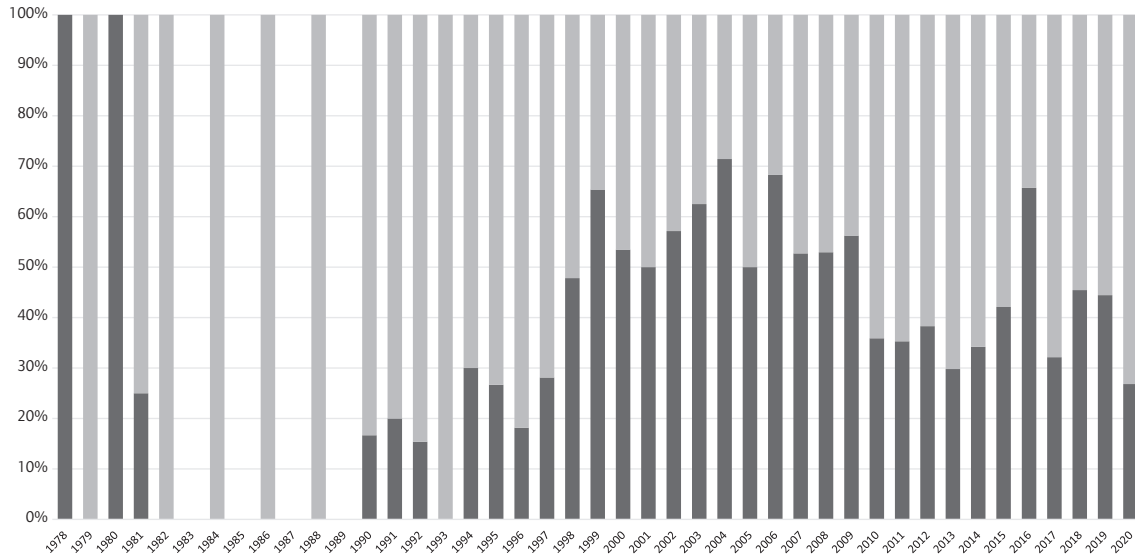


Source : Base de données de l'ETUI

Ce graphique montre que la fonction d'engagements réciproques a proportionnellement augmenté tout au long des années 1990 jusqu'en 2005-2007, et que la tendance s'est ensuite inversée, comme le montre plus clairement le graphique ci-dessous qui exprime les mêmes données mais en pourcentages du total (voir Graphique 2).

Pour le sujet qui nous préoccupe dans le cadre de cette étude, ce graphique montre aussi qu'en chiffres absolus, l'année 2020 est de très loin l'année qui a donné lieu à la plus grande activité des partenaires sociaux sectoriels. Nous développons cette analyse quantitative dans la section suivante.

Graphique 2 Évolution de la fonction du DSS sur la base de la nature des textes adoptés, en %



Source : Base de données de l'ETUI

Toujours en ce qui concerne les aspects méthodologiques, nous avons établi un classement thématique de chaque texte adopté, en fonction du sujet qui y est abordé. Chacun de ceux-ci se voit placer dans l'une des treize catégories suivantes :

1. **Aspects sociaux des politiques communautaires** (par exemple : *Joint Resolution on the need of a strong social dimension in the Common Fisheries Policy*);
2. **Conditions de travail** (par exemple : *EFCI and UNI Europa joint Statement for the European Campaign for Declared Work 2020 - #EU4FairWork*, dans le nettoyage industriel);
3. **Développement durable** (par exemple : *The circular bioeconomy: an opportunity for Europe's growth and jobs*, dans le secteur du Papier);
4. **Dialogue social** (par exemple : *For a New Decade of Ambitious and Cooperative EU Sectoral Social Dialogue in Road Transport*);
5. **Élargissement** (par exemple : *Strengthening social dialogue and reinforcing capacities of national social partner organizations in the new member states in the performing arts sector*);
6. **Emploi** (par exemple : *Joint Declaration on Demographic change in the European Postal Sector*);
7. **Formation** (par exemple : *Joint Response to Consultation on Update of the Skills Agenda for Europe*, dans la sécurité privée);
8. **Non-discrimination** (par exemple : *Joint ETUCE/EFEE Statement On Multiculturalism, Democratic Citizenship and Social Inclusion in Education*);
9. **Politiques économiques et/ou sectorielles** (par exemple : *A long-term and ambitious EU Raw Materials Strategy*, dans le secteur minier);
10. **Responsabilité sociale des entreprises** (par exemple : *Agreement on Corporate Social Responsibility (CSR) in the Contract Catering Sector*);

11. **Restructurations** (par exemple : Orientations politiques — Stratégies de renforcement des ressources humaines — Mieux anticiper et gérer le changement, dans le secteur des administrations centrales);
12. **Santé-Sécurité** (par exemple : *HOSPEEM-EPSU position in view of the European Commission study supporting the assessment of different options concerning the protection of workers from exposure to hazardous medicinal products*, dans le secteur des hôpitaux);
13. **Temps de travail** (par exemple : Accord européen concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur de la navigation intérieure).

Il est bien entendu qu'un même texte peut aborder différentes thématiques, c'est pourquoi la base de données autorise un classement multiple (thème 1, thème 2).

Pour clore cette section méthodologique, précisons qu'afin de pouvoir contextualiser les textes, c'est-à-dire les placer dans le contexte d'une actualité particulière, nous avons ajouté une liste de mots-clés permettant, le cas échéant, de relier les textes à des événements d'actualité ou des enjeux spécifiques. Parmi ces mots-clés, nous avons ajouté en 2020 le Covid-19. Ce système de classement croisé — types de texte, thèmes et mots-clés — nous permet de déterminer avec une certaine précision le rôle que les partenaires sociaux sectoriels entendent jouer au niveau européen. C'est sur cette base que nous développons notre analyse dans les chapitres qui suivent.

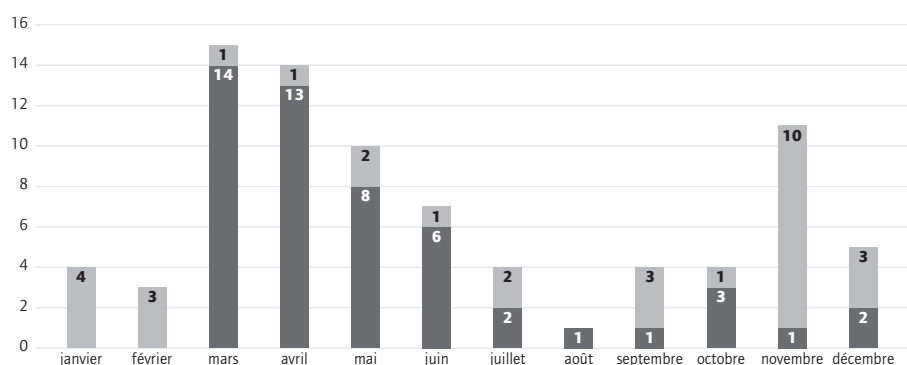
2. Rôle des partenaires sociaux sectoriels dans la crise du Covid-19

2.1 Partie quantitative

Nombre de textes

Pour analyser la réaction des partenaires sociaux sectoriels européens à la crise du Covid-19, nous examinons les textes conjoints dont le contenu principal est lié à la pandémie¹¹. Sur les 82 textes adoptés en 2020, quelque 51 d'entre eux (soit quelque 62 % du total) concernent directement la pandémie, ses conséquences sur le secteur, et les conséquences des mesures de prévention prises dans les États membres. Comme le montre le graphique 3, la majorité de ces textes a été adoptée au plus fort de la première vague pandémique, c'est-à-dire entre le mois de mars et le mois de juin 2020.

Graphique 3 Nombre total de textes conjoints adoptés par les partenaires sociaux sectoriels en 2020



En gris foncé : textes relatifs à la crise du Covid-19

Source : Base de données de l'ETUI

11. Nous avons écarté de cette sélection les textes qui, bien qu'ils citent le Covid-19, n'ont pas pour objet principal ce thème. Par exemple, les partenaires sociaux du secteur des télécommunications sur le harcèlement de leurs employés concernant la 5G (avec la nouvelle accusation selon laquelle la 5G serait responsable de la pandémie) (texte du 19 mai 2020) ; ou encore les partenaires sociaux de l'aviation civile, au sujet du problème des passagers violents, dont les comportements peuvent être exacerbés par les mesures anti-Covid-19 (texte du 30 novembre 2020). Ces textes n'ont pas pour objet principal le Covid-19 et la gestion de la crise qui en résulte et ne sont donc pas sélectionnés dans notre analyse.

Ce graphique montre que les partenaires sociaux sectoriels n'ont pas attendu pour s'emparer de la crise dans leurs enceintes de négociations. Plus de la moitié des textes consacrés au Covid-19 a été adoptée dans les deux premiers mois de la propagation de la pandémie en Europe.

À partir de juin 2020, les premières mesures d'assouplissement des confinements ont été prises par les gouvernements des États membres de l'UE. S'en sont suivies les vacances d'été, durant lesquelles les commerces, les hôtels, les cafés et les restaurants ont pu rouvrir leurs portes. Le tourisme a très progressivement redémarré, les bureaux ont également commencé à se remplir et les usines ont progressivement repris la production. C'est durant ce mois de juillet 2020 que le Conseil européen a adopté le train de mesures proposé par la Commission, en particulier le fonds pour la relance économique Next Generation EU, doté de 750 milliards d'euros¹².

Nombre de secteurs

Une autre caractéristique de cette période d'intense activité du dialogue social est l'importance du nombre de secteurs impliqués. Pas moins de 30 secteurs différents (sur un total de 43 secteurs constitués en CDSS) ont adopté un ou plusieurs textes conjoints sur le Covid-19 (voir Tableau 2). Tous les types d'activités économiques s'y retrouvent : tous les modes de transport, la pêche, la culture (spectacle vivant, audiovisuel), l'horeca, l'agriculture, la métallurgie, l'éducation, la chimie, etc. Activités de services, secteur primaire, secondaire, tertiaire sont presque tous présents.

Un élément d'explication de ce nombre important de secteurs impliqués peut être le fait que la gestion de la pandémie par les autorités publiques a été principalement une gestion de type sectoriel. Les décisions prises en matière de prévention sanitaire tout au long de l'année 2020 (et 2021) par les autorités publiques portent en effet sur l'ouverture ou la fermeture de secteurs entiers : Horeca, écoles, commerces, administrations, culture, voyage, etc. Nous pouvons donc dire que certains secteurs ont constitué — bien malgré eux — les principales variables d'ajustement à la crise sanitaire. Cet élément explique sans doute le fait que le dialogue social sectoriel ait été aussi actif.

12. <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2020/07/21/european-council-conclusions-17-21-july-2020/>

Tableau 2 Nombre de textes conjoints sur le Covid-19 adoptés par les secteurs

Secteurs	Nombre de textes « Covid » (2020)	Secteurs	Nombre de textes « Covid » (2020)
Transport maritime	4	Audiovisuel	1
Services sociaux*	4	Transports (tous modes), logistique*, ports	1
Aviation civile	4	Agences de voyage*	1
Pêche maritime	3	Agriculture	1
Horeca/Tourisme	3	Télécommunications	1
Travail intérimaire	2	Ports	1
Spectacle vivant	2	Transport routier	1
Construction	2	Education	1
Industrie agroalimentaire	2	Banques et Assurances	1
Football	2	Chimie	1
Commerce	2	Bois, Ameublement	1
Sécurité privée	2	Collectivités locales et régionales	1
Métallurgie	2	Sucre	1
Textile et habillement, Tannerie et cuir, Chaussure	1	Administrations centrales	1
Industrie graphique	1	Nettoyage	1
Total général			51

* Les secteurs des services sociaux, services d'aide à la personne ou aux ménages, tour-opérateurs, agences de voyage et logistique ne sont pas formellement constitués en Comités de dialogue social sectoriel.

Source : Base de données de l'ETUI

Secteurs absents

Parmi les secteurs absents de cette liste, on compte les services postaux : les partenaires sociaux n'ont pas adopté de textes au niveau européen, mais bien une déclaration conjointe au niveau international, le 27 mars 2020, sur la protection des travailleurs des postes dans le monde entier¹³. Quelques grands secteurs industriels sont également absents de cette liste (mines, construction navale, électricité, papier). Cela ne signifie bien sûr pas que ces secteurs ont échappé à la crise¹⁴, mais qu'ils n'ont pas choisi d'utiliser les enceintes du dialogue social européen dans ce contexte. De manière plus étonnante, trois secteurs extrêmement impactés par la pandémie et les mesures de confinement mises en œuvre dans les États membres

13. « In a joint statement, UNI Global Union and the Universal Postal Union - the UN agency for the postal sector - are urging postal operators and postal unions to put key measures in place to protect the health and safety of postal workers around the world as they continue to serve during the coronavirus health pandemic », 27 mars 2020.
14. Voir par exemple : « Covid-19 : Les contrats de construction navale également affectés » (<https://www.journalmarinemarchande.eu/actualite/shipping/Covid-19-les-contrats-de-construction-navale-egalement-affectes>); « La crise du Covid-19 dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement » (<https://www.sia-partners.com/fr/actualites-et-publications/de-nos-experts/la-crise-du-Covid-19-dans-les-secteurs-de-lenergie-et-de>); ou encore l'effet de la crise du Covid-19 sur le secteur du papier (<https://www.coface.fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Papier>).

sont absents de cette liste : le secteur des hôpitaux, les services aux personnes (salons de coiffure), et la restauration collective. Ces trois secteurs mériteraient des investigations spécifiques dans le cadre d'une recherche ultérieure.

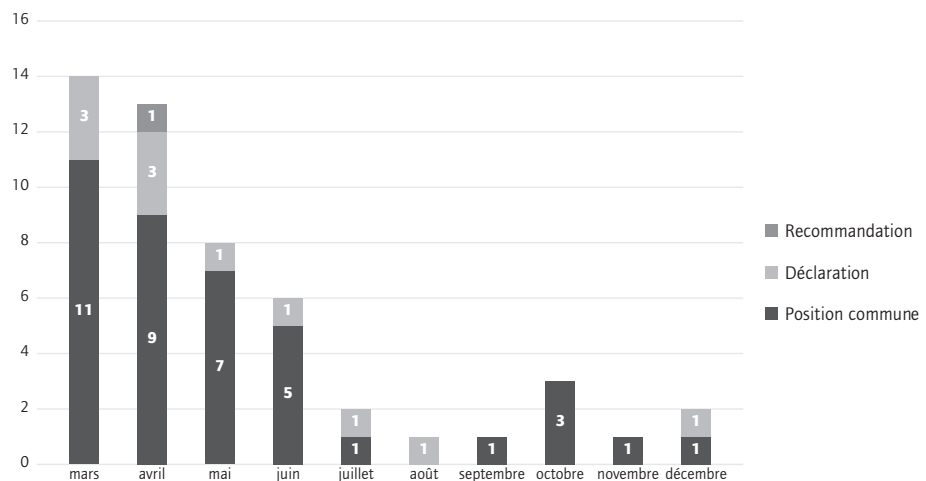
Type de textes adoptés

Sans surprise, les 51 textes conjoints relatifs au Covid-19 sont avant tout des « positions communes » adressées par les partenaires sociaux aux institutions européennes ou aux gouvernements nationaux (39 positions communes, soit 76,5 %). Il s'agit, comme nous le verrons dans la partie qualitative de cette étude, pour l'essentiel d'appels lancés par les partenaires sociaux aux autorités pour venir en aide aux entreprises et aux travailleurs du secteur concerné.

Parmi les autres types de textes, nous distinguons 11 « déclarations » (soit 21,5 %), qui sont adressées aux affiliés des fédérations ou directement aux entreprises afin d'« agir de manière responsable » (Horeca), de « respecter strictement les mesures sanitaires » (Ports), de proposer des mesures spécifiques pour la protection des travailleurs (Bois), etc.

Enfin, nous trouvons une « recommandation » dans l'industrie agroalimentaire, qui détaille les principes à suivre dans chaque entreprise sur le plan sanitaire, de l'organisation du travail, de la gestion des travailleurs malades, etc. Cette recommandation comprend une procédure de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de ces principes.

Graphique 4 Classement des 51 textes « Covid » par types et mois d'adoption

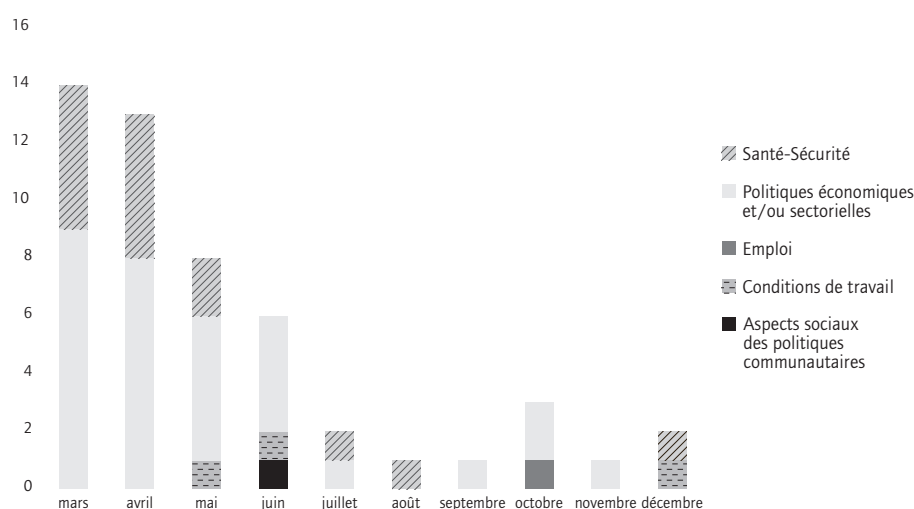


Source : Base de données de l'ETUI

Thèmes abordés

En ce qui concerne les thématiques principalement abordées dans ces textes, on observe ici aussi sans surprise que les « politiques économiques et sectorielles » (telles que les mesures sectorielles de confinement) ont été la première préoccupation des partenaires sociaux en 2020 (31 textes sur 51, soit 61 %), ainsi que les questions de « santé-sécurité » des travailleurs (15 textes, soit 29,4 %). Viennent ensuite trois textes sur les « conditions de travail », un sur l'« emploi », et un sur les « aspects sociaux des politiques communautaires ».

Graphique 5 Classement des 51 textes Covid-19 par thèmes



Source : Base de données de l'ETUI

Pour clore cette partie quantitative, il est intéressant de comparer la réaction des partenaires sociaux sectoriels dans la crise du Covid-19 à celle de la crise financière de 2008 (et de ses divers prolongements). Dans un précédent Working Paper (Degryse 2015), nous avons observé que la crise financière avait eu un impact à la baisse sur l'activité du dialogue social sectoriel, mais relativement limité. Nous avons aussi constaté que « le thème de la crise de la dette (...) et de ses conséquences est, en tant que tel, présent dans le dialogue social, mais de manière assez limitée (sauf pour le secteur des collectivités locales et régionales et, dans une moindre mesure, pour les administrations centrales). Il est même totalement absent dans des secteurs tels que la banque ou l'assurance sur la période examinée » (p. 45). Dans la crise du Covid-19, non seulement l'impact sur l'activité du dialogue social sectoriel est extrêmement important, mais en outre il se marque de manière explicite dans de très nombreux secteurs. Deux différences majeures, donc, entre deux crises.

2.2 Partie qualitative

Dans cette section, nous dressons pour chaque secteur un rapide état des lieux des principaux défis qui se sont posés durant les premières phases de la pandémie. Nous examinons ensuite les principaux points abordés par les partenaires sociaux du secteur dans leurs textes conjoints. Nous fournissons ensuite un tableau récapitulatif des textes du secteur, incluant les principales priorités exprimées, que nous avons regroupées en trois parties.

Les données resituant le contexte général et l'impact du Covid-19 sur chaque secteur ont été extraites de différentes sources. Nous avons utilisé les études et statistiques publiées par Eurostat¹⁵ ainsi que certaines études sectorielles (commerce de détail, production industrielle, construction, services)¹⁶. Le Parlement européen a publié des études sur certains secteurs particulièrement impactés (culture¹⁷, transport aérien¹⁸, transport et tourisme¹⁹). Au niveau international, l'OIT a publié des études d'impacts sectoriels du Covid-19²⁰ sur l'industrie agroalimentaire, la construction, les services de soins, le transport de passager, la culture et les médias, le secteur forestier, les services publics, le transport routier, les services d'urgence, l'industrie automobile, le commerce alimentaire de détail, le secteur du textile-habillement, cuir et chaussure, l'aviation civile, la santé, l'éducation, le transport maritime, le tourisme, et l'agriculture. L'OCDE a publié de nombreux rapports sur les politiques publiques mises en œuvre dans les pays industrialisés, ainsi que sur l'impact de la crise sur les administrations centrales et régionales²¹, sur l'éducation²², sur le commerce de détail²³.

Les différents secteurs qui suivent sont abordés dans l'ordre chronologique de l'adoption des textes conjoints, ce qui peut donner une indication sur la situation d'urgence dans laquelle les partenaires sociaux se sont trouvés et la rapidité de leur réaction.

En fin de section, nous proposons plusieurs tableaux récapitulatifs regroupant l'ensemble des mesures les plus partagées par les partenaires sociaux sous 11 catégories (allant par exemple des demandes de soutien à la trésorerie des entreprises à l'accès au chômage temporaire pour les travailleurs, en passant par

-
15. <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/Covid-19/overview>
 16. https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Impact_of_Covid-19_crisis_on_short-term_statistics
 17. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/652250/IPOL_STU\(2021\)652250_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/652250/IPOL_STU(2021)652250_EN.pdf)
 18. [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/689346/EPRS_BRI\(2021\)689346_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/689346/EPRS_BRI(2021)689346_EN.pdf)
 19. [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/652235/IPOL_STU\(2021\)652235_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/652235/IPOL_STU(2021)652235_EN.pdf)
 20. <https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/sectoral/lang--en/index.htm>
 21. <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/l-impact-territorial-du-Covid-19-generer-la-crise-entre-niveaux-de-gouvernement-2596466b/>
 22. <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/education-et-Covid-19-les-repercussions-a-long-terme-de-la-fermeture-des-ecoles-7ab43642/>
 23. <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/le-Covid-19-et-le-secteur-du-commerce-de-detail-impact-et-mesures-de-politique-publique-affc2e6b/>

les demandes de protocoles sanitaires harmonisés, etc.). Ce tableau nous permet de conclure sur le rôle joué par les partenaires sociaux durant la pandémie en 2020.

Le Covid-19 dans le dialogue social interprofessionnel

Au niveau interprofessionnel, les partenaires sociaux (CES, BusinessEurope, CEEP, SMEUnited) ont adopté, le 16 mars 2020, une déclaration commune sur la situation d'urgence créée par la pandémie. Ce court texte déclare son soutien aux mesures annoncées par la Commission et la Banque centrale européenne en vue de contrer l'impact économique du coronavirus, et encourage les États membres à approuver et mettre en œuvre rapidement ces mesures en impliquant les partenaires sociaux au niveau national*.

*<https://www.etuc.org/fr/node/18798>

Horeca/Tourisme

Le secteur Horeca représente à l'échelle européenne quelque 2 millions d'entreprises (dont 90 % de microentreprises). Il figure bien sûr parmi les premiers et les plus directement touchés par les mesures prises par les autorités publiques pour lutter contre la pandémie : confinement, couvre-feux, fermetures. Dès le mois de mars, le chiffre d'affaires de ces entreprises a commencé à chuter. Lors des périodes de déconfinements partiels et de réouvertures conditionnelles, c'est la méfiance des consommateurs et des clients, mais aussi notamment les restrictions de voyage qui ont continué de frapper les entreprises. Bien que la pandémie ait touché tous les pays de l'UE, ce sont ceux qui dépendent le plus du tourisme qui ont été les plus impactés : « Les économies qui dépendent fortement du tourisme, comme l'Espagne, la Grèce et Malte, ont enregistré des baisses de plus de 90 %. Si les voyages ont légèrement repris au cours des mois de juillet et août, les taux d'occupation étaient encore respectivement de 50 % et 32 % inférieurs en juillet et août 2020 par rapport aux mêmes périodes en 2019. »²⁴

Les partenaires sociaux européens de ce secteur sont, côté employeurs, HOTREC, l'association faitière des hôtels, restaurants, cafés et établissements similaires en Europe qui représente 44 associations membres, présentes dans 33 pays européens. Pour les travailleurs, il s'agit de la Fédération européenne des syndicats de l'agriculture, de l'alimentation et du tourisme (EFFAT), qui représente 120 syndicats nationaux de 35 pays européens.

Dès le 11 mars 2020, HOTREC et l'EFFAT adoptent un premier texte conjoint, court, qui s'adresse pour l'essentiel aux hôtels, restaurants et cafés, ainsi qu'aux gouvernements nationaux. Aux responsables de l'Horeca, ils recommandent d'appliquer scrupuleusement les « gestes barrières » et autres mesures de prévention édictées par l'Organisation mondiale de la santé (c'est ce même

24. Chiffres issus du « Joint HOTREC and EFFAT Statement on Rebuilding the Hospitality Sector », Bruxelles, 27 novembre 2020.

11 mars que l'OMS qualifiait la situation du Covid-19 de pandémie). Assurer la santé et la sécurité des travailleurs et des clients paraît la seule manière de pouvoir envisager la poursuite des activités. Aux gouvernements nationaux, ils demandent des mesures de soutien telles que des allègements fiscaux, des aides de trésorerie, le travail temporaire à court terme ; et ils appellent à une souplesse dans l'application de la politique de concurrence par les autorités européennes (autorisation des aides d'État). Cette déclaration du 11 mars précède de quelques jours, la généralisation des mesures de confinement (Italie, Espagne, France, Belgique...).

Le 17 mars, se forme une alliance contingente rassemblant 56 organisations, associations, fédérations patronales et syndicales toutes actives dans le secteur du tourisme²⁵ : Horeca et agences de tourisme, mais aussi compagnies aériennes, de croisières, organisateurs de festivals, auberges de jeunesse, associations des Spas et d'établissements thermaux, etc. Côté syndical, l'EFFAT est rejoint par UNI-Europa qui représente les travailleurs des services. Ensemble, ces organisations lancent un Manifeste pour le tourisme, dans lequel ils pressent les autorités publiques à adopter des mesures d'urgence pour réduire l'impact dévastateur de la pandémie sur leur secteur : des millions d'emplois sont en jeu, ainsi que la survie de milliers de petites et moyennes entreprises (PME), soulignent-ils. Ce texte est adressé aux gouvernements et à la Commission européenne, auxquels ils demandent d'autoriser les aides d'État, de faciliter l'accès aux aides de trésorerie, d'alléger les taxes, de donner accès aux travailleurs aux mesures de chômage partiel et temporaire, et de simplifier certaines réglementations (notamment en matière de visas).

Un troisième texte est adopté le 27 novembre par HOTREC et EFFAT, alors que la deuxième vague pandémique semble s'installer en Europe. Ils y demandent le déploiement rapide du plan de relance de l'UE qui avait été adopté par le Conseil européen en juillet. Il faut selon eux placer l'hôtellerie et le tourisme au cœur des programmes nationaux de relance et de résilience. Ils demandent enfin la prolongation des mesures d'urgence (chômage partiel, etc.) au moins jusqu'en septembre 2021, y compris pour les travailleurs saisonniers et temporaires.

25. Ce texte du 17 mars 2020 n'a pas été formellement négocié dans le cadre du Comité de dialogue social sectoriel.

Tableau 3 Horeca/Tourisme : 3 textes conjoints « Covid » en 2020

Date d'adoption du texte	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
11/03/2020	<i>Social partners of the European Horeca sector recommend companies and employees to act responsibly, and call upon public authorities for support measures during and after the Covid-19 outbreak</i>	Recommandations sanitaires aux entreprises du secteur pour les employés et pour les clients	Demande aux gouvernements nationaux de prévoir des mesures de soutien au secteur (fiscalité, prêts, chômage temporaire)	Demande à l'UE de faciliter le déploiement des aides d'État au niveau national
17/03/2020	<i>European Tourism Sector demands urgent supportive measures to reduce devastating impact of Covid-19 (hors CDSS)</i>	Mise en œuvre immédiate des mesures présentées par la CE du 13 mars* pour réduire l'impact socio-économique de la pandémie	Demande aux gouvernements nationaux un support (aides d'État fiscalité, prêts, chômage temporaire, report des cotisations sociales et des contributions fiscales)	Garantir le redressement rapide après la crise par la simplification des règles en matière de visas, suppression des taxes des voyageurs, le soutien aux destinations (promotion, marketing, développement de produits...)
27/11/2020	<i>Joint HOTREC and EFFAT Statement on Rebuilding the Hospitality Sector</i>	<ul style="list-style-type: none"> – adopter rapidement et déployer le plan de relance de l'UE; – placer le tourisme d'accueil au cœur des programmes nationaux de relance et de résilience (PRNR), en y associant les partenaires sociaux; – prolonger les régimes de chômage partiel au moins jusqu'en septembre 2021; – garantir des indemnités équitables, y compris aux travailleurs saisonniers et temporaires. 	Mesures à court terme pour : <ul style="list-style-type: none"> – maintenir l'emploi et soutenir les revenus; – soutenir les entreprises du secteur et stimuler la demande; – rétablir la confiance des consommateurs par des protocoles de santé et de sécurité pour les établissements d'accueil; – harmoniser et assouplir les restrictions de voyage. 	Mesures à long terme pour la reconstruction du secteur : <ul style="list-style-type: none"> – plans nationaux de relance; – formation professionnelle; – digitalisation et durabilité.

* https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_459 : The Commission presents an immediate response to mitigate the socio-economic impact of the Covid-19 outbreak, centred on a European coordinated response: State aid Framework Flexibility, European Fiscal Framework Flexibility, Ensuring solidarity in the Single Market to ensure adequate supply of protective equipment and medicines, Mobilising the EU budget to bring immediate relief to hard-hit SMEs, Alleviating the impact on employment, Coronavirus Response Investment Initiative (37 billions euros under Cohesion policy), Mobilising the European Globalisation Adjustment Fund, the EU Solidarity Fund, the EIB. (source : Timeline Covid, ETUI)

Spectacle vivant

Le deuxième secteur à avoir réagi dans l'urgence est celui du spectacle vivant. La fermeture soudaine des lieux de spectacle, l'annulation de concerts, d'expositions et d'événements divers a frappé d'une manière à la fois totalement inédite et exceptionnelle ce secteur, à l'image de celui de l'Horeca. Toutefois, à la différence de ce dernier, le Spectacle vivant est un secteur très mobile au niveau transfrontalier, ce qui a entraîné, outre l'impact économique, un problème lié au manque de coordination entre États membres des mesures prises au niveau national.

Dès le 12 mars 2020, les partenaires sociaux du secteur ont lancé un appel de détresse aux gouvernements afin qu'ils adoptent des mesures de financement exceptionnelles et rapides pour faire face à la situation, et protéger la sécurité et la « viabilité » des travailleurs de la culture. L'association européenne des employeurs

du secteur «PEARLE* — Live Performance Europe» (théâtres, orchestres, organisateurs de concerts, compagnies de danses, festivals, etc.) représente plus de 10 000 organisations, tandis que les travailleurs sont représentés par l'EAEA — *European Arts and Entertainment Alliance* —, qui fédère quelque 150 syndicats, guildes et associations et plus de 600 000 artistes, techniciens et personnels du secteur de la musique, des arts du spectacle et du vivant.

Les mesures d'interdiction des grands rassemblements et l'annulation des événements et tournées doivent, expliquent-ils, être accompagnées de mesures de soutien car les travailleurs, salariés ou indépendants, se retrouvent confrontés à une perte de revenus soudaine et dramatique. L'initiative Corona présentée par la Commission européenne (CRII) doit pouvoir « profiter au secteur du spectacle vivant en proportion du défi sans précédent auquel il est actuellement confronté et à tous les travailleurs, quel que soit leur statut contractuel ».

Dans un second texte adopté le 14 octobre, soit après la première vague mais alors que la deuxième vague s'apprêtait déjà à déferler, les partenaires sociaux soulèvent le problème de l'inadaptation des instruments européens existants aux réalités spécifiques du secteur. En effet, le spectacle vivant compte un pourcentage élevé de petites et moyennes entreprises, de travailleurs indépendants et freelance qui sont « très vulnérables et sont souvent confrontés à un accès limité ou à une exclusion générale des programmes d'aide financière et économique intersectoriels ou des régimes d'aide sociale qui atténuent l'impact de la crise ». C'est pourquoi ils insistent pour que le plan de relance de l'UE et les politiques et mesures existantes chargent explicitement les États membres de fournir un soutien ciblé au secteur.

Par ailleurs, ils critiquent le manque de coordination entre les États membres en ce qui concerne les mesures de voyage et de sécurité. Ce manque de coordination complique la mobilité transfrontalière pour les artistes, les professionnels de la culture et les organisations qui doivent pouvoir partir en tournée pour gagner leur vie. Ce qui constitue un obstacle supplémentaire à la reprise des activités du secteur. Enfin, ils interpellent les institutions européennes et les gouvernements nationaux afin qu'ils adoptent en urgence une « approche coordonnée comprenant des mesures de soutien à court terme et des investissements à long terme pour sauver le secteur culturel européen ».

Tableau 4 Spectacle vivant : 2 textes conjoints « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
12/03/2020	<i>Covid-19 : State of emergency in the live performance sector!</i>	Appelle les gouvernements à adopter des mesures d'urgence pour permettre au secteur de faire face à l'interdiction des rassemblements; protéger la sécurité des travailleurs de la culture et leur viabilité	Mesures de financement exceptionnelles et rapides pour faire face aux pertes de revenus	Au niveau européen s'assurer que la <i>Corona Response Initiative</i> bénéficie aussi au secteur de la culture dans la proportion des pertes subies
14/10/2020	<i>European Social Partners of the Live Performance Sector call for a coordinated action plan to secure the recovery and sustainability of the European cultural sector</i>	Garantir l'accès du secteur culturel aux instruments intersectoriels, comme le programme d'aide REACT de l'UE, le programme Europe numérique ou le programme Europe créative	Assurer une véritable coordination entre les États membres en ce qui concerne les mesures de déplacement et de sécurité et les exemptions pour les artistes, les professionnels de la culture et les organisations qui dépendent fortement de la mobilité transfrontalière	Garantir un engagement d'investissement à long terme pour assurer la durabilité du secteur culturel européen. Inclure systématiquement le secteur du spectacle vivant dans les programmes d'investissement et adopter des mesures sectorielles spécifiques qui répondent aux particularités du secteur

Football

Lors de la première vague du Covid-19 en Europe, en mars 2020, la grande majorité des compétitions de football ont été suspendues sur le continent. Dès le 13 mars, les matches des compétitions interclubs de l'UEFA ont été reportés : Champions League, Europa League, Youth League. Le 17 mars, L'UEFA a reporté d'un an l'EURO 2020 qui devait se disputer dans douze villes d'Europe du 12 juin au 12 juillet 2020, et a stoppé « jusqu'à nouvel ordre » l'ensemble des compétitions et des matches (y compris amicaux) de football interclubs et pour équipes nationales. Ces reports et suspensions liés aux interdictions de rassemblement ont impacté non seulement les joueurs, mais aussi les clubs dans leur ensemble, les supporters, les officiels (arbitres), les staffs (entraîneurs, staff médical, etc.). Les coûts économiques ont été « énormes », selon les mots d'Aleksander Čeferin, le président de l'UEFA²⁶.

L'une des particularités du football professionnel, qu'il partage dans une certaine mesure avec le spectacle vivant, est qu'il s'agit d'un secteur très internationalisé. Les compétitions impliquent souvent de nombreux déplacements internationaux, « ce qui augmente considérablement l'exposition des joueurs de football à des risques spécifiques liés au Covid-19. Le développement dynamique de la pandémie mondiale signifie que les joueurs pourraient voyager vers, à travers et au sein de destinations présentant une classification de risque élevée telle que définie par les autorités publiques » (texte conjoint du 21 août 2020).

26. <https://fr.uefa.com/insideuefa/about-uefa/news/025b-0f8e76b38b88-e0f4a514842d-1000--l-uefa-reporte-l-euro-2020-de-12-mois/>

En tant qu'instance dirigeante du football européen regroupant 55 associations nationales européennes, l'Union des associations européennes de football (UEFA) a organisé le 17 mars une réunion avec des représentants de l'Association des clubs européens (*European Club Association* « ECA ») qui représente 246 clubs de football, l'Association européenne des ligues professionnelles de football (*European Leagues* « EL »), qui représente les employeurs de quelque 1000 clubs en Europe, et la FIFPRO-Europe, qui est le syndicat des joueurs dans 31 pays européens.

C'est cette réunion qui a permis de coordonner et d'adopter à l'unanimité des acteurs présents ce plan d'urgence de suspension des matches pour la saison sportive 2019-2020 portant tant sur les compétitions des équipes nationales masculines, féminines, les moins de 21 ans (Euro U21), que sur les compétitions interclubs au niveau national. La réunion du 17 mars a aussi permis de décider de la mise en place en urgence d'un groupe de travail (UEFA, ligues et clubs) afin de coordonner les questions de calendrier et trouver des solutions cohérentes pour la reprise et la fin de la saison. Un autre groupe de travail a été mis en place dans lequel le syndicat des joueurs (Fifpro-Europe) a été intégré afin d'évaluer l'impact économique, financier et réglementaire de l'épidémie de Covid-19 et proposer des mesures pour aider à atténuer les conséquences de la pandémie.

Dans un second texte conjoint adopté en août 2020, l'ECA et FIFPRO détaillent des lignes directrices spécifiques au secteur afin de préserver la santé et la sécurité des joueurs. Huit domaines sont abordés : la santé-sécurité des joueurs, les périodes de repos hors-saison, les entraînements (remise en forme) et la prévention des blessures, les congés supplémentaires si nécessaire y compris en cours de saison pour la protection de la santé, la gestion des matches amicaux, la gestion de la charge de travail, la prise en compte des lignes directrices pour éviter des « collisions » de calendrier, et enfin l'élaboration future de normes et de meilleures pratiques pour les pauses hors-saison et en cours de saison, les périodes d'entraînement, et la gestion de la charge de travail (par exemple, périodes de repos minimales entre les matches).

On observe donc que les partenaires sociaux du football professionnel ont géré les impacts de la pandémie par le biais de négociations et d'engagements mutuels et réciproques, sans qu'aucune requête particulière ne soit adressée aux institutions européennes ou aux gouvernements nationaux.

Tableau 5 Football : 2 textes conjoints « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
17/03/2020	<i>Resolution of the European football family on a coordinated response to the impact of the Covid-19 on competitions</i>	Décision de suspension des championnats de football à tous les niveaux jusqu'à nouvel ordre, et report des grandes compétitions (Euro 2020)	Mise en place de groupes de travail pour coordonner les questions de calendrier et la fin de la saison sportive	Mise en place d'un groupe de travail pour évaluer l'impact de la pandémie en termes de coûts économiques, financiers et réglementaires, et proposer des mesures pour atténuer cet impact
21/08/2020	<i>International guidelines on player health under the "Emergency International Match Calendar – Period 2020 to 2023"</i>	Coordonner les acteurs du secteur (joueurs, clubs, ligues et fédérations) en vue de protéger la santé et le bien-être des joueurs pendant la période de pandémie	Trouver des solutions dans l'organisation et la programmation des compétitions, par un dialogue entre toutes les parties	Définir de manière conjointe des lignes directrices pour la protection de la santé et du bien-être des joueurs, y compris charge de travail, prévention des blessures, etc.

Transports

Le secteur des transports, tous modes confondus, est à l'origine de 10 textes conjoints portant sur la gestion de la pandémie, ce qui en fait l'un des secteurs les plus actifs sur cette question, avec près de 20 % du total des textes liés au Covid-19 en 2020. Ceci est bien entendu lié à l'impact exceptionnel que les mesures de lutte contre la pandémie ont eu sur la mobilité des personnes et des marchandises : confinement, limitation ou interdiction des voyages, fermeture de frontières. Paradoxalement, en temps de pandémie le transport a un rôle crucial à jouer dans la fourniture de denrées alimentaires, de biens et produits essentiels, y compris de médicaments et de dispositifs médicaux pour surmonter la crise.

Ce sont les partenaires sociaux du transport maritime qui seront, dans le secteur du transport, les premiers à réagir à la crise dès le 18 mars (voir ci-dessous). Quelques jours plus tard, le 23 mars, 33 associations et fédérations représentant tous les modes de transport et tous les acteurs du secteur — compagnies aériennes, ferroviaires, transporteurs routiers, navigation intérieure, courtiers et agents

maritime, logistique, armateurs, capitaines, etc.²⁷ — adoptent une déclaration conjointe, ce qui constitue à notre connaissance un fait inédit dans l'histoire du dialogue social européen du transport.

Associations, employeurs et travailleurs représentant l'ensemble du secteur du transport de l'UE soulignent dans ce texte que, les infrastructures de transport étant des infrastructures critiques, il faut assurer la continuité des services de transport. À cette fin, les États membres doivent garantir un « passage sans heurts des frontières pour le transport de marchandises, tant à l'intérieur de l'UE qu'avec les pays tiers, et soutenir pleinement à cet égard la création de voies vertes pour le fret en coordination avec les acteurs concernés du secteur des transports ». Ils soulignent également — et ce sera une constante dans le secteur du transport durant la pandémie — la nécessité que les États membres coordonnent leur réponse à la crise et suivent les lignes directrices de la Commission européenne sur la gestion des frontières.

Concernant les travailleurs du secteur, ils demandent aux États membres de faciliter leur mobilité (y compris, le cas échéant, leur rapatriement), tout en insistant sur la protection de leur santé et leur sécurité par le biais d'équipements de protection individuelle et d'un accès à des installations sanitaires et de la nourriture sécurisées. Enfin, les signataires exhortent les autorités publiques à aider le secteur dans son redressement.

27. **A4E** – Airlines for Europe; **AIM** – European Brands Association; **ALICE** – European Technology Platform; **BPO** – Baltic Ports Organisation; **ARDAN** – Solutions for innovation; **CER** - Community of European Railway and Infrastructure Companies; **CLECAT** – European Association for Forwarding, Transport, Logistics and Customs Services; **COCERAL** – European association for trade in cereals, rice, feedstuffs, oilseeds, olive oil, oils and fats and agrosupply; **EBU** – European Barge Union; **ECASBA** – European Community Association of Shipbrokers and Agents; **ECSA** – European Community Shipowners' Associations; **EFIP** – European Federation of Inland Ports; **EIM** – European Rail Infrastructure Managers; **EMPA** – European Maritime Pilots' Association; **ERFA** - European Rail Freight Association; **ESC** – European Shippers' Council; **ESO** - European Skippers' Organisation; **ESPO** - European Sea Ports Organisation; **ETF** – European Transport Workers' Federation; **EuDA** – European Dredging Association; **FEPOR** – Federation of Private Port Operators and Terminals; **FERRMED** – Association to improve Railfreight Transportation; **FTA** – Leading UK logistics; **INE** – Inland Navigation Europe; **IWI** – Inland Waterways International; **IWT** – European Inland Waterway Transport Platform; **POLIS** – European Cities and Regions Networking for Innovative Transport Solutions; **SEA EUROPE** – the voice of civil and naval (maritime technology) industries in Europe; **UETR** – European Road Haulers Association; **UIP** - International Union of Wagon Keepers; **UIRR** – International Union for Road-Rail Combined Transport; **UNIFE** – The European Rail Supply Industry Association; **UNISTOCK** – European association of professional portside storekeepers for agribulk commodities.

Tableau 6 Transport tous modes confondus : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
23/03/2020	<i>Covid-19 Transport keeps us going</i>	Garantir un passage sans heurts des frontières pour le transport de marchandises Coordonner les mesures nationales et suivre les recommandations européennes sur la gestion des frontières	Assurer aux travailleurs la fourniture d'équipements de protection individuels et l'accès à des installations sanitaires, aliments et boissons	Garantir des aides publiques au secteur pour son redressement

Transport maritime

Les partenaires sociaux du transport maritime ont très tôt réagi à la crise. Le secteur maritime est en effet l'un des maillons essentiels tant du commerce extérieur de l'UE, dont 76 % est transporté par mer, que du transport intérieur de marchandises, avec une part de 32 %. Il s'agit donc d'un secteur indispensable pour de nombreuses chaînes d'approvisionnement (énergie, denrées alimentaires, médicaments et autres biens essentiels). Or de nombreuses mesures prises pour lutter contre la pandémie ont eu un impact important sur les opérations des navires dans le monde : arrêt complet du trafic maritime entre lieux spécifiques, restrictions opérationnelles pour les escales, manque de cargaison, non-disponibilité des équipages²⁸. Cela a notamment entraîné une pénurie de pièces mécaniques et électroniques pour les navires et une augmentation du nombre de navires hors service. Par ailleurs, des navires de croisière n'ont pas été autorisés à accoster dans les ports de certains pays et ont dû retourner à leur port d'attache en Europe.

Face à une telle perturbation des activités de ce secteur, dès le 18 mars 2020 les partenaires sociaux ECSA (*European Community Shipowners' Association*, qui représente 20 associations nationales) et ETF (*European Transport Workers' Federation*, qui représente plus de 270 000 marins²⁹) ont adopté un premier texte conjoint sous la forme d'une lettre ouverte aux ministres européens du Transport. Cette lettre aborde trois aspects de la pandémie sur l'activité économique du transport maritime :

1. L'aspect social :

- impact sur les marins et sur le mouvement des équipages (entrée et sortie des navires) des mesures de restriction à la libre circulation des personnes ainsi que de la fermeture des ports. Les partenaires sociaux demandent l'exemption des interdictions nationales de voyager, ainsi

²⁸. À l'heure d'écrire ces lignes (mars 2021), les problèmes du transport maritime au niveau mondial sont loin d'être résolus. Voir : NYTimes, 6 mars 2021: 'I've Never Seen Anything Like This': Chaos Strikes Global Shipping.

²⁹. Selon la Commission européenne, quelque 600 000 marins de toutes nationalités servent à bord des navires d'intérêt européen dans le monde entier. Communication from the Commission, Guidelines on protection of health, repatriation and travel arrangements for seafarers, passengers and other persons on board ships, Brussels, 8.4.2020 C(2020) 3100 final. https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/guidelines-protection-health-repatriation-_seafarers-passengers_o.pdf

- qu'un traitement pragmatique lorsqu'ils rentrent chez eux après avoir quitté leur navire (reconnaissance des marins comme travailleurs-clés);
- durée maximale de service : application pragmatique des règles concernant le temps passé à bord des navires, afin d'autoriser les membres d'équipage à rester à bord, à leur propre demande ou en raison du contexte pandémique, au-delà de ce qui est spécifié dans leur contrat de travail ou en vertu des lois nationales appliquant la convention du travail maritime (une des questions sensibles des négociations entre partenaires sociaux);
- certificats des gens de mer : dans le cas où des marins ne pourraient suivre la formation nécessaire pour obtenir une prolongation de leur brevet (et où ceux-ci risqueraient d'expirer), les partenaires sociaux demandent une prolongation de la validité des certificats d'au moins trois mois;
- licenciements affectant le personnel à bord et à terre : mise en place de mesures d'assistance spéciales pour préserver les emplois face aux ajustements contraints sur les opérations et les coûts (mesures spécifiques de protection sociale pour les marins, ou couverture d'un pourcentage des salaires);
- inspections à bord : remédier aux difficultés rencontrées par les inspecteurs pour accéder aux navires et effectuer les inspections requises par la loi (sécurité, environnement et formation).

2. L'aspect opérationnel :

- lignes d'approvisionnement : maintenir ouvertes les lignes d'approvisionnement et autoriser les navires à accoster là où c'est nécessaire afin que les produits et les fournitures puissent atteindre les navires;
- certification des navires : prolongation de la validité des certificats des navires d'au moins trois mois, étant donné la limitation de la disponibilité de la cale sèche (lorsque le renouvellement du certificat exige la mise en cale sèche);
- cohérence des mesures : face aux approches nationales différentes en ce qui concerne l'accostage dans les ports, les navires de croisière doivent avoir l'assurance qu'ils pourront entrer dans les ports, faire accoster et débarquer les passagers et l'équipage, ce qui permettra leur rapatriement.

3. L'aspect économique :

- aide financière : face à la perspective d'une diminution du transport maritime mondial et de la demande de tonnage (en raison de la récession), la Commission et les États membres devront aider les banques à résoudre les problèmes de liquidité immédiats des armateurs;
- les mesures annoncées par la BCE³⁰ devraient être mises en œuvre sans délai afin de permettre aux banques de continuer à financer le secteur des transports maritimes;

30. https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2020/html/ecb.pr200312_2~06c32dabd1.en.html

- aides d'État : étant donné le contexte particulier, l'UE et les États membres devront faire preuve de souplesse dans l'application des règles de concurrence concernant les aides d'État.

Malgré cet appel adressé aux ministres européens du Transport — et la situation pandémique et économique s'aggravant —, le secteur a continué d'être confronté à de graves problèmes liés aux restrictions nationales et décisions unilatérales de fermetures de frontières, entravant la circulation des marins pour rejoindre leurs navires, exercer leur droit à des congés à terre et être rapatriés à la fin de leurs tours de service. La Commission européenne a publié le 8 avril une communication intitulée « *Guidelines on protection of health, repatriation and travel arrangements for seafarers, passengers and other persons on board ships* »³¹. Dans une lettre du 14 avril adressée à la Commissaire au Transport, Mme Adina Vălean, les partenaires sociaux en appellent à une action coordonnée pour faciliter les changements d'équipage. Ils demandent en particulier qu'une proposition soit présentée au Conseil en vue d'un accord politique sur les ports désignés pour le débarquement des équipages et les changements d'équipage, tenant compte de la répartition géographique, de la capacité, de la proximité des installations sanitaires et des aéroports internationaux³². Ils demandent aussi au Service européen pour l'action extérieure (SEAE) d'aider au rapatriement des marins européens bloqués dans des pays tiers ou sur des navires qui n'ont pas obtenu la permission d'accoster ; ainsi que des marins de pays tiers bloqués dans l'UE.

Un troisième texte sera adopté le 12 mai, sous la forme d'une nouvelle lettre à la Commissaire au Transport, Mme Adina Vălean. Ce texte souligne que les difficultés concernant les voyages, embarquement et débarquement des marins subsistent et demande en conséquence un plan cohérent pour l'ensemble des activités et services de transport (maritime, aérien, terrestre). Un tel plan viserait à homogénéiser les efforts des États membres pour garantir la continuité des services nécessaires au transport (santé, hébergement en cas de séjour de nuit, police, contrôles aux frontières, visas, etc.). Les partenaires sociaux soulignent également l'importance d'une coopération au niveau international, avec l'Organisation maritime internationale (OMI), étant donné la nature mondiale du transport maritime : une telle coordination est nécessaire pour faciliter les voyages des marins, les changements d'équipage et pour mieux répondre aux restrictions introduites par de nombreux pays. Enfin, les partenaires sociaux insistent sur le respect des exigences de préembarquement dans les pays tiers, notamment en ce qui concerne les examens médicaux et les demandes de visa (obtention dans les pays d'origine des visas Schengen pour les marins des pays tiers).

31. Communication from the Commission, Guidelines on protection of health, repatriation and travel arrangements for seafarers, passengers and other persons on board ships, Brussels, 8.4.2020 C(2020) 3100 final. https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/guidelines-protection-health-repatriation-seafarers-passengers_o.pdf

32. La Commission européenne recommande, dans sa communication : « (...) les États membres devraient, en coordination entre eux, désigner plusieurs ports de l'Union pour les changements d'équipage accélérés. Ces ports devraient être géographiquement dispersés de manière à couvrir l'Union et devraient être reliés aux aéroports et aux gares ferroviaires opérationnels. »

Tableau 7 Transport maritime : 4 textes conjoints « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
18/03/2020	<i>Joint letter to EU Ministers of Transport "The shipping industry urgently needs special regulatory measures and actions to prevent a total collapse of seaborne trade to and from the EU" – Covid-19</i>	Aspect social : circulation des marins, mouvement des équipages, durée du service à bord, certificats, licenciements, inspections	Aspect opérationnel : ouverture des lignes d'approvisionnement, prolongation de la certification des navires, cohérence des mesures concernant les ports de l'UE	Aspect économique : aides financières au secteur (liquidité des armateurs), garantir que les banques continueront de financer le secteur, autoriser les aides d'État
14/04/2020	<i>Facilitation of crew changes – Social partners' call for coordinated EU action – Covid-19</i>	Action coordonnée pour faciliter les changements d'équipage, accord politique pour les ports désignés	Rapatriement des marins de l'UE bloqués dans les pays tiers	Rapatriement des marins des pays tiers bloqués dans l'UE
12/05/2020	<i>Request for coordination on EU level implementing IMO Framework of Protocols for ensuring safe ship crew changes and travel during the coronavirus (Covid-19) pandemic</i>	Coordination et homogénéisation des mesures nationales pour la continuité des services nécessaires au transport	Coopération internationale pour faciliter les voyages des marins, les changements d'équipage, et pour répondre aux restrictions introduites par de nombreux pays	Respect des exigences de préembarquement dans les pays tiers (visas, examens médicaux)
22/05/2020	<i>Joint statement on protective measures to minimise risks between crew and shore based personnel boarding a ship (Covid-19)</i>	Approche commune des États membres pour les protocoles de sécurité sanitaire dans les contacts entre l'équipage et les travailleurs portuaires, y compris les pilotes	-	-

Un quatrième texte relatif au Covid-19 sera publié le 22 mai 2020 par les partenaires sociaux ECSA et ETF auxquels se joindra l'association des pilotes maritimes européens — *European Maritime Pilots' association*, EMPA — qui représente quelque 4500 pilotes maritimes de 19 pays européens (UE et hors UE³³). Ce texte porte sur les mesures de protection visant à minimiser les risques sanitaires entre l'équipage des navires et les travailleurs extérieurs visitant le navire, y compris les pilotes. Dans sa communication déjà citée³⁴, la Commission européenne soulignait que « les contacts entre l'équipage et les travailleurs portuaires, y compris les pilotes, devraient être réduits au minimum absolu pour protéger toutes les personnes contre le risque de transmission de Covid-19. Pour tout contact nécessaire, des équipements de protection individuelle (EPI) devraient être portés par les travailleurs à bord des navires et dans les ports et des mesures d'éloignement social devraient être mises en place ». Toutefois, les partenaires sociaux constatent que les gouvernements des États membres ont adopté leurs propres orientations nationales concernant l'utilisation des équipements de protection individuelle et la distanciation sociale, ce qui a pu conduire à des orientations divergentes de la part des États du port et du pavillon. Le personnel à bord craint que le personnel basé à terre qui monte à bord d'un

33. De la mer Baltique, de la mer du Nord, de l'océan Atlantique, de la Méditerranée et de la mer Noire.

34. Communication from the Commission Guidelines on protection of health, repatriation and travel arrangements for seafarers, passengers and other persons on board ships, OJ C 119, 14.4.2020.

navire n'introduise le coronavirus dans le navire car ne respectant pas de la même manière les protocoles de sécurité. C'est pourquoi les signataires demandent aux États membres d'adopter une approche commune dans les ports qui garantisse l'utilisation des équipements de protection, la distanciation sociale d'au moins 1,5 m et les tests de température.

Aviation civile

L'aviation civile figure parmi les secteurs les plus lourdement touchés par la pandémie de Covid-19, tant en ce qui concerne l'activité des compagnies aériennes que celle des aéroports et des fournisseurs de services de navigation aérienne. Les restrictions de voyages, les périodes de confinements, la limitation des déplacements ont cloué au sol une grande partie de la flotte aérienne et du personnel navigant. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a publié des données sur l'impact opérationnel (nombre de vols, nombre de sièges), sur l'impact économique (revenus des transporteurs aériens, des aéroports et des fournisseurs de services), et sur l'utilisation des aéronefs³⁵. On y apprend notamment que le trafic aérien a chuté en Europe de plus de 52 % par rapport à l'année 2019. Or l'aviation représente quelque 5 millions d'emplois dans l'UE et contribue à hauteur de 300 milliards d'euros au PIB européen, soit 2,1 % du PIB, selon la Commission³⁶.

Les partenaires sociaux de l'aviation civile européenne se sont emparés de la question à partir du 27 mars, date de leur premier appel d'urgence aux institutions de l'UE et aux États membres. Il faut souligner que le dialogue social européen dans l'aviation civile implique de nombreux acteurs, allant des compagnies aériennes aux aéroports, en passant par les pilotes, les services d'assistance en escale (guidage au sol, nettoyage, ravitaillement en carburant, services de bagages, etc.), les contrôleurs aériens et d'autres sous-secteurs. Cela se traduit par une multiplicité d'interlocuteurs sociaux (voir encadré) entraînant parfois des difficultés concernant les responsabilités de chacun — compagnies, aéroports... — notamment en ce qui concerne les équipements de protection individuels ou les procédures de tests anti-covid.

Les partenaires sociaux européens dans l'aviation civile

- **Contrôleurs aériens** et personnels de la sécurité du trafic aérien (*Air Traffic Controllers' European Union Coordination, ATCEUC*) : représente 32 syndicats professionnels et autonomes représentant plus de 14 000 contrôleurs aériens et personnels de la sécurité électronique du trafic aérien dans toute l'Europe ;
- **Compagnies et constructeurs** (*Airlines for Dialogue, A4D*) : représente 16 compagnies aériennes qui regroupent plus de 70 % du trafic aérien européen, ainsi que des constructeurs mondiaux (Airbus, Boeing, Embraer, GE et Thales) ;
- **Compagnies aériennes** (*Airline Coordination Platform, ACP*) : plateforme de lobbying représentant une dizaine de compagnies aériennes (1300 avions), et représentant les employeurs de ces compagnies dans le cadre du dialogue social ;

35. <https://data.icao.int/Covid-19/operational.htm>

36. https://ec.europa.eu/transport/modes/air_en

- **Aéroports** (*Airport Council International – Europe, ACI Europe*) : représente plus de 500 aéroports dans 46 pays européens ;
- **Assistance en escale** (*Airport Services Association, ASA*) : représente le secteur indépendant de la manutention du fret aérien et terrestre, regroupe 51 entreprises de service au sol pour l'aviation ;
- **Gestion du trafic aérien** (*Civil Air Navigation Services Organisation – Europe, CANSO Europe*) : rassemble les fournisseurs de services de navigation aérienne, l'industrie et les spécialistes de la gestion du trafic aérien ;
- **Pilotes aériens** (*European Cockpit Association, ECA*) : représente plus de 40 000 pilotes européens des associations nationales de pilotes dans 33 États européens ;
- **Travailleurs du transport** (*European Transport Workers' Federation, ETF*) : représente 386 000 travailleurs dans l'industrie de l'aviation civile, le personnel au sol, les équipages de cabine, la gestion du trafic aérien.

À partir de septembre 2020 se sont jointes deux organisations :

- **Compagnies régionales** (*European Regions Airline Association, ERAA*) : représente quelque 60 compagnies aériennes régionales et 150 membres associés ;
- **Représentation internationale** en Europe des compagnies aériennes (*Airlines International Representation in Europe, AIRE*).

Dans leur texte du 27 mars, les huit organisations demandent conjointement aux institutions européennes et aux gouvernements nationaux de prendre des mesures urgentes dans quatre domaines :

- **santé et sécurité du personnel et des passagers** : l'Agence européenne de la sécurité aérienne a joué un rôle central d'information sur les mesures opérationnelles à prendre dans le secteur pour prévenir la dispersion du coronavirus³⁷. Les partenaires sociaux s'en félicitent et insistent sur la nécessité d'une approche coordonnée des États membres, ainsi que sur des protocoles d'hygiène coordonnés à établir pour les activités liées à l'aviation ;
- **connectivité aérienne** : les signataires demandent de maintenir l'espace aérien de l'UE ouvert, sous conditions sanitaires, pour permettre une connectivité minimale, des services d'urgence et des vols de rapatriement ;
- **soutien économique et protection des travailleurs** : la demande porte sur la flexibilité des aides d'État, du cadre fiscal, la suppression des taxes aériennes au niveau européen et national, la protection des travailleurs contre le chômage et la perte de revenus (y compris les travailleurs indépendants et les personnes ayant un emploi précaire) ;
- **créneaux horaires** : l'assouplissement immédiat des règles d'attribution des créneaux horaires (*slots*) selon lesquelles les transporteurs aériens doivent utiliser au moins 80 % des créneaux qui leur sont attribués au cours d'une période de planification horaire donnée sous peine de les perdre.

Par ailleurs, les signataires rappellent l'importance du dialogue social pour la gestion de cette crise et pour l'aide au secteur.

37. Voir <https://www.easa.europa.eu/easa-Covid-19-resources>

Dans un deuxième texte adopté le 13 mai 2020, trois des organisations du secteur ciblent un problème en particulier : celui de la validité des licences pour l'assistance en escale. Les trois organisations sont celles qui représentent les aéroports, les fournisseurs de services aériens et les travailleurs du secteur (respectivement ACI Europe, ASA et ETF). Leur requête conjointe adressée aux parlementaires européens – qui avaient à se prononcer sur la proposition de directive européenne sur l'assistance en escale³⁸ – portait sur la prolongation pour une durée de trois ans de la validité des licences d'assistance en escale ainsi que sur la possibilité d'accorder des licences temporaires. Selon les trois partenaires sociaux, une telle prolongation était indispensable pour préserver les emplois et pour assurer la continuité opérationnelle des opérations aéroportuaires dans toute l'Europe³⁹.

Le 21 septembre, les huit organisations rejointes par la *European Regions Airline Association* (ERAA, qui représente quelque 60 compagnies aériennes régionales et 150 membres associés) et la *Airlines International Representation in Europe* (AIRE), ont exprimé leur « profonde inquiétude quant à la mosaïque actuelle de frontières fermées ou ouvertes au sein de l'Union, résultant de politiques très différentes dans les États membres quant à la manière de limiter la propagation du virus Covid-19 ». Soulignant que 80 % des pays du monde entier restreignent l'entrée sur leur territoire ou interdisent totalement les vols, ils fustigent la mosaïque européenne de mesures qui rend impossible toute planification pour les compagnies aériennes, prestataires de services, clients, fournisseurs et voyageurs. Les signataires regrettent en outre que de nombreux États membres n'appliquent pas la recommandation du Conseil de l'UE du 30 juin 2020 sur la restriction temporaire des voyages non essentiels dans l'UE et la levée éventuelle de ces restrictions⁴⁰ (recommandation qui prévoyait qu'à partir du 1^{er} juillet, les États membres devaient commencer à lever les restrictions de voyage aux frontières extérieures pour les résidents de 15 pays tiers). Le texte en appelle donc à l'harmonisation des mesures et des pratiques nationales afin de faciliter la planification des opérations en toute confiance, ce qui contribuerait à une reprise de l'activité. Les États membres devraient s'inspirer de la « coordination efficace » entre l'OACI, l'IATA avec le soutien de l'OMS et, au niveau européen, avec l'AESA, la Commission et le soutien du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (CEPCM) pour mettre en place des mesures permettant de garantir la sécurité sanitaire à bord et au sol et ainsi regagner la confiance. Ils pressent les États membres à adopter la proposition de recommandation de la Commission

-
- 38.** Une proposition de la Commission jugée insuffisante pour assurer la continuité financière et opérationnelle des prestataires de services d'assistance en escale et de leur personnel dans ces circonstances exceptionnelles. (Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council amending Regulation (EC) N° 1008/2008 of the European Parliament and of the Council on common rules for the operation of air services in the Community in view of the Covid-19 pandemic, Brussels, 29.4.2020 COM(2020) 178 final. https://ec.europa.eu/transport/sites/transport/files/legislation/com_2020_0178.pdf
- 39.** La position du Parlement (adoptée le 15 mai à 641 voix pour, 29 contre et 17 abstentions) prévoit que les transporteurs puissent conserver leurs licences d'exploitation pendant une période d'un an et que les prestataires de services d'assistance en escale soient en mesure de prolonger leurs contrats jusqu'en 2021, voire de nouveau jusqu'en 2022 (Agence Europe).
- 40.** https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9208-2020-INIT/en/pdf?utm_source=dsms-auto&utm_medium=email&utm_campaign=Council+agrees+to+start+lifting+travel+restrictions+for+residents+of+some+third+countries

concernant une approche coordonnée des restrictions à la libre circulation publiée le 4 septembre⁴¹, réitérant la nécessité de « coopérer (...) pour veiller à ce que les frontières soient rouvertes de manière harmonisée et coordonnée afin de faciliter et de contribuer à la reprise économique de l'Union et de soutenir l'emploi ». Enfin, les partenaires sociaux souhaitent que la Commission et les États membres définissent des critères communs pour l'examen des pays tiers en fonction des risques et la levée des interdictions d'entrée qui y sont associées.

Le dernier texte adopté en 2020 par les acteurs de l'aviation civile concerne les régimes de soutien aux salaires dans le contexte pandémique. Lors de la première vague de la pandémie en Europe, la plupart des États membres ont mis en place des régimes de soutien aux salaires. Ces régimes ont permis de maintenir en activité des milliers de travailleurs dans le secteur de l'aviation civile, alors même que les compagnies aériennes européennes s'apprêtaient à perdre près de 18 milliards d'euros sur l'année. Alors que la première vague semblait terminée et qu'une reprise précoce semblait se manifester, des États membres ont commencé à supprimer certains de ces régimes d'aide. Adoptée le 22 octobre par les dix organisations, cette position conjointe demande au contraire aux autorités publiques de poursuivre leurs régimes de soutien salarial, y compris, le cas échéant, par des dispositions spécifiques au secteur. Le meilleur scénario, écrivent les signataires, « est probablement un retour progressif sur 3 à 5 ans à la demande de voyages d'avant la crise, dans le contexte d'une récession mondiale »⁴².

En outre, en ce début d'automne, une résurgence du virus est observée dans certains États membres (et donnera lieu à la deuxième vague de l'automne-hiver 2020-2021). Autre argument avancé : le maintien de capacités suffisantes dans l'ensemble de l'écosystème de l'aviation et de travailleurs titulaires de licences en cours de validité et prêts à reprendre leur emploi pour transporter les vaccins à venir, « ce qui devrait constituer le plus grand défi de l'histoire en matière de transport, nécessitant l'équivalent de plus de 8 000 747 avions-cargos »⁴³. C'est pourquoi les dix organisations signataires appellent instamment les États membres à ne pas supprimer ou réduire les aides salariales, ce qui mettrait en péril l'emploi et l'infrastructure européenne des transports.

41. European Commission Proposal for a Council Recommendation on a coordinated approach to the restriction of free movement in response to the Covid-19 pandemic. 20200256 (NLE) 4th September 2020.

42. <https://www.aci-europe.org/press-release/273-airports-applaud-ec-coordination-framework-as-stalled-recovery-figures-are-released.html>

43. « Le seul fait de fournir une seule dose à 7,8 milliards de personnes permettrait de remplir 8 000 747 avions-cargos », selon l'IATA (<https://www.iata.org/en/pressroom/pr/2020-09-09-01/>).

Tableau 8 Aviation civile : 4 textes conjoints « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
27/03/2020	<i>Effects of Covid-19 and need for action in European aviation. Joint appeal to the EU institutions and the Member States</i>	Outre les directives de sécurité de l' AESA, établir de nouveaux protocoles d'hygiène coordonnés pour le personnel et les passagers	Assurer une connectivité minimale et maintenir l'espace aérien européen ouvert; n' utiliser les interdictions de voyage qu' en dernier recours	Aider le secteur et les emplois : aides d' État, suppression des taxes aériennes, protection des travailleurs contre le chômage et la perte de revenus, assouplissement des règles d' attribution des créneaux horaires
13/05/2020	<i>Covid-19 –European airports, transport workers and aviation suppliers call for urgent support in joint statement</i>	Prolonger pour une durée de trois ans la validité des licences d' assistance en escale et accorder des licences temporaires	-	-
21/09/2020	<i>Statement to the Council by the Social Partners in the Civil Aviation Sectoral Social Dialogue Committee on the response to Covid-19</i>	Harmoniser les mesures et les pratiques nationales concernant les frontières afin de faciliter la planification des opérations	Mettre en place des mesures harmonisées permettant de garantir la sécurité sanitaire à bord et au sol, afin de regagner la confiance	Définir au niveau européen des critères pour l' examen des pays tiers en fonction des risques et la levée des interdictions d' entrée qui y sont associées
22/10/2020	<i>Joint Statement by the European social partners in Civil Aviation on payroll support schemes for aviation in response to the Covid-19 pandemic</i>	Poursuivre les régimes de soutien aux salaires spécifiques au secteur de l' aviation civile	-	-

Transports routiers

De même que les autres modes de transport (maritime, aérien), le transport routier a été fortement touché par les mesures prises en Europe pour lutter contre le coronavirus. Les restrictions aux mouvements de marchandises et de passagers, les restrictions aux frontières (fermeture, points de contrôle), ainsi que les diverses procédures concernant le transport telles que quarantaines, contrôles sanitaires, documents, ont entraîné un déclin majeur de l'activité. Durant le premier confinement, au printemps 2020, tous les sous-secteurs ont été touchés : du transport de marchandises au transport de personnes incluant les transports publics ainsi que le transport de tourisme. L'IRU prévoit que « les entreprises de transport routier de marchandises perdront 679 milliards de dollars dans le monde, soit une baisse de 18 % par rapport à 2019. Plus généralement, l'IRU estime que les pertes du secteur mondial du transport routier — passagers et marchandises — dépasseront 1000 milliards USD en 2020. Et il y a des signes inquiétants pour 2021. Les indicateurs financiers laissent entrevoir un avenir sombre, avec des risques élevés de défaillance et d'insolvabilité pour les entreprises de transport routier du monde entier »⁴⁴. Or le rôle du transport routier est de garantir la fluidité des échanges commerciaux entre pays et à l'intérieur des pays, d'assurer le transport des biens essentiels et le déplacement des personnes.

44. Voir : <https://www.iru.org/resources/iru-library/Covid-19-impacts-road-transport-industry-executive-summary>

Les représentants européens des entreprises de transport routier, des syndicats et des autorités de contrôle ont utilisé le dialogue social sectoriel européen pour faire connaître à l'UE et aux États membres les conditions dans lesquelles ils peuvent continuer d'assurer leur rôle (voir encadré). C'est ainsi qu'ils ont adopté un texte conjoint le 29 mai 2020, intitulé — peut-être imprudemment — « Application efficace de la législation au lendemain de la pandémie de Covid-19 » (tant il est vrai que ce « lendemain » cachait de nouvelles vagues).

Les partenaires sociaux du secteur du transport routier

- *International Road transport Union (IRU)* représente plus de 3,5 millions d'entreprises exploitant des services de mobilité et de logistique dans plus de 100 pays;
- *European Transport Workers' Federation (ETF)* : la section transport routier de l'ETF rassemble 80 affiliés de 31 pays européens dans le domaine du transport routier;
- *Confederation of Organisations in Road Transport Enforcement (CORTE)* regroupe 33 membres de plein droit représentant les autorités nationales de transport et de contrôle en Europe (ministères, police et services gouvernementaux de transport) ainsi que douze membres associés et des observateurs;
- *Euro Controle Route (ECR)* rassemble les services d'inspection des transports routiers de 14 pays européens et deux pays observateurs;
- *European Roads Policing Network (ROADPOL)* regroupe les forces de police de la circulation d'une trentaine de pays européens.

La première préoccupation des employeurs (IRU) est le problème de liquidités des entreprises du secteur et des risques de faillites. Ils soulignent qu'en Europe durant la période de confinement du printemps 2020, les recettes du transport de marchandises ont diminué jusqu'à 50 %, et même dans certains cas 100 % pour le transport de passagers. Chômage temporaire à court ou à long terme pour certains chauffeurs, et pour d'autres temps d'attente beaucoup plus longs aux frontières intérieures et extérieures de l'UE et à d'autres points de contrôle temporaires, nouvelles procédures de documentation et obligation dans certains pays de faire circuler les véhicules en convoi : autant de difficultés rencontrées par les entreprises et les conducteurs professionnels. Quant aux autorités de contrôle, elles ont rencontré elles aussi de multiples difficultés pour faire appliquer les règlements et effectuer les contrôles routiers dans des conditions sanitaires adéquates.

Des mesures d'urgence et exemptions aux règles et réglementations ont été introduites afin de maintenir les chaînes d'approvisionnement, mais les signataires du texte soulignent l'absence de cohérence entre règles nationales, et le caractère parfois inapplicable de ce « patchwork » (*sic*) de différentes mesures concernant, en particulier, les règles relatives aux temps de conduite et de repos et l'expiration des documents de contrôle, tels que les permis de conduire et les certificats de compétence professionnelle. À l'heure du déconfinement (ce texte est signé fin mai), et en vue de garantir la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et des agents de contrôle mais aussi la sécurité routière et des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs du marché, les

partenaires sociaux appellent à l'application des meilleures pratiques pendant la période de déconfinement, tant que des restrictions temporaires à la circulation des personnes et des marchandises restent en place. En particulier, ils demandent :

1. Que l'application de la législation existante tienne compte des circonstances exceptionnelles pour ne pas entraîner un allongement des contrôles routiers ;
2. Que les autorités de contrôle fassent preuve de discernement et de tolérance pour ce qui concerne les infractions de la mi-mars à la fin mai 2020 concernant en particulier les règles régissant les temps de conduite et de repos (tenant compte de la multitude des exemptions nationales) ;
3. Que les autorités de contrôle prolongent la validité de certains certificats, licences et autorisations, et reportent certains contrôles périodiques et de formation continue ;
4. Les circonstances exceptionnelles augmentant la nécessité d'un contrôle efficace, que le partage de renseignements entre États membres soit une priorité ;
5. Que le contrôle numérique soit utilisé chaque fois que possible pour réduire au minimum les contacts physiques et garder la distanciation sociale.

Ils demandent également à la Commission européenne de publier une liste de tous les assouplissements temporaires des règles régissant les temps de conduite et de repos, et de centraliser et communiquer toutes les mesures nationales spécifiques et les exemptions à la communauté du transport routier et des contrôleurs.

Tableau 9 Transport routier : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
29/05/2020	<i>Efficient enforcement in the aftermath of the Covid-19 pandemic</i>	Tenir compte des circonstances exceptionnelles dans l'application de la législation existante ; faire preuve de souplesse en matière de règles régissant les temps de conduite et de repos Numériser les contrôles pour réduire les risques sanitaires	Prolonger la validité des certificats, licences et autorisations Reporter certains contrôles périodiques et de formation continue Partager les renseignements entre États membres	Publier une liste de tous les assouplissements temporaires des règles régissant les temps de conduite et de repos, ainsi que les exemptions.

Ports

Les trois quarts des marchandises qui entrent ou sortent d'Europe sont transportés par mer. Cela situe l'importance du secteur portuaire qui joue un rôle essentiel dans la chaîne logistique. Les ports sont donc des infrastructures critiques de grande importance pour le marché intérieur. L'Union européenne compte quelque 250 000 dockers, et environ 3 millions de personnes travaillant dans des secteurs connexes⁴⁵. Dans les régions côtières, les ports sont souvent

45. https://www.etf-europe.org/our_work/dockers/

un employeur important, et créent de nombreux emplois indirects (logistique, transport, etc.). Tout comme pour le transport maritime, les mesures prises pour lutter contre la pandémie ont eu un impact direct sur le secteur portuaire : restrictions opérationnelles pour les escales des navires de transport, réduction ou arrêt du trafic maritime, manque de cargaison...

Dès le 18 mars, les partenaires sociaux du secteur portuaire ESPO, ETF et FEPORT (voir encadré) adoptent un texte conjoint sur la question de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs du secteur.

Les partenaires sociaux du secteur portuaire

Les ports :

- l'*European Sea Ports Organisation* (ESPO) représente les autorités portuaires, les administrations portuaires et les associations portuaires des ports maritimes de l'Union européenne et de la Norvège.

Les dockers :

- la section Dockers de l'*European Transport Workers' Federation* (ETF) représente les dockers, les employés des terminaux et des autorités portuaires, les travailleurs de la maintenance et d'autres catégories de travailleurs dans les opérations portuaires et la logistique portuaire ;
- l'*International Dockworkers Council* (IDC) représente plus de 90 000 travailleurs portuaires internationaux affiliés.

Les entreprises portuaires :

- FEPORT représente plus de 1225 entreprises, opérateurs de terminaux et sociétés d'arrimage, qui mènent leurs activités dans les ports maritimes de l'Union européenne (425 terminaux).

Partant du principe que la fermeture des frontières pour les personnes ne doit pas interrompre la circulation des marchandises, le chargement et déchargement des biens essentiels — en particulier nourriture et médicaments —, les partenaires sociaux considèrent ensemble qu'il est de la plus haute importance de donner la priorité aux questions de santé et de sécurité, au respect et à la mise en œuvre effective de mesures strictes dans les ports. L'ESPO avait, en particulier, souligné que les opérateurs portuaires devaient être considérés comme groupe prioritaire dans la distribution de matériel de prévention et de protection tel que les produits de désinfection, les masques et les gants⁴⁶.

Les partenaires sociaux demandent instamment à la Commission de fournir des orientations européennes claires concernant les mesures d'urgence sanitaire à appliquer dans les ports, et de recommander aux États membres de prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Enfin, en prévision des conséquences économiques globales de la pandémie, les signataires en appellent à un soutien

46. <https://www.espo.be/news/Covid-19-europes-ports-call-on-eu-and-member-sta>

économique pour les entreprises de ce secteur afin d'éviter les effets perturbateurs sur les chaînes logistiques et les pertes d'emplois.

Tableau 10 Ports : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
18/03/2020	<i>Joint statement « ETF, FEPORIT, IDC and ESPO call on workers and employers to strictly respect health and safety measures during Covid-19 pandemic »</i>	Mettre en œuvre et respecter les mesures de santé et de sécurité dans les ports de l'UE; fournir des équipements de protection	Demander à la Commission de fournir des orientations européennes claires concernant les mesures d'urgence sanitaire à appliquer dans les ports	Préparer des mesures de soutien économique pour les entreprises de ce secteur

Sucre

L'Europe est le troisième producteur mondial de sucre, derrière l'Inde et le Brésil ; et le troisième exportateur, derrière le Brésil et la Thaïlande. L'industrie fait vivre quelque 123 000 producteurs de betteraves sucrières, et fournit un emploi à 360 000 travailleurs, essentiellement situés dans les zones rurales. La pandémie de Covid-19 a surgi en Europe au mois de mars, c'est-à-dire au début du printemps, une période de semailles et de forte activité dans les champs pour les producteurs de betteraves. Des entreprises du secteur ont, dès la fin mars, voulu contribuer à l'augmentation de la demande d'équipements sanitaires en réponse au Covid-19, en transformant leur production d'éthanol afin d'en faire de l'éthanol de qualité pharmaceutique pour la fabrication de gel hydroalcoolique⁴⁷.

Toutefois les partenaires sociaux de ce secteur se sont inquiétés, dès le début de la crise, de deux éléments principaux : le transport de marchandises au sein du marché unique européen, et l'évolution des prix mondiaux du sucre dans le contexte pandémique.

Les partenaires sociaux du secteur du sucre

- **Les producteurs de betteraves** : CIBE, la Confédération internationale des producteurs de betteraves sucrières, représente des associations nationales et régionales de 17 pays européens producteurs de betteraves, dont 15 de l'UE avec 140 000 producteurs (ainsi que 130 000 autres de Turquie et de Suisse);
- **Les entreprises sucrières** : CEFS, Comité européen des fabricants de sucre qui représente 38 entreprises européennes et 23 000 emplois directs;
- **Les travailleurs** : EFFAT, la Fédération européenne des syndicats de l'agriculture, de l'alimentation et du tourisme représente 120 syndicats nationaux de 35 pays européens.

47. Voir par exemple : <https://www.raffinerietirlemontoise.com/nouvelle/la-rt-va-fournir-du-gel-desinfectant>

Le 20 mars 2020, ils adressent une lettre conjointe au Commissaire européen à l'Agriculture, M. Janusz Wojciechowski, afin de l'alerter sur « la situation très préoccupante à laquelle notre secteur européen du sucre de betterave devra faire face dans les semaines et les mois à venir suite à l'apparition de la pandémie de Covid-19 ». Concernant le problème aigu du transport transfrontalier de marchandises dans le contexte pandémique, les signataires appellent la Commission et les États membres à prendre des mesures afin de faciliter la fluidité du transport transfrontalier au sein de l'UE et avec la Suisse.

Mais c'est surtout la question de l'évolution du prix mondial du sucre qui les inquiète. La pandémie a en effet entraîné une chute sévère et soudaine des prix des matières premières, ce qui a eu un impact négatif sur les marchés mondiaux du sucre. Cette question du prix mondial du sucre n'est pas nouvelle; les partenaires sociaux s'en inquiétaient depuis longtemps déjà (voir par exemple leur déclaration conjointe sur la fin des quotas en 2017)⁴⁸. Toutefois, la situation était en cours d'amélioration en raison d'un déficit de production mondiale. C'est à ce moment qu'éclate la pandémie, entraînant le prix mondial du sucre brut à son plus bas niveau depuis 2018. Entre mi-février et mi-mars 2020, le sucre a chuté de plus de 25 % sur les marchés mondiaux, une évolution qui aggrave la situation des producteurs de betteraves sucrières, des producteurs de sucre et des travailleurs. Les partenaires sociaux demandent en conséquence à la Commission de s'approprier à déclencher des mesures exceptionnelles telles que le mécanisme d'aide au stockage privé et d'instituer des mesures de sauvegarde à l'importation (restrictions temporaires à l'importation) pour éviter que le prix européen du sucre ne s'effondre à nouveau. Ce qui entraînerait une nouvelle vague de restructuration et, soulignent les partenaires sociaux, une menace sur l'emploi de 360 000 travailleurs.

Tableau 11 Sucre : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
20/03/2020	<i>Covid-19 and the EU Beet Sugar Sector</i>	Assurer la fluidité du transport transfrontalier au sein de l' UE et avec la Suisse	Déclencher le mécanisme d'aide au stockage privé	Instituer des mesures de sauvegarde à l' importation

Industrie graphique

C'est par un effet assez inattendu que l'industrie graphique européenne s'est trouvée confrontée dès le mois de mars 2020 à un problème de chaîne d'approvisionnement : une pénurie de solvants due à l'accroissement soudain de production de désinfectants et gels hydroalcooliques afin de lutter contre la propagation du Covid-19.

Le secteur de l'industrie graphique en Europe est essentiellement composé de petites entreprises. La toute grande majorité de ces entreprises emploient moins

48. <https://sugardialogue.eu/resource/cefs-and-effat-joint-statement-on-the-end-of-quotas/>

de 10 personnes. Au total, ce secteur représente quelque 620 000 travailleurs, dans 113 000 entreprises (pour un chiffre d'affaires annuel de 80 milliards d'euros, selon les chiffres du secteur). Les employeurs sont représentés par Intergraf, qui rassemble 21 fédérations nationales d'imprimerie et de la communication numérique dans 20 pays. Les travailleurs par UNI-Europa Graphical (UNI-EG), qui représente environ 200 000 membres parmi 48 syndicats dans 32 pays (industries graphiques, mais aussi emballage, transformation du papier, édition, production de journaux, etc.).

Le 21 mars 2020, Intergraph et UNI-EG adoptent un texte conjoint qui s'adresse tant à leurs affiliés que, indistinctement, aux autorités publiques européennes et nationales. Ce texte est donc à la fois un appel à toutes les entreprises du secteur à respecter les mesures de prévention — telles que le télétravail, la réorganisation des équipes, les mesures prophylactiques —, en insistant sur le rôle du dialogue social pour mettre en œuvre ces mesures. Et le texte est en même temps un appel aux autorités publiques pour la mise en place d'un plan spécifique visant à venir en aide au secteur. Les partenaires sociaux insistent tout d'abord sur le rôle essentiel que joue la presse quotidienne pour permettre aux citoyens, en particulier les plus âgés qui n'ont pas toujours accès à internet et constituent une catégorie à risque, de se tenir informés sur le virus. Le secteur est également essentiel dans la production et la fourniture d'emballages alimentaires et pharmaceutiques, pour garantir l'accès de ces produits dans les supermarchés et les pharmacies. Les signataires du texte soulignent ensuite les deux grands problèmes auxquels est confrontée cette industrie : la pénurie de solvants et la question de l'accès aux liquidités et possibilités de financement.

Concernant les solvants, les signataires soulignent que les imprimeries ne peuvent fonctionner qu'avec, en particulier, de l'éthanol/alcool éthylique synthétique et de l'isopropanol, or ces deux solvants sont également utilisés pour produire des désinfectants, pour lesquels la demande a considérablement augmenté avec le Covid-19. Ils soulignent que « s'il est important que l'approvisionnement en éthanol/alcool éthylique synthétique et en isopropanol soit d'abord assuré à des fins sanitaires, son approvisionnement pour la production continue d'emballages d'aliments et de médicaments doit également être soutenu ». Reste enfin la question des problèmes de liquidités. Les partenaires sociaux demandent à cet égard aux autorités publiques de permettre le report des impôts et des cotisations sociales et des garanties d'État pour les lignes de crédit afin de ne pas interrompre les flux de crédits des banques. À moyen et long terme, pour assurer la survie du secteur les signataires en appellent à l'élaboration de plans de financement tant au niveau national qu'europeen.

Tableau 12 Industrie graphique : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
21/03/2020	<i>Joint Statement on the Covid-19 crisis</i>	Respecter toutes les mesures de prévention dans les entreprises, et placer le dialogue social à tous niveaux au centre de la gestion de la crise du Covid-19	Soutenir les chaînes d'approvisionnement, en particulier les solvants	Garantir les flux de crédits aux entreprises du secteur et prévoir un plan de financement pour la survie des entreprises à moyen et long terme

Services sociaux

Le secteur des services sociaux est intéressant à plus d'un titre. Notons d'emblée qu'il s'agit d'un secteur qui, à ce jour, n'est pas officiellement reconnu par l'UE. Il n'y a donc pas de « Comité de dialogue social sectoriel » (CDSS) européen pour les services sociaux. Depuis quelques années, les représentants du secteur des services sociaux de certains pays de l'UE (principalement Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Tchéquie) ont été impliqués dans un projet financé par la Commission visant à examiner les possibilités d'établir un dialogue social européen structuré dans ce secteur (Degryse 2018). Le projet intitulé PESSIS⁴⁹ couvrait la période 2015-2017, mais il n'avait pas abouti, à ce jour, à la constitution d'un CDSS et de partenaires sociaux formellement reconnus par les institutions de l'UE⁵⁰.

Autre aspect intéressant du secteur des services sociaux : des alliances inédites y sont ponctuellement observées avec des acteurs économiques et sociaux non traditionnels, par exemple des associations de personnes portant un handicap, des associations de soins à la petite enfance, des associations pour sans-abri, des organisations non gouvernementales, des entreprises d'économie sociale, etc. Ce sont des acteurs qui se sont organisés au niveau européen parfois depuis plusieurs années déjà, mais dont la voix porte peu, voire est complètement absente du dialogue social sectoriel européen. De telles alliances ponctuelles permettent de faire entendre des voix nouvelles, telles que celles des travailleurs domestiques migrants sans-papiers (voir ci-dessous). Quoi qu'il en soit, la crise sanitaire provoquée par la pandémie a fait clairement apparaître un enjeu européen dans le domaine des services sociaux.

Pas moins de quatre textes ont été adoptés par différentes organisations et fédérations : en particulier le secteur des services sociaux et de soins à la personne, qui a rassemblé EPSU et la Fédération européenne des employeurs sociaux ; mais aussi le secteur des services d'assistance personnelle (soins à la petite enfance et à l'éducation, garde d'enfants, soins de longue durée en situation de dépendance, de handicap, d'invalidité, etc.), et de soutien aux ménages (nettoyage, repassage, jardinage, petit bricolage, entretien, soutien scolaire, etc.) qui a rassemblé EFFAT et Uni-Europa pour les travailleurs, et les Fédérations européennes pour la famille et les soins à domicile (EFFE) pour les services aux individus (EFSI) pour les employeurs. Bien que les organisations de partenaires sociaux diffèrent entre services prestant dans des institutions et services prestant à domicile, nous considérons dans les lignes qui suivent ce secteur des « services sociaux » comme un seul et même secteur.

49. <https://www.socialserviceseurope.eu/pessis-iii>

50. Ce qui explique que les textes conjoints dont il est question ci-dessous ne figurent pas dans la base de données officielle de la Commission.

a) The impact on social services and needed support measures

Le premier texte à être adopté, le 25 mars 2020, est un appel conjoint d'*European Public Service Union (EPSU)* et de la *Federation of European Social Employers*⁵¹ pour des mesures de soutien aux 11 millions de travailleurs des services de soins et de soutien en institutions (maisons de repos, centre de soins, etc.) dans l'UE, quotidiennement exposés au Covid-19 et en contact étroit avec des personnes âgées, des personnes handicapées et d'autres personnes ayant besoin de soins et de soutien. Le texte insiste sur les difficultés rencontrées par ce secteur qui souffre depuis des années de problèmes de sous-financement et de manque de personnel. Les signataires adressent aux États membres et à la Commission une liste de mesures de soutien urgentes à prendre pour l'aider à faire face à la situation, mesures que nous synthétisons dans les lignes qui suivent :

- **sauvegarde des emplois** des prestataires et travailleurs et de leurs contrats afin de garantir la continuité des services de soins et de soutien ; ainsi que garantie d'une rémunération et d'une aide au revenu ;
- **protection sanitaire** des travailleurs (équipements de protection) et formation aux mesures de sécurité sur le lieu de travail ;
- mise en place de **protocoles de sécurité** pour les maisons de repos et services de soins résidentiels ;
- accès des services sociaux aux **fonds européens** et nationaux pour un soutien financier immédiat aux salaires et autres coûts ;
- garantie, par le biais de lois nationales ou de conventions collectives, du droit à des congés de maladie payés, à la flexibilité et aux autres aménagements nécessaires pour la **protection de la santé** ;
- soutien pour la **prise en charge des enfants** du personnel des services sociaux ;
- possibilité d'exceptions pour les travailleurs sociaux transfrontaliers afin qu'ils puissent **franchir les frontières** nationales même lorsqu'elles sont fermées.

b) Joint Statement on the Covid-19 Pandemic in Personal and Household Services

Une semaine plus tard, c'est un autre sous-secteur des services sociaux qui fait entendre sa voix, cette fois au nom des 8 millions de prestataires de services aux personnes et aux ménages (et sans doute autant de travailleurs non déclarés) à domicile. Ce secteur s'identifie non pas par une activité spécifique, mais plutôt par le lieu où se déroule l'activité, à savoir le ménage privé. Il peut s'agir de garde d'enfants, de soins aux personnes âgées ou aux personnes handicapées, mais aussi de services de nettoyage, de repassage, de réparations à domicile, de jardinage, etc.

51. Pour les raisons évoquées ci-dessus, la Fédération des employeurs sociaux européens n'est pas (à ce jour) considérée comme un « partenaire social européen » par les institutions européennes. EPSU est, de son côté, reconnue comme partenaire social représentatif dans les secteurs suivants : Hôpitaux, Administrations centrales, Collectivités locales et régionales, Électricité, Gaz.

pourrait devenir un important secteur de croissance et d'emploi. Mais il faut pour cela l'aider à traverser la crise, c'est pourquoi les signataires demandent en outre :

- l'éligibilité aux mesures visant à atténuer l'impact de la crise, telles que report du paiement des cotisations de sécurité sociale et des impôts ;
- l'éligibilité des travailleurs aux allocations de chômage économique temporaire et aux compléments de revenus de substitution vu le niveau faible des salaires dans ce secteur ;
- des informations claires sur l'accès aux droits sociaux et à la protection sociale des travailleurs, y compris migrants ; la possibilité pour ces derniers d'étendre leurs droits de séjour en cas de perte d'emploi ; une allocation spécifique pour travailleurs migrants sans papiers en cas de perte de leur emploi.

c) Covid-19 and Social Services : what role for the EU?

Le troisième texte conjoint du secteur des services sociaux est signé le 25 juin par l'EPSU et la *Federation of European Social Employers*, auxquels se sont joints dix autres fédérations et organisations non gouvernementales actives dans les domaines de l'aide aux personnes en situation de handicap, des sans-abri, des prestataires de soins pour personnes âgées, de lutte contre la pauvreté, de justice sociale, d'entreprises à finalité sociale, etc.⁵⁴ Trois mots-clés structurent ce texte conjoint : reconnaissance, urgence, résilience.

1. **Reconnaissance** : les signataires soulignent que la situation tragique des établissements de soins de longue durée pour personnes âgées pendant la pandémie révèle à quel point les travailleurs sociaux en institutions ne sont pas reconnus à leur juste valeur : sous-financement, salaires et conditions de travail peu attrayants, manque de personnel. Onze millions

54. **EASPD** : Association européenne des prestataires de services pour personnes en situation de handicap qui représente plus de 11 000 services sociaux d'aide, d'accompagnement et de santé ; **FEANTSA** : Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri, qui représente 130 organisations membres venant de 30 pays ; **European Ageing Network** : regroupe plus de 10 000 organisations prestataires de soins pour les personnes âgées dans 25 pays européens ; **Caritas Europe** : réseau catholique de lutte contre la pauvreté, membre du réseau mondial Caritas Internationalis qui compte plus de 160 membres dans le monde entier ; **CEDAG** : « la voix du secteur associatif en Europe » dans les domaines des personnes âgées, de la protection de l'environnement, de la santé, de la protection des consommateurs, de la lutte contre la discrimination, etc. ; **EPR Learning and innovating Together** : représente 24 organisations de 16 pays prestataires de services travaillant avec des personnes handicapées ; **Solidar** : réseau européen et mondial d'organisations de la société civile pour la justice sociale, regroupant plus de 60 organisations membres basées dans 29 pays (dont 24 pays de l'UE) ; **European Social Network** : réseau des services sociaux publics locaux en Europe, qui regroupe plus de 120 organisations membres dans 35 pays : associations nationales de directeurs, des départements de protection sociale du gouvernement, des régions, des comtés et des municipalités, des agences de financement et de régulation, des universités et d'autres organisations de recherche et de développement ; **Eurodiaconia** : réseau européen d'églises et d'ONG chrétiennes fournissant des services sociaux et de santé et prônant la justice sociale, qui regroupe 52 organisations nationales et régionales dans 32 pays ; **ENSIE** : Réseau européen d'entreprises d'intégration sociale, qui rassemble 29 réseaux nationaux et régionaux, représentant 21 pays de toute l'Europe, 3150 entreprises d'intégration sociale, et environ 270 000 salariés.

de travailleurs dans l'UE, et plusieurs autres millions de bénévoles⁵⁵ se mobilisent pourtant contre les situations d'injustices, d'exclusion, de discrimination. Les signataires demandent à l'UE de renforcer la nature essentielle de ces services sociaux dans le cadre du plan de relance pour l'Europe en vue de renforcer la cohésion sociale.

2. **Urgence** : précarisation voire paupérisation seront une conséquence du choc économique provoqué par la pandémie : récession, faillites, fermetures de commerces et d'entreprises. Le monde post-Covid-19 aura encore davantage besoin de services sociaux opérationnels. Or, soulignent les signataires, les mesures de financement prévues par l'UE et les États membres ne couvrent pas les dépenses accrues des prestataires de services sociaux (équipements de protection, dépenses d'infrastructure, frais de personnel supplémentaires)⁵⁶ alors même que leurs revenus sont en baisse. Il faut dès lors créer un Fonds européen d'urgence pour les services sociaux permettant de garantir la fourniture et l'accès à ces services.
3. **Résilience** : les services sociaux ont besoin d'un écosystème durable qui repose sur des politiques de financement solides, un personnel suffisant et bien formé. Or, soulignent les signataires, la situation d'un pays de l'UE à l'autre diffère fortement. Pour éviter le creusement de divergences entre écosystèmes nationaux pour les services sociaux, l'UE doit jouer un rôle plus important *via* le financement, l'orientation politique, le soutien au dialogue social et la législation. Les signataires demandent qu'un montant de minimum 5 % de la Facilité de relance et de résilience soit alloué aux services sociaux, et l'initiative REACT-EU du Fonds social européen devrait réserver 25 % aux mesures d'inclusion sociale.

d) Personal and Household Services - Workers Require Priority Access to Covid-19 vaccine

Enfin, un quatrième texte a été adopté fin 2020 par l'EFFAT, l'EFPE, l'EFSI et UNI Europa, soutenu par la Fédération internationale des travailleurs domestiques (IDWF) et UNICARE Global, et concerne la campagne de vaccination, alors en préparation. Ce texte est une réaction à la proposition de la Commission européenne concernant une approche coordonnée de la distribution des vaccins dans les États membres de l'UE, publiée le 15 octobre 2020⁵⁷. Cette proposition ne fait pas explicitement mention des travailleurs des services de soins à domicile et autres services personnels et ménagers parmi les groupes prioritaires auxquels les États membres devraient garantir un accès facile aux vaccins. Or, soulignent les signataires, les normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus complètes, appellent à considérer comme « travailleurs essentiels » les travailleurs à domicile, ce qui doit impliquer une prévention prioritaire des infections.

55. Social Employers, Social Services Workforce in Europe : State of Play and Challenges, (2019). <http://socialemmployers.eu/files/doc/Report%20-%20Social%20Services%20Workforce%20in%20Europe.pdf>

56. https://mcusercontent.com/47548462519f84ab547c39ce9/files/81d8665d-21f5-43ee-884f-b52e973faa55/European_Overview_of_COVID_19_Funding_Needs_in_Social_Services._28.05.2020.pdf

57. https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/vaccination/docs/2020_strategies_deployment_en.pdf

Les partenaires sociaux soulignent que les 6,3 millions de travailleurs de soins à domicile dans l'UE (et 3,2 millions de travailleurs supplémentaires qui ne seraient pas déclarés) sont beaucoup plus exposés au risque de contamination mutuelle au Covid-19 que la population générale car ils travaillent dans les foyers privés. C'est pourquoi ils demandent à la Commission de placer ces travailleurs sur la liste des groupes prioritaires dans tout document futur définissant la stratégie de vaccination de l'Europe, et d'appeler les États membres à les intégrer comme tels dans leurs stratégies nationales.

Tableau 13 Services sociaux : 4 textes conjoints « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
25/03/2020	<i>Joint EPSU/Social Employers Statement on Covid-19 outbreak: the impact on social services and needed support measures</i>	Protéger les emplois, les rémunérations et la santé des travailleurs du secteur pour assurer la continuité des services de soin et de soutien. Leur garantir la mobilité transfrontalière	Mettre en place des protocoles de sécurité pour les maisons de repos et services de soins résidentiels, et accès aux fonds de l'UE et nationaux pour supporter les coûts	Garantir le droit aux congés de maladie payés, à la flexibilité des horaires. Soutenir la prise en charge des enfants du personnel
01/04/2020	<i>EFFAT – EFFE – EFSI – UNI-Europa Joint Statement on the Covid-19 Pandemic in Personal and Household Services (PHS)</i>	Garantir l'accès aux équipements de protection, aux tests de dépistage, et protocoles pour assurer la continuité des services	Garantir l'éligibilité des entreprises du secteur aux aides publiques et aux mesures d'atténuation des impacts économiques	Garantir l'éligibilité des travailleurs au chômage temporaire, compléter les revenus de substitution, garantir l'accès aux droits sociaux, y compris des migrants
25/06/2020	<i>Covid-19 and Social Services : what role for the EU?</i>	Reconnaissance. Renforcer la nature essentielle des services sociaux dans le cadre du plan de relance pour l'Europe	Urgence. Créer un Fonds européen d'urgence pour les services sociaux permettant de garantir la fourniture et l'accès à ces services	Résilience. Consacrer un montant de minimum 5 % de la Facilité de relance et de résilience aux services sociaux, et 25 % de REACT-EU aux mesures d'inclusion sociale
14/12/2020	<i>« EFFAT – EFFE – EFSI – UNI-Europa Joint Statement on Personal and Household Services - Workers Require Priority Access to Covid-19 vaccine »</i>	Donner la priorité de l'accès aux vaccins Covid-19 aux travailleurs des services aux personnes et aux ménages, leur reconnaître le statut de travailleurs essentiels	-	-

Industrie agroalimentaire

« Notre objectif collectif est de faire en sorte que les étagères soient bien remplies et que les réfrigérateurs soient pleins. Cependant, cela devient de plus en plus difficile », déclare Mella Frewen, Directrice générale de FoodDrinkEurope le 23 mars 2020. En une phrase, elle souligne le rôle essentiel de l'industrie agroalimentaire dans la vie quotidienne des Européens, et pose le problème du Covid-19 : ruptures dans les chaînes d'approvisionnement, embouteillage et blocage des transports aux frontières, perturbations dans le commerce international.

FoodDrinkEurope représente non seulement les fédérations nationales de l'industrie alimentaire, mais aussi les nombreux sous-secteurs alimentaires organisés au niveau européen (associations européennes de jus de fruit, chocolat, sucre, viande, café, eaux embouteillées, snacks, épices, aliments pour animaux de compagnie, etc.), ainsi que les grandes multinationales bien connues de

l'agroalimentaire. Elle représente au total quelque 294 000 entreprises. Cette industrie se caractérise par sa puissance de marché — elle achète 70 % de la production agricole de l'UE — et manufacturière, en tant que « plus grande industrie manufacturière d'Europe »⁵⁸. Le dialogue social européen dans cette industrie se réalise avec la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme (EFFAT) qui compte quant à elle 2,6 millions de membres, représentant 120 syndicats nationaux de 35 pays européens. Au-delà de ses affiliés, l'EFFAT défend les intérêts de plus de 22 millions de travailleurs tout au long de la chaîne alimentaire.

Fin mars 2020, face à l'aggravation de la situation épidémique en Europe et dans le monde, et dans la perspective, alors de plus en plus tangible, d'une récession économique mondiale majeure, FoodDrinkEurope et l'EFFAT adoptent un premier texte conjoint dans lequel ils appellent les autorités publiques européennes et nationales à prendre des mesures d'urgence. Dans ce texte adopté le 25 mars 2020, les partenaires sociaux se félicitent des mesures déjà prises par l'UE, en particulier la suspension du Pacte de stabilité et de croissance et la mise en place d'un plan d'investissement Corona (CRII), mais ils soulignent la nécessité d'envisager des interventions supplémentaires dans quatre domaines :

1. Tous les États membres de l'UE doivent reconnaître le rôle essentiel des travailleurs de ce secteur. Pour leur permettre de continuer à travailler, et donc d'assurer la continuité de la chaîne alimentaire, il faut, selon les partenaires sociaux, que les gouvernements garantissent des mesures de soutien telles que la garde d'enfants et, le cas échéant, une compensation salariale si les travailleurs sont temporairement écartés de leur travail ;
2. Il faut accélérer la mise en place au niveau européen de systèmes d'achat centralisés d'équipements de protection et de sécurité pour permettre aux entreprises du secteur de se procurer de tels équipements ;
3. La Commission est appelée à fournir des lignes directrices aux États membres pour établir des protocoles harmonisés permettant aux travailleurs du secteur alimentaire de poursuivre leur travail en toute sécurité ;
4. Il faudra veiller au soutien aux travailleurs et aux entreprises du secteur, dont 99 % sont des PME. Des mesures bienvenues ont déjà été prises en matière d'aides d'État ; mais il faudra élaborer des mesures d'urgence pour le secteur alimentaire, afin de préserver la viabilité des entreprises et les emplois. Par exemple, les fonds structurels et autres fonds de l'UE non utilisés devraient être utilisés pour aider les États membres à assurer un soutien financier et un soutien au revenu pour les travailleurs touchés par le chômage, y compris les travailleurs atypiques et les travailleurs employés dans les chaînes de sous-traitance.

Le second texte « Covid » signé en 2020 par les partenaires sociaux de l'industrie agroalimentaire (*Guidelines to protect the health and safety of workers in food business during the Covid-19 pandemic*) est adressé à toutes les entreprises européennes du secteur. Il s'agit de les encourager à mettre en place une

58. <https://www.fooddrinkeurope.eu/about-us/role-and-mission/>

cellule de crise et à établir un plan de continuité pour assurer la protection du personnel et le maintien des activités, tout en insistant pour que le dialogue social et la participation des représentants de la santé et de la sécurité soient tout particulièrement encouragés. Le texte donne une série de lignes directrices très détaillées (ici synthétisées) en matière :

- d'hygiène et de protection sanitaire et d'informations des employés : état de la situation pandémique, risques, règles de comportement, gestes barrières, mise à disposition de produits désinfectants, etc. ;
- d'organisation du travail : mise en œuvre de la distanciation sociale, horaires de travail par roulement pour éviter les rassemblements, utilisation de masques de protection, installation de plexiglas, travail à domicile dans les départements autres que production, logistique et distribution, sécurisation des accès, adaptation des cantines et des horaires, etc. ;
- de gestion des maladies des travailleurs : déclaration de tout symptôme physique avant ou pendant le temps de travail (y compris pour les travailleurs temporaires, saisonniers, détachés⁵⁹), signalisation des cas contacts, encouragement des mesures de température à l'entrée du lieu de travail, mesures à prendre en cas de forts symptômes associés au Covid-19 (renvoi à domicile, transfert à l'hôpital, auto-isolement, etc.) et mesures supplémentaires pour les travailleurs de plus de 65 ans ou à risque, y compris les travailleuses enceintes ;
- de transport : respect des règles sanitaires par les conducteurs et les fournisseurs, interdiction d'accès aux bureaux, autorisation d'accès aux installations sanitaires à l'extérieur des bureaux ;
- de déplacements entre le domicile et le lieu de travail : facilitation de l'organisation de voyages sûrs et respect de la distanciation sociale lorsque le service de transport est organisé par l'entreprise.

Les partenaires sociaux s'engagent à diffuser ces lignes directrices et à promouvoir leur mise en œuvre auprès de leurs membres, et demandent à la Commission européenne de les y aider. Ces recommandations seront en vigueur durant toute la période de pandémie, et les partenaires sociaux s'engagent enfin à contrôler, évaluer, et assurer le suivi de ces lignes directrices pendant et à la fin de l'urgence sanitaire.

59. Il est intéressant d'observer les préoccupations des partenaires sociaux à l'égard de ces travailleurs « périphériques », y compris en matière de logement : « Lorsque l'employeur fournit directement ou indirectement un logement aux travailleurs détachés et saisonniers, les installations de logement doivent être d'une taille permettant une vie décente et une distance sociale recommandée entre les occupants. »

Tableau 14 Industrie agroalimentaire : 2 textes conjoints « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
25/03/2020	<i>Food and drink trade unions and industry call for worker support</i>	Garantir des mesures de soutien aux travailleurs du secteur pour assurer la continuité de la chaîne alimentaire ; établir des protocoles de sécurité harmonisés	Fournir aux entreprises les équipements de protection et de sécurité en procédant à des systèmes d'achat centralisés	Prévoir des mesures à moyen terme, y compris financières, pour garantir la viabilité des entreprises et la pérennité des emplois
09/04/2020	<i>Guidelines to protect the health and safety of workers in food business during the Covid-19 pandemic</i>	Fournir aux entreprises du secteur des lignes directrices détaillées en matière de protection sanitaire, d'organisation du travail, de gestion des cas Covid-19, de transport et de déplacement domicile-lieu de travail	-	-

Pêche maritime

Le secteur de la pêche en Europe fournit « 48 milliards de repas chaque année, soit suffisamment pour nourrir chaque citoyen de l'Union européenne 96 fois »⁶⁰. Pour que les quelque 5 millions de tonnes de poisson pêchés annuellement parviennent jusque dans les assiettes des consommateurs, toute une chaîne de travailleurs non pêcheurs vit également de l'activité de cette pêche maritime. Selon Europêche, un emploi en mer crée cinq emplois sur terre (« 1 job at sea = 5 jobs created at land »).

Mais aux difficultés et incertitudes liées aux Brexit concernant l'accès des navires européens aux eaux britanniques se sont brutalement ajoutés en mars 2020 les problèmes causés par la pandémie de Covid-19 : interdiction de circulation des équipages des navires, fermeture des ports, effondrement des prix des produits de la mer, etc. C'est dans ce contexte d'urgence que les partenaires sociaux de la pêche maritime se sont adressés aux autorités publiques européennes afin de trouver des solutions permettant aux entreprises du secteur de poursuivre leurs activités.

Les partenaires sociaux représentent trois acteurs de cette industrie : les pêcheurs, les coopératives et les travailleurs. Europêche représente 80 000 pêcheurs de l'UE et quelque 45 000 navires, tant artisanaux que de grande taille, au travers de ses 16 organisations membres provenant de 10 pays européens. Cogeca est la Confédération générale des coopératives agricoles de l'UE et représente quelque 40 000 coopératives agricoles, forestières et de pêche, qui emploient 660 000 personnes. La section « Pêche » de l'*European Transport Workers' Federation* (ETF) représente 150 000 travailleuses et travailleurs de la pêche européenne.

60. Fishing Industry presentation from Europêche for Charlina Vitcheva – DG MARE Director General 30 June 2020, <http://europeche.chil.me/download-doc/306775>

a) Social Partners in the fisheries sector urgently calls for special regulatory measures and actions to secure the free circulation of fishermen

Dès le 27 mars, alors que les mesures de restrictions à la libre circulation sont déjà en œuvre depuis plus de deux semaines, les partenaires sociaux s'adressent à Mme Veronika Veits, directrice de la DG MARE de la Commission européenne, afin de l'informer que ces mesures « sont devenues si problématiques que de nombreux navires de pêche seront contraints d'arrêter leurs opérations de pêche dans quelques jours ». C'est donc le secteur de la pêche maritime européenne — et avec lui les denrées alimentaires qu'il fournit aux Européens — qui risque de se retrouver à l'arrêt si des mesures d'urgence ne sont pas prises.

Pour éviter un tel scénario, les signataires de la lettre demandent la reconnaissance de la pêche comme secteur vital de l'économie et les pêcheurs comme travailleurs essentiels, afin de les autoriser à bénéficier de certaines mesures d'exemption parmi lesquelles :

- la libre circulation des équipages des navires de pêche, pour mettre fin aux difficultés rencontrées pour effectuer les changements d'équipage (voyages à destination et en provenance des navires de pêche et passages de frontières). Il s'agirait soit d'exempter purement et simplement les pêcheurs des interdictions nationales de voyager, soit de leur délivrer des laissez-passer spécifiques ;
- une telle mesure devrait s'accompagner d'un renforcement de la protection de la santé des pêcheurs. Les entreprises du secteur ont déjà pris une série d'initiatives basées sur les recommandations des agences des Nations unies (gestion des cas suspects, mesures d'hygiène, isolement, conseils médicaux par radio, signalement et débarquement des cas suspects au prochain port d'escale, etc.) ; les pêcheurs doivent pouvoir disposer d'équipements de protection individuelle et avoir accès aux soins médicaux à bord. Mais, soulignent les signataires, la distanciation sociale est difficile à mettre en œuvre à bord des navires de pêche, c'est pourquoi les autorités nationales et européennes devraient élaborer des lignes directrices précises et fournir une assistance pour leur mise en œuvre afin de minimiser les risques ;
- dans ce contexte, les pêcheurs peuvent être amenés pour différentes raisons à passer des périodes plus longues à bord des navires que celles spécifiées dans leur contrat de travail ou dans les lois nationales applicables. Les signataires demandent donc aux États du pavillon et du port à appliquer une flexibilité par rapport à de telles situations ;
- dans de telles situations, des pêcheurs pourraient ne pas être en mesure de suivre les formations nécessaires pour obtenir une prolongation de leurs certificats, ce qui entraînerait l'expiration desdits certificats — en outre, certains instituts de formation ont fermé pour raisons sanitaires. Ici aussi les signataires appellent les autorités à faire preuve de pragmatisme en prolongeant la validité des certificats d'au moins 3 mois.

b) Joint letter on repatriation of fisheries crew and change of crew – Covid-19

Une deuxième lettre conjointe est adressée par les partenaires sociaux à la Commission le 10 avril. Ceux-ci y remercient l'institution pour les réponses apportées au problème de la libre circulation des travailleurs, et pour le libre passage accordé aux pêcheurs, considérés comme travailleurs essentiels. Mais de nouveaux problèmes sont portés à son attention, liés cette fois aux activités internationales de pêche. Parmi ces problèmes : l'arrêt total des opérations de pêche décrété en Namibie, l'interdiction des changements d'équipage (une vingtaine de navires espagnols étaient alors immobilisés dans un port namibien), au Pérou des équipages de remplacement bloqués dans des hôtels en quarantaine, au Sénégal la fermeture des ports de pêche⁶¹, en Mauritanie l'interdiction d'effectuer des changements d'équipage, sans compter l'impossibilité temporaire de rapatrier les pêcheurs, l'impossibilité d'envoyer des mécaniciens dans les pays tiers pour effectuer des réparations, les pénuries de médicaments et de moyens de protection, etc.

Il est clair, en concluent les signataires, que ces problèmes nécessitent une action mondiale visant à faciliter la libre circulation internationale des travailleurs. Ils proposent d'identifier des ports et aéroports dans le monde, proches des principales zones de pêche⁶², qui acceptent de réglementer de manière pragmatique les changements d'équipage, sur la base des protocoles de l'Organisation maritime internationale (OMI)⁶³. La Commission devrait, selon eux, utiliser le Service d'action extérieure (SEAE) pour mener une initiative diplomatique visant à mettre en œuvre cette proposition et à faciliter l'accès des pêcheurs pour permettre les changements d'équipage. Les délégations de l'UE dans ces pays tiers devraient aider les entreprises européennes à assurer le transport des pêcheurs à l'arrivée et au départ. Enfin, les partenaires sociaux demandent aux autorités nationales et européennes de délivrer des certificats basés sur les registres de suivi des navires pour prouver que le navire a été *de facto* mis en quarantaine en raison du temps passé en mer avant d'entrer dans le port de l'État côtier.

c) Fishing Industry welcomes EU support to overcome the socio-economic turmoil caused by the Covid-19 outbreak

Un troisième texte « Covid » est adopté le 17 avril 2020 par le secteur de la pêche maritime. Il porte sur les travaux alors en cours au Parlement et au Conseil de l'UE concernant le Fonds européen pour la pêche et les affaires maritimes (FPEM) et, plus particulièrement, la manière dont ce fonds pourrait apporter une aide d'urgence au secteur dans le contexte pandémique. La Commission a proposé de réaffecter une partie des fonds pour atténuer l'impact du coronavirus, et de permettre l'octroi d'une aide aux flottes bloquées dans les ports. Le Conseil et le Parlement ont non seulement approuvé ces mesures mais les ont également élargies.

61. Les partenaires sociaux appelleront conjointement les autorités du Sénégal et de Côte d'Ivoire à la coopération pour faciliter les changements d'équipage des navires de pêche de l'UE opérant en Afrique de l'Ouest et de l'Est (lettre du 23 juin 2020).

62. Les partenaires sociaux fournissent en annexe de la lettre une proposition d'une vingtaine de ports répartis dans le monde entier qui pourraient être sélectionnés à cette fin.

63. <https://www.imo.org/en/MediaCentre/HotTopics/Pages/Coronavirus.aspx>

Les partenaires sociaux demandent aux institutions européennes de nouvelles mesures pour permettre de transférer en 2021 jusqu'à 25 % des quotas inutilisés de l'année 2020. Une telle mesure permettrait de compenser la perte de revenus des pêcheurs qui ont subi une chute considérable des prix. Ils demandent par ailleurs l'organisation d'une campagne européenne de promotion des produits de la mer afin de stimuler la demande de ces produits.

Tableau 15 Pêche maritime : 3 textes conjoints « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
27/03/2020	<i>« Social Partners in the fisheries sector urgently call for special regulatory measures and actions to secure the free circulation of fishermen » – Covid-19</i>	Adopter des mesures d'exemption pour la libre circulation des pêcheurs (changement d'équipages)	Fournir des lignes directrices spécifiques pour la protection sanitaire des pêcheurs, dans un contexte où la distanciation sociale est difficile à mettre en œuvre	Adopter une approche flexible et pragmatique pour la durée maximale de services à bord, ainsi que pour la prolongation des certificats des pêcheurs
10/04/2020	<i>Joint letter on repatriation of fisheries crew and change of crew – Covid-19</i>	Adopter une approche mondiale pour faire face aux difficultés dans les ports des pays tiers ; identifier des ports et aéroports dans le monde qui acceptent de réglementer les changements d'équipage	Demander aux délégations de l'UE dans les pays tiers d'aider les entreprises européennes à assurer le transport des pêcheurs à l'arrivée et au départ	Délivrer des certificats qui prouvent que le navire a été mis en quarantaine avant d'entrer dans le port de l'État côtier
17/04/2020	<i>EU support to overcome the socio-economic turmoil caused by the Covid-19 outbreak</i>	Transférer en 2021 une partie des quotas de pêche inutilisés en 2020	Organiser une campagne européenne de promotion des produits de la mer	-

Banques et assurances

L'un des effets les plus immédiats de la pandémie de Covid-19 sur le secteur bancaire a été lié aux mesures, prises dès le mois de mars dans de nombreux pays, de report de paiement de différents crédits pour les ménages, les indépendants et les entreprises confrontés à des problèmes financiers résultant du confinement et des fermetures de commerce. De même, les entreprises d'assurance ont dû faire preuve de flexibilité en matière de paiement de primes à l'égard des clients en difficulté, tout en maintenant leur couverture, en particulier en matière de pensions, d'invalidité, d'hospitalisation. L'action de la Banque centrale européenne (BCE) a été déterminante pour accroître la capacité de prêt des banques (exigences moins strictes concernant les fonds propres, flexibilité en matière de surveillance prudentielle), pour maintenir les emprunts à un coût abordable (taux d'intérêt directs historiquement bas), pour faciliter l'accès au crédit pour les entreprises et les ménages (augmentation des liquidités que les banques peuvent emprunter à la BCE, assouplissement des critères concernant les garanties bancaires en échange des prêts)⁶⁴. En outre, pour aider l'économie à absorber le choc de la crise, la BCE a lancé un « Programme d'achat d'urgence face à la pandémie » (*Pandemic Emergency Purchase Programme*) visant à permettre aux gouvernements, entreprises et citoyens d'accéder aux fonds dont ils auraient besoin pour surmonter la crise.

64. <https://www.ecb.europa.eu/home/search/coronavirus/html/index.fr.html>

Soutenir l'activité économique et aider leurs clients au mieux de leur capacité sont les deux priorités déclarées par les partenaires sociaux européens de la banque et de l'assurance. Ces partenaires sont :

- **les banques** : la Fédération bancaire européenne (EBF, et son Comité pour les affaires sociales européennes BCESA) réunit 32 associations bancaires nationales en Europe qui représentent ensemble quelque 3500 banques de toutes dimensions employant environ deux millions de personnes ;
- **les caisses d'épargne et banques de détail** : Groupement européen des caisses d'épargne et banques de détail (ESBG) réunit quelque 885 banques axées sur la fourniture de services aux communautés locales et le soutien aux PME, qui emploient 656 000 personnes dans 21 pays européens ;
- **les banques coopératives** : Association européenne des banques coopératives (EACB) réunit 27 institutions membres qui représentent 2700 banques coopératives, 85 millions de membres et 214 millions de clients ;
- **les compagnies d'assurance** : Insurance Europe est la fédération européenne d'assurance et de réassurance, qui rassemble les associations nationales de 37 pays, soit quelque 900 000 employés ;
- **les coopératives d'assurance** : Association des assureurs mutuels et des coopératives d'assurance en Europe (AMICE) réunit 90 membres et, via 5 associations nationales, environ 700 assureurs ;
- **les intermédiaires d'assurance** : Fédération européenne des intermédiaires d'assurance (BIPAR) regroupe 50 associations membres dans 30 pays, regroupant des agents et courtiers en assurance ainsi que des intermédiaires financiers ;
- **les travailleurs** : UNI Europa Finance représente les travailleurs de la finance et de l'assurance en Europe, soit 1,5 million d'employés dans 108 syndicats.

Le texte conjoint adopté le 30 mars par les partenaires sociaux (*Joint statement of the European Social Partners in the Banking and Insurance Sectors on the Covid-19 Emergency Crisis*) réaffirme leur engagement — en coordination avec les autorités publiques, les institutions européennes et les autorités de régulation et de surveillance — pour essayer de « neutraliser autant que possible et au mieux de nos capacités les effets du Covid-19 sur l'économie ». Mais ce texte met surtout l'accent sur la question de la santé et la sécurité des employés et des clients. Il souligne que les entreprises du secteur suivent strictement les recommandations et protocoles sanitaires, qu'elles se sont organisées pour mettre en œuvre le télétravail chaque fois que cela est possible⁶⁵, et que tous les employés qui continuent d'être en contact avec le public doivent bénéficier d'une protection appropriée en termes d'équipement et d'infrastructure.

Les signataires de ce texte conjoint demandent également à leurs clients de « faire preuve d'indulgence » lorsqu'il leur est demandé de limiter les visites dans les

⁶⁵. Comme dans d'autres secteurs, il est apparu plus tardivement que le télétravail ne serait pas une situation simplement passagère (mars, avril 2020) mais s'imposerait à plus long terme.

agences et bureaux, et de privilégier les autres outils de communication (téléphone, courrier électronique et autres technologies).

Tableau 16 Banques et assurances : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
30/03/2020	<i>Joint statement from European Social Partners in the banking and insurance sectors on Covid-19 Emergency Crisis</i>	Soutenir l'activité économique et aider les clients au mieux des capacités	Assurer la santé et la sécurité des employés et des clients par le respect des protocoles sanitaires et par l'organisation du travail	-

Audiovisuel

Durant la période de confinement du printemps 2020, il est assez rapidement apparu aux yeux des autorités publiques que les événements et manifestations culturelles devraient être annulés afin de lutter contre la propagation du coronavirus. Pour le secteur audiovisuel, cela a signifié l'annulation forcée des festivals (du film, du court-métrage, du cinéma d'animation, etc.), la fermeture des salles de cinéma, ainsi que l'arrêt brutal de toutes les productions cinématographiques et télévisuelles non seulement en Europe mais dans le monde entier. Les conséquences ont été aussi brutales que lourdes car les festivals sont des lieux importants pour trouver des financements et conclure des accords de coproduction ; ils sont aussi, avec les salles de cinéma, des caisses de résonance pour faire connaître au grand public les dernières sorties, mais aussi pour diffuser des films moins « commerciaux » comme les films d'art et d'essai. Les stratégies de vente des producteurs ont été mises à mal et des milliers d'entreprises, pour la plupart des PME, ont subi l'impact de cet arrêt brutal. Les films en cours de production ont rencontré des problèmes de trésorerie, les paiements bancaires ayant parfois été bloqués alors que les salaires des équipes et des artistes devaient être payés. De nombreux travailleurs opérant devant et derrière la caméra ont dès lors perdu leur emploi temporairement ou, dans le pire des cas, définitivement, car les mesures prises par les gouvernements pour aider les entreprises et les PME ont pris du temps pour être mises en œuvre.

Un autre problème important pour le secteur était lié à l'incertitude pour le futur. Les sociétés de production, lorsqu'elles n'ont pas été mises en faillite, ont puisé dans leurs réserves de trésorerie ce qui a compromis leur capacité à investir dans le développement de nouveaux projets. Les revenus publicitaires ont en outre considérablement diminué durant le confinement, ce qui a affaibli la capacité des radiodiffuseurs d'investir dans des projets futurs. Par ailleurs, l'impact de la pandémie sur l'état d'esprit du public constituait une nouvelle incertitude. Comme le souligne Eurocinéma, « à l'avenir, il sera difficile de vendre un projet car nous n'avons aucune idée de la réaction du public et de ce que sera le marché demain ».

C'est donc dans un contexte d'urgence et de grandes incertitudes que les partenaires sociaux de l'audiovisuel se sont adressés aux autorités publiques nationales et européennes. Le texte conjoint signé le 2 avril 2020 (*Fighting the global Covid-19 crisis in the film and TV production sector*) est adressé

aux gouvernements nationaux, organisations internationales et régionales et organismes de financement de la culture. C'est un appel à prendre des mesures d'urgence pour soutenir le secteur, ses entreprises et ses travailleurs salariés, freelance ou indépendants (en matière d'aides d'État, de fiscalité et de sécurité sociale) et de tenir compte, dans les plans de soutien à l'économie mis en œuvre notamment par l'UE et ses États membres, des besoins spécifiques du secteur audiovisuel.

Les partenaires sociaux de l'audiovisuel

- **L'animation** : *Animation in Europe* fédère 17 associations de producteurs d'animation de 15 pays de l'UE;
- **Les producteurs de films et de TV** :
 - Association européenne de production audiovisuelle (CEPI) regroupe 19 associations nationales de producteurs indépendants de films et de télévision, représentant environ 8000 sociétés de production indépendantes en Europe;
 - EURO CINEMA est une association de producteurs de films et de producteurs audiovisuels;
 - Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF) réunit 34 organisations de producteurs de 27 pays dans le monde.
- **Les acteurs** : Fédération Internationale des Acteurs (FIA) représente les syndicats, guildes et associations professionnelles d'artistes-interprètes dans environ 70 pays;
- **Les réalisateurs** : Fédération européenne des réalisateurs de films (FERA) représente les réalisateurs de films et de télévision au niveau européen, avec 47 associations de réalisateurs membres dans 35 pays, soit plus de 20 000 réalisateurs européens;
- **Les scénaristes** : Fédération des scénaristes en Europe (FSE) est un réseau d'associations, de guildes et de syndicats nationaux et régionaux d'auteurs pour l'écran en Europe, compte 26 membres de 21 pays, représentant plus de 7500 scénaristes;
- **Les travailleurs, créateurs et techniciens** : Secteur des Médias, du Divertissement et des Arts d'UNI Global Union (UNI-MEI) représente 170 syndicats et guildes nationaux affiliant plus de 450 000 créateurs, techniciens et autres travailleurs des médias, du divertissement et des arts dans le monde.

Ce secteur fonctionne en effet par projets, et connaît par nature des cycles économiques irréguliers. Pour les entreprises, l'urgence est au soutien financier et aides d'État pour couvrir les coûts fixes et empêcher les faillites; l'adaptation des régimes fiscaux durant la crise; le report du paiement des cotisations sociales des employeurs lorsque nécessaire; la couverture des assurances pour les interruptions de tournages résultant du respect des mesures sanitaires. Les entreprises du secteur demandent également de prévoir des mécanismes de financement pour l'après-Covid-19 permettant de stimuler la relance de la production, le développement de nouveaux projets, et la distribution.

Il faut également soutenir les travailleurs qui se trouvent devant et derrière la caméra. Les signataires du texte rappellent que dans l'audiovisuel, la plupart des acteurs et des équipes sont soit employés sur la base de contrats à court terme, soit engagés en tant qu'entrepreneurs indépendants, ce qui les rend particulièrement vulnérables à une crise de cette ampleur. C'est pourquoi, afin de préserver la main-d'œuvre et les compétences, les partenaires sociaux demandent que tous les travailleurs, sans distinction de statut (incluant donc les freelances et les indépendants), puissent bénéficier des mesures d'aide destinées au secteur. En particulier, les mesures de chômage partiel, l'accès aux prestations sociales et aux indemnités de maladie sans que la perte temporaire d'emploi ne compromette l'accès à ces prestations, la préservation de leurs droits aux congés malgré les mesures de confinement. Enfin, les signataires demandent la mise en place par les pouvoirs publics de fonds d'aide pour les travailleurs indépendants afin de compenser les pertes de revenus dues à la crise.

Tableau 17 Audiovisuel : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
02/04/2020	<i>Fighting the global Covid-19 crisis in the film and TV production sector</i>	Préserver la viabilité des entreprises du secteur (aides d'État, mesures en matière de fiscalité et de sécurité sociale)	Prévoir des mécanismes de financement pour la relance du secteur après la crise	Garantir aux travailleurs, sans distinction de statut, l'accès aux différentes prestations sociales (chômage, indemnité de maladie, etc.)

Agences de voyage et tour-opérateurs

Depuis la crise financière de 2009 qui avait fortement impacté le secteur, l'industrie européenne du tourisme battait record sur record. En 2019, elle avait représenté 745 millions d'arrivées, soit 50 % du marché mondial (1,5 milliard d'arrivées)⁶⁶. Mais la pandémie de Covid-19 a marqué un coup d'arrêt brutal tant au tourisme de loisirs qu'aux voyages d'affaires dès le mois de mars 2020. Entre les interdictions de voyager, les obligations sanitaires et les incertitudes à court et moyen termes, l'UE a été privée de 62 % de ses touristes au mois de mars, de 95 % en avril et 88 % en mai, selon les données publiées par Eurostat le 30 juillet 2020⁶⁷. Dans des pays comme Chypre, l'Espagne ou la Slovaquie, les arrivées dans les établissements d'hébergement touristique en avril ont été réduites à 0 %. Le taux d'occupation net des lits et des chambres d'hôtel atteignait à peine 1 % en Autriche et tournait autour de 3 % en Croatie et de 4 % en Italie et à Malte. Dès la levée progressive des restrictions aux frontières, en juin, la demande a commencé à reprendre, mais avec un niveau de confiance des voyageurs historiquement bas, et surtout des approches nationales pour la levée des restrictions totalement désynchronisées et, partant, une Europe fragmentée et mouvante, rendant la situation pour les opérateurs de voyage extrêmement difficile.

66. <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/126/tourism>

67. Agence Europe, 4 août 2020.

Au mois d’avril 2020, face à cette situation d’annulations massives des voyages et de fermeture des frontières, risquant d’entraîner à très court terme l’insolvabilité de milliers de tour-opérateurs et d’agences de voyage, les partenaires sociaux du secteur ont lancé un appel aux autorités publiques. L’*European Travel Agents’ and Tour Operators’ Association* (ECTAA) représente quelque 70 000 agents de voyage et tour-opérateurs des 27 États membres de l’UE, de Suisse et de Norvège. UNI-Europa est la fédération syndicale européenne représentant les travailleurs du secteur des services parmi lesquels le tourisme, et représente au total 272 syndicats nationaux dans 50 pays.

Dans leur lettre conjointe du 3 avril 2020 (*Emergency measures are needed to overcome the economic and social impact of Covid-19 pandemic on travel agents’ and tour operators’ community*), l’ECTAA et UNI-Europa s’adressent aux institutions européennes et aux États membres en vue d’« aider les travailleurs, les entreprises, les activités économiques à survivre à la crise, à pouvoir reprendre leurs activités à la sortie de la crise, à maintenir les travailleurs dans leur emploi en attendant, à les protéger du chômage et de la perte de revenus, à atténuer les pertes financières et à prévenir les phénomènes spéculatifs conduisant à une consolidation du marché préjudiciable aux PME ».

Les signataires insistent en particulier sur la nécessité de garantir l’accès au crédit bancaire et le soutien aux entreprises et aux PME, et de mettre en place un cadre juridique et financier permettant aux États membres de fournir une aide financière et une aide au revenu aux travailleurs, y compris les indépendants, touchés par le chômage ou la suspension du travail. Ils demandent à la Commission et aux États membres de mettre en place un fonds d’urgence pour aider les entreprises à couvrir les pertes de revenus et faire face à leurs obligations vis-à-vis de leurs employés, clients et fournisseurs. Enfin, les partenaires sociaux insistent auprès des États membres pour qu’ils associent les partenaires sociaux nationaux à la conception et à la mise en œuvre des mesures nationales de relance économique.

Tableau 18 Agences de voyage : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
03/04/2020	<i>Emergency measures are needed to overcome the economic and social impact of Covid-19 pandemic on travel agents’ and tour operators’ community</i>	Garantir l'accès au crédit bancaire et le soutien financier aux entreprises et PME	Fournir une aide au revenu aux travailleurs, y compris les indépendants, touchés par le chômage	Mettre en place un fonds d'urgence pour aider les entreprises à couvrir leurs pertes et à faire face à leurs obligations

Télécommunications

« L’Union européenne se prépare pour l’ère de la connectivité étendue et à très haut débit qu’inaugureront les technologies de la prochaine génération comme la 5G », annonce le Conseil de l’UE sur sa page internet consacrée aux

télécommunications⁶⁸. Il n'en faut pas beaucoup plus pour comprendre que le secteur des télécommunications sera, dans la liste des secteurs que nous examinons dans le cadre de cette étude, le premier secteur « gagnant » de la crise du Covid-19. Lors du premier confinement du printemps 2020, les employés ont été appelés à travailler chez eux, les réunions se sont transformées en vidéoconférences sur différentes plateformes en ligne (Zoom, Teams, Skype...), les établissements d'enseignement se sont massivement rués sur les outils en ligne, et un nombre croissant de personnes isolées ont utilisé les possibilités de loisirs, de divertissements, de consommation en ligne. En quelques jours à peine, les télécommunications et le haut débit sont devenus l'infrastructure vitale du tissu social et économique de nos sociétés, tant pour le travail que pour l'enseignement, les relations sociales, les loisirs, le commerce et la consommation. C'est ce rôle qu'ont souhaité souligner les partenaires sociaux de ce secteur : l'Association européenne des opérateurs de réseaux de télécommunications (ETNO) qui rassemble 40 membres et est la voix des opérateurs de réseaux de télécommunications et de communications électroniques; et UNI-Europa ICTS la fédération syndicale européenne représentant les travailleurs du secteur des télécommunications.

Dans leur déclaration conjointe du 7 avril 2020 (*Statement of the Social Partners in the European Telecom Sector on the Covid-19 Emergency*), les partenaires sociaux européens des télécommunications « s'engagent pleinement à soutenir la société et l'économie européennes pendant cette pandémie mondiale ». Soulignant l'importance de l'infrastructure des télécommunications dans cette période où l'éloignement physique et l'isolement à domicile sont devenus une réalité dans l'UE, ils disent apporter leur soutien à toutes les mesures gouvernementales visant à garantir que les acteurs économiques soient en mesure de maintenir leurs activités malgré la crise. Ils soutiennent aussi, bien entendu, toute initiative des autorités européennes et nationales visant à promouvoir les investissements dans les réseaux de télécommunications, « épine dorsale de nos communautés ».

Concernant la santé et la sécurité des travailleurs des télécommunications, les signataires soulignent les nouvelles méthodes de travail en ligne mises en œuvre permettant de continuer à offrir une assistance au public tout en minimisant l'exposition potentielle au virus, ainsi que les équipements de protection lorsque les travailleurs des télécoms doivent intervenir en personne dans des lieux physiques. Le travail à domicile a été largement déployé dans les entreprises de télécommunications, et pour l'avenir les signataires s'engagent à maximiser les avantages environnementaux, commerciaux et d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée de ces nouvelles manières de travailler apprises dans l'urgence (notons ici que dans un autre texte conjoint du 19 mai 2020, non repris dans notre sélection, les partenaires sociaux des télécommunications se plaignent du harcèlement d'employés du secteur concernant la 5G qui serait, selon une certaine rumeur, responsable de la pandémie). Enfin, ils demandent aux gouvernements et institutions de l'UE de soutenir les salaires et l'emploi dans le secteur.

68. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-telecoms-reform/>

Tableau 19 Télécommunications : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
07/04/2020	<i>Statement of the Social Partners in the European Telecom Sector on the Covid-19 Emergency</i>	Garantir le maintien des activités économiques grâce aux infrastructures de télécommunications	Promouvoir les investissements dans les infrastructures	Assurer la protection sanitaire des travailleurs et du public, et mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail

Commerce

Le commerce de gros et de détail occupe une place importante dans l'économie des pays industrialisés. En moyenne, il emploie un travailleur sur douze et représente près de 5 % du PIB dans les pays de l'OCDE⁶⁹. Il joue un rôle essentiel dans les chaînes de valeur, comme débouché économique des secteurs en amont, et comme fournisseur des ménages en aval. En Europe, il assure le lien entre les producteurs et 450 millions de consommateurs plus d'un milliard de fois par jour et offre un emploi à près de 30 millions d'Européens, selon les chiffres d'Eurocommerce. Secteur à forte intensité de main-d'œuvre, il se distingue toutefois par une part importante d'emplois à bas salaires, à temps partiel, de travailleurs à la demande et d'indépendants. Ce qui rend ceux-ci plus vulnérables aux conséquences sociales des chocs économiques, n'étant pas toujours correctement couverts par les dispositifs de protection sociale.

La crise du coronavirus et les mesures prises dans l'urgence pour lutter contre la pandémie ont bien sûr constitué un choc majeur pour ce secteur. Avec toutefois des conséquences très différentes selon le type de commerce, les produits vendus (essentiels ou non), la taille (petites ou grandes enseignes), le mode de vente (en boutique, en ligne ou hybride). Lors des périodes de confinement et de couvre-feu en 2020 et 2021, les autorités publiques ont dû trouver des équilibres afin d'assurer la continuité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, vitale pour les citoyens, et lutter contre la propagation de la pandémie. Cela s'est traduit par des décisions d'ouverture et de fermeture au gré des évolutions de la pandémie, des normes d'hygiène et de sécurité pour le personnel et les clients, l'obligation d'application des mesures de distanciation sociale, etc.

En 2020, les partenaires sociaux européens du secteur ont adopté deux textes conjoints au sujet du Covid-19, l'un pour souligner l'impact de la crise sur le secteur et les mesures à prendre au niveau national et européen, l'autre pour proposer la mise en place d'un « Pacte européen pour le commerce ». Les partenaires sociaux sont EuroCommerce, qui réunit des associations nationales dans 31 pays représentant 5,4 millions d'entreprises petites et grandes ; et UNI-Europa qui représente 7 millions de travailleurs du secteur des services, dont le commerce.

69. <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/le-covid-19-et-le-secteur-du-commerce-de-detail-impact-et-mesures-de-politique-publique-af2e6b/>

a) Joint statement EuroCommerce/UNI Europa on the impact of Covid-19 in the retail and wholesale sector

Dans ce premier texte conjoint adopté le 8 avril 2020, les signataires soulignent le climat d'incertitude qui règne dans le secteur des entreprises non alimentaires, et les risques de faillites pour ces entreprises contraintes de fermer leur porte *sine die* en raison des mesures de lutte contre le virus. Les partenaires sociaux soulignent l'engagement de leurs membres à respecter les mesures de sécurité, la distance physique entre clients et personnel, à fournir désinfectants et infrastructures de sécurité dans les magasins, et à former le personnel aux techniques d'hygiène. Ils rappellent également à leurs membres les lignes directrices adoptées en 2010 concernant la gestion de la violence et du harcèlement au travail⁷⁰ : en effet, le premier confinement du printemps 2020 a donné lieu dans de nombreux commerces à des scènes de violence et d'abus verbaux de la part de clients paniqués par les risques de rupture de stock pour certains produits, ou contrariés par les mesures de sécurité imposées (périodes d'attente pour entrer dans les magasins, etc.). Les responsables des magasins et les travailleurs ont été en première ligne pour gérer cette violence.

Au-delà de ces problèmes, les partenaires sociaux européens demandent aux autorités européennes et nationales un soutien financier provisoire pour permettre aux entreprises de continuer à payer leur personnel et éviter une vague de faillites, en particulier chez les opérateurs non alimentaires. Ils demandent un soutien financier aux travailleurs en cas de maladie, de suspicion de contamination, ou d'absence pour s'occuper d'un membre de la famille. À l'égard du personnel « non alimentaire », les signataires demandent des aides pour améliorer la situation des travailleurs en chômage temporaire, ainsi qu'un soutien dans la formation pendant la fermeture de leurs magasins afin d'améliorer leurs compétences numériques. À la Commission ils demandent de débloquer d'urgence des fonds européens dans le cadre d'initiatives telles que le FSE+. De telles formations aux technologies numériques devraient aider les PME de vente au détail à compléter leurs magasins physiques par une présence en ligne.

Pour assurer la préservation des chaînes d'approvisionnement alimentaire, les partenaires sociaux estiment que le personnel du commerce de détail et de gros des produits alimentaires doit être considéré comme travailleurs essentiels, bénéficiant d'une aide en cas de fermeture des écoles et des garderies, ainsi que d'une autorisation, dans les régions frontalières, de traverser librement les frontières pour se rendre au travail. De même, il faut autoriser les camions de transport de denrées alimentaires à franchir les frontières intérieures de l'UE par voies rapides, et éviter les retards et blocages que l'on a connus au début du confinement. Il faut également garantir la sécurité des chauffeurs, et leur garantir qu'ils ne seront pas empêchés de retourner dans leur pays d'origine après avoir livré les marchandises.

⁷⁰. Lignes directrices multisectorielles sur la violence de tiers et le harcèlement au travail, 30 septembre 2010.

Enfin, les partenaires sociaux s'engagent à élaborer des stratégies de sorties de crise, notamment par des protocoles sanitaires stricts permettant la réouverture progressive et sûre des magasins non alimentaires. Le dialogue social, rappellent les signataires, constitue à tous les niveaux le cadre le plus efficace pour trouver les solutions à cette crise et pour obtenir l'adhésion nécessaire aux mesures exceptionnelles.

b) The social dimension of A European Pact for Commerce: Recovery priorities for the retail and wholesale ecosystem

Un second texte conjoint lié au Covid-19 est adopté par les partenaires sociaux du secteur le 16 octobre. Ils s'y félicitent d'avoir pu « faire face efficacement à l'adaptation soudaine et radicale à la “nouvelle normalité” ». Dans ce texte, ils proposent aux autorités européennes et nationales de conclure un « Pacte européen pour le commerce ». L'objectif serait d'améliorer la résilience du secteur par des mesures de soutien ciblées et par une accélération des transitions numérique et écologique, dans le cadre des plans de relance et des grandes priorités de l'UE.

Plusieurs défis sont en effet à relever, non seulement liés à la pandémie, mais aussi à l'automatisation et à la digitalisation de l'économie. Citant un rapport de McKinsey Global Institute, les signataires s'inquiètent de ce que plus de 5 millions d'emplois seraient menacés de disparition dans le commerce de détail et de gros. Renforcer la formation professionnelle, et en particulier la formation à l'utilisation des technologies numériques, est considéré par les signataires comme la meilleure manière de conserver une grande partie de la main-d'œuvre, et d'améliorer l'employabilité de ceux qui perdraient leur emploi. Cela nécessite de repenser les mesures d'aide à l'emploi et aux compétences. C'est pourquoi ils adressent aux autorités européennes et nationales quatre demandes dans le cadre de ce « Pacte » pour le commerce :

1. La Commission devrait encourager la coordination et l'échange en matière d'enseignement et de formation professionnels, et d'apprentissage tout au long de la vie entre les États membres. Outre les compétences interpersonnelles, les détaillants et grossistes doivent désormais doter leur main-d'œuvre des compétences nécessaires pour interagir avec des systèmes utilisant la blockchain ou l'intelligence artificielle ;
2. La Commission doit aider les PME à former et requalifier leur main-d'œuvre. Les programmes concernant les compétences numériques de base sont essentiels à l'employabilité des salariés, en particulier du personnel plus âgé et moins qualifié. Les programmes de formation du secteur privé doivent être complétés par des cofinancements par le FSE+ ;
3. Les États membres doivent réformer leurs systèmes d'éducation et de formation pour faire face aux déficits de compétences numériques avancées. Ces compétences sont nécessaires pour soutenir la numérisation du commerce de détail et de gros. L'introduction de programmes basés sur des « profils professionnels numériques » (par exemple, le commerçant en ligne) devrait être encouragée ;
4. Les autorités européennes et nationales doivent soutenir les initiatives des partenaires sociaux en matière de formation et d'apprentissage tout

au long de la vie. Ceux-ci conçoivent de nombreuses initiatives, telles que l'apprentissage de commerçant en ligne, conçu par les partenaires sociaux autrichiens et allemands du commerce de détail et de gros. Les autorités doivent soutenir ces initiatives qui apportent une valeur ajoutée aux entreprises et renforcent l'employabilité des salariés.

Comme on le voit, les partenaires sociaux tentent ici de transformer la crise en opportunité pour accélérer cette transformation numérique du secteur du commerce.

Tableau 20 Commerce : 2 textes conjoints « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
08/04/2020	<i>Joint statement EuroCommerce/UNI Europa on the impact of Covid-19 in the retail and wholesale sector</i>	Garantir la continuité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire en mettant en place les mesures de sécurité pour le personnel et les clients des commerces essentiels	Aider les commerces « non essentiels » et les travailleurs en chômage temporaire et leur fournir des formations numériques	Garantir la sécurité des chauffeurs, la libre circulation des camions de transport de denrées alimentaires
16/10/2020	<i>The social dimension of A European Pact for Commerce: Recovery priorities for the retail and wholesale ecosystem</i>	« Pacte pour le commerce » : renforcer la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie pour faire face à la transformation numérique du secteur	-	-

Construction

En 2019, le secteur de la construction représentait en Europe quelque 3 millions d'entreprises et occupait près de 13 millions de travailleurs. Ce secteur est essentiellement constitué de PME qui emploient moins de 20 travailleurs (surtout dans le sud de l'Europe), mais aussi de quelques grandes entreprises internationales. On estime que la construction génère en outre environ quatorze millions d'emplois indirects. Le choc économique provoqué par la pandémie et les mesures de confinement prises en mars et avril 2020 — restrictions aux déplacements et aux rassemblements privés, annulation d'événements publics, fermeture d'écoles, de bars, de restaurants, d'hôtels et de magasins — a été très dur pour le secteur de la construction qui a vu de nombreux chantiers interrompus, surtout en Italie (chute de 70 % de l'activité), en France (65,2 %) et au Luxembourg (55,4 %). Entre février et avril 2020, l'indice de la construction a chuté de plus de 33 points dans la zone euro, et de près de 29 points dans l'UE-27. « Pendant la première vague de la crise Covid-19, l'indice de la construction a perdu à peu près autant que pendant les cinq années qui ont suivi la crise économique et financière », souligne la Commission européenne⁷¹.

71. https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Impact_of_Covid-19_crisis_on_construction#Development_by_country

Toutefois, dès les premières mesures d'assouplissement des restrictions, à partir de mai et de juin 2020, le secteur a rapidement récupéré une activité presque normale. En décembre 2020, le niveau de l'activité de construction dans l'UE se situait à environ 95 % du niveau de février. Dans certains pays, comme le note l'OIT, la construction rapide d'installations d'urgence et d'hôpitaux a été cruciale, par exemple en Italie et en Chine⁷². Ce qui n'a pas empêché le secteur de devoir trouver des solutions d'urgence aux problèmes de liquidités, aux perturbations des chaînes d'approvisionnement, aux problèmes de main-d'œuvre, etc.

Le secteur européen de la construction a adopté deux textes conjoints liés au Covid-19 en 2020 : le premier, signé par la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC, qui réunit 33 fédérations nationales représentant des entreprises de construction allant des PME aux entreprises internationales) et la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (EFBWW, qui réunit 76 syndicats dans 34 pays représentant 2 millions de membres) aborde de manière très détaillée les problèmes rencontrés par le secteur et formule des recommandations aux autorités publiques pour lui permettre de surmonter les difficultés.

Le second texte est signé par ces deux organisations, auxquelles s'ajoutent cinq autres organisations représentant les produits de construction, les propriétaires, l'efficacité énergétique, etc. en vue de préparer la contribution du secteur aux plans de relance économique européen et nationaux.

a) EFBWW and FIEC joint recommendations to counteract the negative impact and consequences of the current Covid-19 crisis for the construction industry

Dans ce premier texte adopté le 21 avril 2020, les partenaires sociaux insistent tout d'abord sur le respect des recommandations sanitaires par leurs affiliés pour garantir un environnement de travail sécurisé, sur la nécessité de maintenir les frontières ouvertes pour la mobilité des travailleurs et pour ne pas perturber les chaînes d'approvisionnement en matériaux de construction, sur l'importance du dialogue social dans les entreprises pour la mise en place des mesures sanitaires ainsi que la négociation entre organisations nationales et autorités publiques pour trouver des solutions permettant de poursuivre les activités de construction.

Les signataires adressent ensuite une série de recommandations d'une part aux pouvoirs publics, de l'autre à leurs propres affiliés pour mettre en place les conditions d'une relance de l'activité dans le secteur. Aux pouvoirs publics, ils demandent instamment : de payer immédiatement toutes les factures impayées aux entrepreneurs; de suspendre temporairement le recouvrement des dettes; de soutenir financièrement les entreprises obligées de cesser leurs activités; de promouvoir des solutions de chômage temporaire; de limiter les délais administratifs et de prévoir des procédures rapides pour soutenir les entreprises et les travailleurs. Par ailleurs, les signataires insistent sur la nécessité de maintenir

72. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/briefingnote/wcms_767303.pdf

la mobilité des travailleurs frontaliers et détachés, et de lever les restrictions de voyage et la quarantaine obligatoire pour les travailleurs ne présentant pas de symptômes et travaillant sur des projets d'infrastructures critiques.

S'adressant ensuite à leurs affiliés nationaux, l'EFBWW et la FIEC leur recommandent de « prendre toutes les précautions nécessaires qui garantissent simultanément la pérennité et la viabilité des entreprises de construction, tout en assurant les revenus, la protection sociale, le bien-être et la santé de leurs travailleurs de la construction ». Cela concerne plus précisément les protocoles sanitaires, les modalités de travail spécifiques, les mesures de chômage temporaire ou autres mesures alternatives pour que les travailleurs qui n'ont pas droit aux allocations de chômage temporaire ne tombent pas dans le piège de la pauvreté. Les signataires détaillent également les exigences en matière d'informations et d'instructions en matière de santé et de sécurité, de mesures de prévention et de protection, de respect des distances de sécurité (lieux de travail, transport des travailleurs, logements communs), de mesures spécifiques pour les travailleurs détachés ou migrants, y compris, lorsque cela est nécessaire, l'organisation du retour en toute sécurité dans leur pays d'origine.

Afin de garantir une reprise coordonnée des activités de construction en Europe, les partenaires sociaux demandent enfin à la Commission de publier des lignes directrices sur les mesures préventives, par exemple les évaluations des risques et les plans de prévention.

b) Appeal by the construction industry for a rapid and sustainable recovery

Le second texte rassemble, outre la FIEC et l'EFBWW, cinq autres organisations du secteur de la construction : l'EBC (Confédération européenne des constructeurs), Construction Products Europe, Housing Europe, l'UIPI (Union internationale des propriétaires immobiliers), EuroACE (Alliance européenne des entreprises pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments). Signé le 16 juin 2020, il met l'accent sur la contribution du secteur à la relance économique — il convient de souligner que la construction a un très important potentiel de création d'emplois en raison de sa forte intensité en main-d'œuvre et de ses liens avec d'autres secteurs économiques⁷³. Les signataires soulignent de manière stratégique le rôle central du secteur dans la transition climatique (efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effets de serre). « Il est évident que sans le secteur de la construction, l'Union européenne ne peut répondre à ses principaux défis en termes de compétitivité, de chômage des jeunes, d'économie numérique, d'efficacité énergétique et de pauvreté énergétique, d'économie circulaire, de logements abordables, de changement climatique, de mobilité propre et d'infrastructures connectées, etc. »

Les signataires insistent pour que la stimulation des activités de construction se trouve au cœur des plans de relance économique, notamment au travers du nouvel instrument « Next Generation EU » proposé par la Commission et son lien

73. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/briefingnote/wcms_767303.pdf

étroit avec les objectifs du Green Deal européen. Ils souhaitent la mise en place d'un cadre politique et de procédures accélérées pour que ces fonds permettent une reprise rapide et durable en facilitant les investissements privés et publics. Ces investissements devraient se concentrer sur la rénovation durable du parc immobilier européen et sur l'entretien des infrastructures existantes, mais aussi sur la construction de nouvelles infrastructures et de nouveaux bâtiments résistants au climat et résilients. De manière intéressante, les signataires estiment que « cela nécessitera des règles fiscales et budgétaires flexibles au niveau de l'UE et au niveau national pour permettre aux autorités publiques d'être le moteur de ces programmes d'investissement », ce qui contribuera à la réussite de la transition climatique et numérique. Les partenaires sociaux insistent pour qu'ils soient impliqués au niveau européen et national dans la mise en œuvre des plans de relance. Enfin, ils soulignent les investissements nécessaires dans les programmes de formation pour la requalification et le perfectionnement des travailleurs du secteur.

Tableau 21 Construction : 2 textes conjoints « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
21/04/2020	<i>EFBWW and FIEC joint recommendations to counteract the negative impact and consequences of the current Covid-19 crisis for the construction industry</i>	Demander que les autorités publiques payent les factures impayées; suspendre le recouvrement des dettes; soutenir financièrement les entreprises; promouvoir le chômage temporaire; maintenir la mobilité des travailleurs frontaliers et détachés	Garantir la viabilité des entreprises et assurer des revenus, la protection sociale et la santé des travailleurs (protocole sanitaire, modalités de travail, chômage temporaire, etc.)	Demander à la Commission de publier des lignes directrices sur les évaluations des risques et les plans de prévention
16/06/2020	<i>Appeal by the construction industry for a rapid and sustainable recovery</i>	Placer les activités de construction au cœur des plans de relance économique. Faciliter les investissements pour la transition climatique (rénovation, infrastructures, etc.)	Impliquer les partenaires sociaux dans la mise en œuvre des plans de relance	Investir dans la formation des travailleurs

Nettoyage industriel

Le secteur du nettoyage industriel comprend les activités de nettoyage intérieur de bâtiments tels que les bureaux, les usines, les magasins, les institutions, les maisons et appartements, ainsi que certaines activités de nettoyage spécialisé (machines industrielles, activités de désinfection et de destruction des parasites dans les bâtiments et les installations industrielles, etc.). En Europe, ce secteur représente plus de 283 000 entreprises employant 4,1 millions de personnes. Il est évident que l'un des effets directs de la pandémie a été de révéler l'importance du rôle de l'industrie du nettoyage et des agents de nettoyage dans la prévention de la propagation du virus. Que ce soit dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les bâtiments et infrastructures essentiels, mais aussi dans les bureaux, les usines, les espaces commerciaux, les opérations de nettoyage, de désinfection et d'assainissement contribuent à garantir le maintien des conditions d'hygiène et de propreté.

Cependant, comme l'ont d'emblée souligné les partenaires sociaux du secteur, les entreprises et travailleurs se sont trouvés dès le mois de mars 2020 dans une situation de double contrainte : d'une part, la fermeture des bâtiments due aux mesures de confinement ont accentué le risque de fragiliser les entreprises du secteur et de voir une partie du personnel perdre son emploi, mais d'autre part, la pandémie a entraîné des normes d'hygiène beaucoup plus strictes et des mesures de désinfection et d'assainissement spécialisés exigeant une adaptation et une formation du personnel et des entreprises. C'est pour faire face à cette situation paradoxale que les partenaires sociaux du secteur ont adopté un texte conjoint, signé par la FENI (Industrie européenne du nettoyage et des services collectifs) qui représente 14 associations nationales, et UNI-Europa, qui représente 7 millions de travailleurs des services, dont ceux du nettoyage industriel.

Signé le 22 avril 2020, ce texte (*Joint Statement on the Covid-19 impact to the Industrial Cleaning and Facility Services sector and the necessary measures to protect it*) souligne non sans une certaine satisfaction la reconnaissance et même les « éloges » que reçoivent les agents de nettoyage en cette période de pandémie. Alors même que ces agents travaillent souvent dans l'ombre, et dans des conditions dangereuses et difficiles, et qu'ils sont peu considérés par les autorités publiques, le Covid-19 a mis en lumière les efforts déployés par ces travailleurs (et plus souvent travailleuses) pour préserver la santé publique.

Pour aider le secteur à surmonter les conséquences économiques négatives de la pandémie et contribuer à des conditions saines de déconfinement progressif, les signataires demandent aux autorités publiques nationales et européennes de reconnaître l'activité de nettoyage et désinfection comme une activité essentielle et fournir aux travailleurs les équipements de protection individuelle nécessaires tout en leur garantissant la liberté de mouvement et l'accès aux services de garde d'enfants pendant les périodes de confinement.

Les partenaires sociaux demandent également de garantir la sécurité de l'emploi et des revenus, de telle sorte que les activités de nettoyage puissent reprendre sans encombre lors de la levée progressive des mesures de confinement. Une telle aide peut prendre la forme d'un maintien par les institutions publiques de leurs contrats avec les fournisseurs de services de nettoyage, et de la prise en charge des coûts de main-d'œuvre associés aux contrats suspendus.

Ils recommandent en outre d'appliquer les principes définis dans le Guide « Choisir le Mieux disant »⁷⁴, élaboré conjointement dans le cadre du dialogue social européen, qui définit les principes visant à garantir des normes sociales élevées ainsi que la qualité du service lors de la sélection des services de nettoyage.

74. Guide adopté le 8 mars 2016 : « Choisir le mieux disant : un guide pour les adjudicateurs publics et les acheteurs privés de prestation de propreté ». Voir : <http://www.cleaningbestvalue.eu/francais.html>

Tableau 22 Nettoyage industriel : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
22/04/2020	<i>Joint Statement on the Covid-19 impact to the Industrial Cleaning and Facility Services sector and the necessary measures to protect it</i>	Reconnaître les activités de nettoyage comme essentielles durant la pandémie, et fournir aux travailleurs les équipements de protection nécessaires	Garantir aux agents de nettoyage la liberté de mouvement et l'accès aux services de garde d'enfants	Soutenir les entreprises en maintenant les contrats avec les fournisseurs et en prenant en charge les coûts de main-d'œuvre des contrats suspendus

Bois, ameublement

Le secteur du bois et de l'ameublement rassemble de nombreux acteurs différents : la filière bois, les industries du meuble et fabricants, les scieries, les fabricants de panneaux de particules, ainsi qu'une multinationale d'ameublement bien connue. Ensemble, ils représentent 1,7 % du PIB de l'UE et emploient plus de 2 millions de travailleurs, ce qui en fait le cinquième secteur manufacturier de l'Union européenne en termes d'emploi. Le principal impact de la pandémie sur ce secteur a été lié aux mesures de confinement, de restrictions des déplacements, de ralentissement voire d'arrêt pur et simple de l'activité économique selon les pays et les régions touchés. Ce secteur étant fortement dépendant d'autres secteurs comme celui de la construction ou du commerce, également frappés de plein fouet par le confinement du printemps 2020, c'est donc aussi par effets collatéraux que le bois et l'ameublement ont subi la crise. Les partenaires sociaux du secteur ont adopté un texte conjoint sur le Covid-19 contenant de nombreuses recommandations détaillées.

Dans leur texte conjoint du 24 avril relatif au Covid-19 (*Covid-19: To fight the Corona pandemic, the European Woodworking and Furniture Industries propose measures to protect workers' health, support economic activity and the sector's recovery*), les partenaires sociaux adressent de nombreuses et détaillées recommandations non seulement à leurs affiliés, aux partenaires sociaux nationaux, régionaux et locaux des industries du bois et de l'ameublement, aux entreprises du secteur, mais aussi aux autorités publiques nationales, régionales, locales ainsi qu'aux institutions de l'UE.

À leurs affiliés et aux partenaires sociaux ils recommandent de se concentrer sur la protection de la santé, sur la mise en place d'un environnement de travail sûr pour les entrepreneurs, les travailleurs, les propriétaires et la société. Ils soulignent l'importance de collaborer avec les autorités publiques à tout niveau pour maintenir les entreprises en activité dans la mesure du possible, protéger les travailleurs contre le risque de pertes d'emploi ou de revenus, et pour maintenir les frontières ouvertes aux marchandises tant que la santé publique est préservée.

Les signataires reconnaissent la responsabilité politique qui pèse sur les épaules des autorités publiques dans ce contexte, mais leur demandent d'identifier les activités essentielles qui pourraient être maintenues moyennant une évaluation minutieuse des risques et des mesures préventives particulières. Les signataires rappellent opportunément l'importance de leur secteur pour la transition

climatique et pour le développement rural; et insistent sur le rôle que joue, et jouera le secteur dans l'après-crise pour une économie circulaire, pour les objectifs du Green Deal, et pour la stratégie alors en cours d'élaboration pour une « vague de rénovation » par la Commission européenne⁷⁵.

Les partenaires sociaux du secteur du Bois et de l'Ameublement

- **Les organisations nationales et européennes** : CEI-Bois regroupe 21 organisations du secteur du bois dans 15 pays de l'UE, qui représentent près de 180 000 entreprises et 1 million de travailleurs;
- **Les industries du meuble** : EFIC représente 16 associations nationales (et une entreprise) de l'industrie du meuble en Europe. L'industrie du meuble emploie environ 1 million de personnes dans quelque 120 000 entreprises;
- **Les fabricants de meubles** : la Fédération européenne des fabricants de meubles (UEA) représente les employeurs européens et les organisations nationales de l'ameublement de six pays : République tchèque, Portugal, Roumanie, Espagne, Turquie et Royaume-Uni;
- **Les fabricants de panneaux** : la Fédération européenne des panneaux (*European Panel Federation*) représente plus de 5000 entreprises de fabrication de panneaux de particules, de MDF, d'OSB, de panneaux durs, de panneaux souples et de contreplaqués de 25 pays. L'industrie européenne du panneau emploie plus de 100 000 travailleurs en Europe;
- **Les scieries** : l'Organisation européenne de l'industrie de la scierie (EOS) représente quelque 35 000 scieries qui emploient 250 000 personnes pour fabriquer planches, charpentes, bois lamellé-collé, terrasses, parquets, menuiserie, clôtures, etc.;
- **Les travailleurs du bois et ameublement et des secteurs connexes** : la FETBB (ou EFBWW selon son acronyme anglais) regroupe 75 syndicats nationaux de 34 pays, représentant des membres des secteurs du bâtiment, des matériaux de construction, du bois, de l'ameublement, de la sylviculture et des secteurs connexes.

C'est dans cette perspective de sortie de crise et de transition climatique que les partenaires sociaux du secteur appellent à un soutien financier aux entreprises du secteur contraintes de cesser ou de réduire fortement leurs activités commerciales, y compris une protection contre les créanciers. Cela doit signifier en particulier : autoriser un recours étendu au chômage temporaire, fournir des informations et équipements de sécurité, mettre en place un cadre juridique exceptionnel pour assurer la survie des entreprises, encourager les efforts de requalification et d'amélioration des compétences des travailleurs pour soutenir la reprise des secteurs économiques.

Les signataires insistent auprès de leurs membres nationaux sur le respect et l'application stricts des mesures sanitaires, afin de faciliter la levée des mesures de confinement. Cela signifie fournir informations, conseils et formations aux travailleurs; impliquer leurs représentants dans l'organisation des mesures prises

75. https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/eu_renovation_wave_strategy.pdf

au niveau des entreprises; fournir les équipements de protection nécessaires; fournir les installations nécessaires au maintien du niveau d'hygiène requis sur les lieux de travail; faire respecter les protocoles et assurer les distances de sécurité entre travailleurs. Les signataires soulignent également l'importance de veiller à toutes ces mesures pour les travailleurs détachés : sur les lieux de travail, pendant les pauses, pendant le transport des travailleurs, dans les logements collectifs, etc. Comme pour le secteur de la construction, les partenaires sociaux du bois et de l'ameublement appellent les entreprises à prévoir, si nécessaire, des procédures pour permettre aux travailleurs détachés de rentrer chez eux en toute sécurité.

Prenant l'exemple du secteur alimentaire, ils soulignent que les activités commerciales sont possibles dans le respect de règles d'hygiène strictes et avec une limitation du nombre de clients par surface de vente. Finalement, en cas d'arrêt des activités pour cause de force majeure, les partenaires sociaux demandent de garantir les revenus des travailleurs (chômage temporaire) et des entreprises (fonds d'aide pour subvenir aux besoins de liquidité, ainsi que marchés publics orientés vers la construction en bois à faible émission de carbone, pour soutenir la demande). Enfin, dans le cadre d'une solidarité bien comprise, le secteur du bois et de l'ameublement insiste pour que le secteur de la construction soit également soutenu, car il est l'un des piliers de l'économie et un partenaire très important des industries du bois.

Tableau 23 Bois, ameublement : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
24/04/2020	<i>Covid-19: To fight the Corona pandemic, the European Woodworking and Furniture Industries propose measures to protect workers' health, support economic activity and the sector's recovery</i>	Maintenir les activités du secteur en se concentrant sur le respect des protocoles sanitaires, les mesures de protection des travailleurs et des clients	Soutenir les entreprises du secteur (liquidités, protection contre les créanciers, etc.) dans la perspective de la sortie de crise et de la transition climatique	En cas d'arrêt des activités, garantir l'accès au chômage temporaire et aux fonds d'aide aux entreprises pour éviter les faillites; lancer des marchés publics pour soutenir la demande

Travail intérimaire

Le secteur du travail intérimaire est un secteur à forte intensité de main-d'œuvre, qui emploie des millions de travailleurs dans le monde entier. Son niveau d'activité est directement lié à l'évolution du PIB. Il n'en faut pas plus pour comprendre que la pandémie, et les mesures prises par les autorités publiques partout dans le monde pour en limiter la propagation, ont constitué un choc sans précédent pour les activités de ce secteur. Économies nationales paralysées et chocs superposés de l'offre et de la demande ont entraîné une contraction du PIB et des pertes d'emplois record. Toutes les grandes entreprises ont vu fondre leur chiffre d'affaires⁷⁶ : ManpowerGroup (- 28 %), Randstad (- 25 %), Adecco (- 29 %), Kelly (- 29 %).

76. En glissement annuel au deuxième trimestre de 2020; chiffres WEC. Tous les chiffres qui suivent dans ce paragraphe sont issus de l'analyse de l'impact de la pandémie sur le secteur effectuée par WEC : <https://wecglobal.org/uploads/2021/02/Agency-work-trends-during-Covid-19-1.pdf>

Dans certains pays, note la *World Employment Confederation*, la crise du Covid-19 a réduit le nombre de travailleurs intérimaires de 50 à 70 %. En Autriche, 92 % des agences ont signalé une baisse du nombre de travailleurs à la fin du mois de mars par rapport à la période précédant le confinement ; au Danemark, 30 % des entreprises ont fait état d'une baisse de revenus d'au moins 50 % depuis le confinement. En Suède, 46 % des entreprises ont fait état d'une baisse de leurs revenus d'au moins 50 % en mars par rapport à la même période de l'année précédente. La crise de 2020 a entraîné des baisses plus marquées de l'activité des agences en Europe et aux États-Unis que durant la crise financière mondiale de 2008-2009 ; bien que les chiffres de fin d'année allaient dans le sens d'une reprise plus rapide.

Les partenaires sociaux du secteur sont, côté employeurs, la Confédération mondiale de l'emploi – Europe (*World Employment Confederation*, WEC), qui regroupe 30 fédérations nationales et six entreprises couvrant un large éventail de services RH (travail intérimaire, recrutement direct, gestion de carrière, externalisation du processus de recrutement, etc.) et, côté travailleurs, Uni-Europa TAW (*temporary agency work*) qui réunit les travailleurs intérimaires en Europe pour améliorer leurs conditions de travail et assurer l'égalité de traitement. Ils ont adopté un premier texte sur les conséquences du Covid-19 en avril 2020 ; et un second qui n'est qu'involontairement lié à la pandémie, car il s'agit de recommandations en préparation avant la crise sur les nouvelles manières de travailler, mais qui ont pris une dimension particulière dans le contexte pandémique.

a) Protecting workers in the Covid-19 pandemic, safeguarding work and preparing for an inclusive economic and social recovery (by the TAW EU social partners)

Dans leur texte conjoint adopté le 29 avril 2020, les partenaires sociaux du secteur insistent principalement sur la protection sanitaire des travailleurs intérimaires, et sur la contribution des agences de travail temporaire au maintien de la fluidité du marché du travail pendant la période de pandémie. Ils demandent aux agences de travail temporaire et aux entreprises utilisatrices – c'est-à-dire aux entreprises qui utilisent, ou « louent » les travailleurs intérimaires – de fournir à ces travailleurs une protection adéquate en matière de santé et de sécurité, y compris des soins médicaux, des examens et, avant le début de toute nouvelle mission, des tests Covid-19 payés par l'employeur ou l'entreprise utilisatrice. Une telle protection passe aussi par la diffusion d'instructions claires, la formation en matière de santé et de sécurité, le respect des mesures gouvernementales pour empêcher la propagation du virus. Les partenaires sociaux rappellent aux agences leur responsabilité à cet égard.

Les signataires soulignent le rôle que peut jouer le secteur dans la réaffectation des marchés du travail en raison de la pandémie : les travailleurs intérimaires doivent pouvoir « transiter » en toute sécurité de secteurs où l'activité est en déclin vers les secteurs ayant un besoin urgent de main-d'œuvre, tels que les soins de santé, la logistique, l'agriculture, l'approvisionnement alimentaire, etc. Le secteur du travail intérimaire devrait être reconnu comme un service essentiel, et l'accès aux services des entreprises d'intérim devrait être garanti.

Se tournant ensuite vers les autorités publiques nationales, les partenaires sociaux recommandent de garantir que tous les travailleurs intérimaires aient accès aux soins de santé universels ; que leurs revenus soient maintenus dans la mesure du possible s'ils sont temporairement licenciés ; et si cela n'est pas possible, qu'ils aient un droit minimum à la protection sociale. Ils demandent que les agences de travail temporaire aient un accès égal aux programmes et mesures gouvernementales mis en place pour atténuer l'impact de la pandémie, y compris les régimes de chômage partiel.

Enfin, les signataires veulent préparer la voie à la reprise économique. Ils recommandent au secteur, outre les aspects opérationnels en matière de santé et de sécurité, de réfléchir au rôle de l'innovation sociale, au développement de nouvelles méthodes de travail, d'apprentissage et de protection sociale. L'accès à la formation et à la requalification des travailleurs doit être encouragé, ainsi que le renforcement du dialogue social sectoriel. Ils insistent sur la nécessité d'assurer l'égalité d'accès aux plans de relance nationaux et européen, sur les réformes visant à garantir un accès effectif à la protection sociale dans la diversité des formes de travail, et sur le renforcement de la coopération entre les services de l'emploi publics et privés.

b) New ways of working, learning and social protection in the temporary agency work sector - Joint Recommendations on Social Innovation as follow-up of a joint EU Sectoral Social Dialogue project

Ce deuxième texte est le suivi d'un projet lancé avant la pandémie de Covid-19 dans le cadre du dialogue social ; mais son aboutissement en pleine crise a été l'occasion pour les partenaires sociaux du secteur d'en souligner toute l'importance. Adopté le 1^{er} décembre 2020, ce texte est constitué de recommandations conjointes résultant d'une étude sur l'innovation sociale dans le secteur du travail intérimaire⁷⁷, qui a analysé 15 études de cas d'innovation sociale dans les domaines de la formation, des conditions de travail et de la protection sociale. « Le thème de l'innovation sociale a pris encore plus d'importance et de pertinence dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et de son impact sur les modes de travail et d'apprentissage, mais aussi en ce qui concerne la garantie de la protection des travailleurs », soulignent les partenaires sociaux.

Les dix recommandations qui en découlent peuvent être résumées de la manière suivante :

1. Encourager le **dialogue social** sectoriel et la capacité des partenaires sociaux sectoriels à développer et à renforcer l'innovation sociale dans le secteur du travail intérimaire ; les pays les plus innovateurs sont ceux dans lesquels le dialogue social est fort ;
2. Définir un cadre permettant aux partenaires sociaux sectoriels de développer et de mettre en œuvre des **solutions innovantes** pour le travail, l'apprentissage et la protection sociale ;

77. https://www.uni-europa.org/wp-content/uploads/2020/12/CEPS-HIVA_Social-Innovation_Final-Edited-version.pdf

3. Renforcer la **coopération** entre le secteur, les décideurs politiques et les parties prenantes dans les domaines de la formation, des conditions de travail et de la protection sociale, en particulier les prestataires de formation et les institutions chargées de la protection sociale ;
4. Faciliter l'accès au **financement** pour les partenaires sociaux nationaux au niveau européen par le biais du nouveau Fonds social européen et du Fonds de relance Next Generation ;
5. Promouvoir l'**échange de pratiques** d'innovation sociale au niveau européen afin de favoriser l'apprentissage mutuel et de développer l'innovation sociale à travers l'Europe ;
6. Capitaliser sur l'innovation sociale pour **stimuler la reprise** économique et sociale en période de Covid-19 ;
7. S'appuyer sur les **nouvelles technologies** (automatisation, digitalisation, intelligence artificielle), lors de la conception de solutions d'innovation sociale ;
8. Favoriser le développement de régimes complémentaires de **protection sociale** ; s'inspirer des pratiques innovantes existantes (par exemple pour l'accès aux prêts hypothécaires, pour les opportunités d'emploi aux personnes handicapées, etc.) ;
9. S'appuyer sur le rôle joué par les fonds de **formation** bipartites dans les pays où ils existent ; prendre en compte les enseignements tirés de l'offre de solutions sur mesure pour la formation et l'apprentissage ;
10. S'appuyer sur l'expertise et l'expérience des partenaires sociaux sectoriels tirées de **différentes pratiques** pour promouvoir la santé et la sécurité au travail, prévenir les accidents du travail, favoriser l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail, promouvoir l'emploi durable.

Tableau 24 Travail intérimaire : 2 textes conjoints « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
29/04/2020	<i>Protecting workers in the Covid-19 pandemic, safeguarding work and preparing for an inclusive economic and social recovery</i>	Garantir que les agences et entreprises utilisatrices protègent la santé des travailleurs intérimaires	Garantir l'accès aux soins de santé, le maintien des revenus ou un droit à la protection sociale	Préparer la reprise économique : accès à la formation, aux aides des plans de relance
01/12/2020	<i>New ways of working, learning and social protection in the temporary agency work sector</i>	Promouvoir l'innovation sociale dans les domaines de la protection sociale, de la formation, et des conditions de travail	-	-

Sécurité privée

Le secteur de la sécurité privée englobe une série d'activités qui, par définition, ne relèvent pas de la sécurité publique — c'est-à-dire des forces de police, d'inspection et d'intervention. Ce secteur contribue à la prévention des délits par des activités de gardiennage, de surveillance et de protection des biens et des personnes, de sécurité, y compris des activités de transports de fonds sécurisés.

Durant la pandémie, le secteur de la sécurité privée s'est trouvé à peu près dans la même situation paradoxale que le secteur du nettoyage industriel (voir ci-dessus) : d'un côté, le Covid-19 a révélé l'utilité des activités de ce secteur qui a permis le contrôle de l'accès aux supermarchés, aux maisons de retraite, la protection des hôpitaux et des infrastructures critiques, la surveillance des stations de transport public, l'application des mesures de santé publique et de sécurité. Mais d'un autre côté, le secteur a été gravement touché par les fermetures de bâtiments, de bureaux, d'institutions gouvernementales et européennes, la réduction du trafic aérien, l'annulation d'événements.

Dans certains pays, l'activité commerciale a diminué de 25 à 30 % par rapport à l'exercice précédent, en raison des mesures de lutte contre la propagation du virus prises dans les États membres de l'UE. Sous-secteur de la sécurité privée, le transport de fonds a lui aussi été fortement impacté par la crise du Covid-19, en raison des craintes des consommateurs que l'argent liquide puisse propager le coronavirus. La généralisation des paiements par carte et des paiements sans contact dans les commerces a eu un impact important sur les activités des transporteurs de fonds.

Les partenaires sociaux de la sécurité privée ont adopté deux textes conjoints sur la crise du Covid-19 en 2020. L'un visant à sortir le secteur de cette situation « paradoxale » décrite plus haut ; l'autre concernant plus spécifiquement l'activité de transport de fonds.

Les partenaires sociaux sont, côté employeurs, la CoESS qui représente 2 millions de gardes et plus de 45 000 entreprises de sécurité privée dans 21 pays d'Europe et, côté travailleurs, UNI Europa qui représente plus de 7 millions de travailleurs, dont ceux de la sécurité privée, dans 50 pays différents. En ce qui concerne plus spécifiquement le transport de fonds, s'ajoute au dialogue social l'Association européenne des sociétés de transport de fonds (ESTA) qui compte 124 membres et représente les entreprises et organisations actives dans le transport, la gestion des espèces ou l'approvisionnement en équipements et services, soit environ 100 000 personnes en Europe.

a) Joint Declaration – Ensuring business continuity and protection of workers in the Covid-19 pandemic

Le premier texte conjoint sur la crise est signé le 8 mai 2020 par CoESS et UNI Europa. Il souligne d'emblée que les services de sécurité privée et leur personnel sont essentiels au fonctionnement de l'économie européenne en période de pandémie par le rôle qu'ils jouent pour la protection des systèmes de santé publique, des chaînes d'approvisionnement, des infrastructures et des institutions. Un rôle essentiel heureusement reconnu par la Commission européenne⁷⁸ et plusieurs gouvernements, se félicitent les signataires, ce qui permet d'assurer la continuité des activités du secteur tout en assurant la protection sanitaire des travailleurs.

78. Communication de la Commission, Lignes directrices concernant l'exercice de la libre circulation des travailleurs pendant l'épidémie de Covid-19, 2020/C 102 I/03, C/2020/2051. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52020XC0330%2803%29>

Toutefois, la réduction contrainte de l'activité commerciale en raison de la fermeture de nombreux bâtiments pose d'urgents problèmes de liquidités aux entreprises, surtout celles spécialisées dans certains segments tels que la sécurité aérienne et événementielle. C'est pourquoi les signataires adressent aux autorités nationales et européennes sept recommandations.

1. Pour une **reconnaissance accrue** de la profession. Les signataires appellent les autorités des États membres à accorder aux travailleurs et aux entreprises de sécurité privée le soutien concret dont ils ont besoin, ce qui inclut par exemple des services de garde d'enfants pour les travailleurs pendant le confinement.
2. Pour un accès aux **équipements de protection individuelle**. Devant les difficultés à se procurer de tels équipements en quantité suffisante, les autorités compétentes doivent aider les entreprises : fournitures, information sur l'utilisation des équipements, financement des coûts supplémentaires, formation sur les protocoles sanitaires.
3. Pour un **soutien financier et administratif**. Une aide financière rapide et simple d'accès doit être fournie afin d'améliorer les conditions de travail, les salaires et les normes de santé et de sécurité du secteur ; il est important de retenir les travailleurs et de garantir la pérennité des entreprises.
4. Pour un achat au **meilleur rapport qualité-prix**. Lorsque les États membres lèveront progressivement les mesures d'urgence, la reconnaissance du secteur devra se refléter en termes d'achats au meilleur rapport qualité-prix respectant certains critères de qualité. La CoESS et UNI Europa appellent les acheteurs publics et privés de services de sécurité à appliquer les critères d'achat sociaux et de qualité définis dans le Guide du meilleur rapport qualité-prix⁷⁹.
5. Pour la suppression des **pratiques déloyales** des acheteurs privés et publics. Sont visés la réduction ou la suspension unilatérale des services sans accords de transition, l'allongement ou la suspension des délais de paiement, l'obligation de baisser les tarifs au détriment de la qualité et des conventions collectives. Aujourd'hui plus que jamais, soulignent les signataires, « les acheteurs qui encouragent la concurrence déloyale constituent un danger pour la santé au travail, la sécurité publique et la reprise économique ».
6. Pour la suppression des **obstacles au redéploiement** des travailleurs. Alors que certains segments de services sont à l'arrêt, d'autres sont en demande de prestations supplémentaires (hôpitaux, commerce de détail, banques, administrations, bureaux...) ou le seront lors de la levée des restrictions conditionnée à la mise en œuvre de mesures de sécurité supplémentaires (écoles, universités, transports, Horeca, tourisme). Il faut donc faciliter le redéploiement rapide des travailleurs du secteur et trouver des solutions pour la formation du personnel.
7. Pour le maintien de l'**argent liquide** comme moyen de paiement pour tous. Les gouvernements et banques centrales doivent veiller à ce que tous ceux qui souhaitent payer en espèces puissent continuer de le faire (voir ci-dessous).

79. www.securebestvalue.org

b) Governments must secure the Cash Cycle in times of Covid-19

Le second texte conjoint du secteur de la sécurité privée associe également l'Association européenne des sociétés de transport de fonds (ESTA). Signé le 18 mai 2020, ce texte est un appel aux gouvernements pour qu'ils sécurisent le cycle des paiements en espèces. Le Covid-19 a en effet été assimilé à une « guerre contre l'argent liquide » fondée sur des informations erronées. La BCE et l'OMS ont exclu que le Covid-19 puisse se propager par les paiements en espèces. Cette guerre contre le liquide pourrait, selon les signataires, entraîner la fin du cash au profit des paiements par cartes, ce qui mettrait en danger tout le cycle de production, d'approvisionnement, de transport et de distribution des fonds.

Outre l'impact immédiat sur l'emploi de milliers de travailleurs du secteur de la sécurité privée, des services financiers, de l'imprimerie, de la logistique et du commerce, les partenaires sociaux soulignent le rôle de l'utilisation des espèces pour la protection de la vie privée, la protection du choix et de l'accès au paiement pour tous, et en particulier les personnes les plus vulnérables. C'est pourquoi ils demandent aux banques centrales et aux autorités publiques de sécuriser le cycle du cash. Si ces emplois sont voués à disparaître, il faudra alors trouver des solutions de requalification pour le personnel concerné, voire des reconversions et réorientations professionnelles pour éviter que ces travailleurs viennent grossir les rangs du chômage.

Tableau 25 Sécurité privée : 2 textes conjoints « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
08/05/2020	<i>Ensuring business continuity and protection of workers in the Covid-19 pandemic</i>	Mieux reconnaître la profession; aider concrètement les entreprises et travailleurs à poursuivre leurs activités	Aider à la fourniture des équipements de protection, fournir un soutien financier, faciliter le redéploiement des travailleurs	Appliquer des critères sociaux et qualitatifs dans les marchés publics; mettre fin aux pratiques contractuelles déloyales
18/05/2020	<i>Governments must secure the Cash Cycle in times of Covid-19</i>	Sécuriser les modes de paiement en espèces et maintenir le cycle du cash	Garantir les emplois des travailleurs concernés	Le cas échéant, envisager des reconversions professionnelles

Agriculture

Environ 39 % de la superficie totale de l'Union européenne sont constitués de pâturages et de terres cultivées par quelque 10 millions d'exploitations agricoles⁸⁰. Maillon central de la chaîne d'approvisionnement alimentaire européenne, le secteur de l'agriculture a connu, dès les premières mesures de confinement en vue de lutter contre la propagation du coronavirus, en mars 2020, des problèmes immédiats : disponibilité de la main-d'œuvre, transport des marchandises, déplacement des personnes, perturbation de l'offre et de la demande. Le transport de produits agricoles en Europe a rencontré des difficultés aux frontières, ce qui

80. https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Farms_and_farmland_in_the_European_Union_-_statistics/fr

a entraîné des retards de livraison ; quant aux restrictions de déplacement, elles ont provoqué des pénuries de main-d'œuvre. Or la chaîne d'approvisionnement alimentaire est fortement intégrée au niveau européen.

Les interruptions ou retards d'approvisionnement doublés d'indisponibilités de travailleurs ont entraîné d'importantes perturbations dans les activités agricoles. Et cela, d'autant plus que les principales mesures prises pour lutter contre le Covid-19 l'ont été au début du printemps, alors que les mois d'été approchaient : la production agricole est par nature soumise à des cycles naturels ; les rythmes de production connaissent des pics de charge de travail notamment pendant la période de récolte, ce qui nécessite une main-d'œuvre très flexible. Si 9,2 millions de personnes travaillent à temps plein dans les exploitations européennes, au total la main-d'œuvre agricole est composée d'environ 20,5 millions de travailleurs. Et l'on estime que 800 000 à 1 million de travailleurs saisonniers sont embauchés chaque année dans l'UE, principalement dans l'agriculture⁸¹.

Pour que le secteur soit en mesure d'assurer la fourniture de denrées alimentaires, il était donc urgent de prendre des mesures principalement en matière de transport et de libre circulation des travailleurs. C'est ce à quoi se sont attelés les partenaires sociaux du secteur. Du côté des employeurs, le GEOPA regroupe 23 organisations agricoles nationales membres du Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA) qui représente plus de 22 millions d'agriculteurs européens et leurs familles. Du côté des travailleurs, l'EFFAT représente au total 22 millions de travailleurs de 120 syndicats nationaux de 35 pays européens actifs dans les secteurs de agriculture et du sucre mais aussi de l'Horeca, de restauration collective, de l'industrie agroalimentaire.

C'est le 15 mai 2020 que les partenaires sociaux de l'agriculture adoptent un texte conjoint sur la crise du Covid-19 (*Joint declaration of the European social partners of agriculture – GEOPA-COPA and EFFAT – on the deployment of seasonal workers from European countries in the EU*). Ils soulignent d'emblée que dans tous les sous-secteurs agricoles, les mois d'été à venir nécessiteront la mobilisation de nombreux travailleurs saisonniers en bonne santé. Pour assurer les récoltes, il faudra donc que ces travailleurs puissent traverser les frontières pour se rendre au travail dans des pays dans lesquels ils ne résident pas. À cette fin, les partenaires sociaux détaillent les conditions dans lesquelles ces déplacements devront se réaliser. Ces conditions, ou lignes directrices, sont directement adressées aux employeurs du secteur. Elles concernent :

- les procédures d'**embauche** : mise en place d'un système d'échange d'informations sur les besoins de main-d'œuvre temporaire. Les employeurs contacteront la main-d'œuvre potentielle par téléphone ou par courrier électronique ; fourniront aux travailleurs un certificat d'employé ainsi qu'un document attestant de la relation d'emploi, ce qui permettra un libre accès au pays d'accueil ;

81. Voir la note de « Briefing » du Parlement européen, « Migrant seasonal workers in the European agricultural sector », [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/689347/EPRS_BRI\(2021\)689347_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/689347/EPRS_BRI(2021)689347_EN.pdf)

- les mesures sanitaires au **travail** : les employeurs s’assureront du respect des mesures nationales de distanciation sociale et de santé et de sécurité ;
- les mesures sanitaires dans les **logements** : lorsque les employeurs sont responsables du logement des travailleurs saisonniers, ils garantiront l’application de la distance sociale et des autres règles de santé et d’hygiène ;
- le **transport** entre le logement et le lieu de travail : lorsqu’il est assuré par l’employeur, celui-ci veillera au contrôle de la température corporelle avant de monter à bord ; et fournira masques, gants et autres équipements d’hygiène ;
- l’**information** des travailleurs : les employeurs informeront les travailleurs dans une langue qu’ils comprennent des dispositions de protection existantes ;
- les **protections** : les employeurs fourniront gratuitement des équipements de protection (masques, gants, etc.) et des produits d’hygiène (eau, savon, détergent et désinfectant) ;
- les **salaires** et la **protection sociale** : les employeurs garantiront que les salaires des travailleurs saisonniers sont conformes aux conventions collectives applicables ou à la législation nationale ; ils garantiront que les travailleurs saisonniers sont enregistrés et assurés en matière de protection sociale et aux conventions collectives ;
- la **maladie** : en cas de symptômes du Covid-19, les employeurs contacteront immédiatement les autorités médicales compétentes.

Tableau 26 Agriculture : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
15/05/2020	<i>Joint declaration of the European social partners of agriculture – GEOPA-COPA and EFFAT – on the deployment of seasonal workers from European countries in the EU</i>	Assurer le libre accès des travailleurs saisonniers dans les pays où la main-d’œuvre temporaire est nécessaire	Garantir les conditions sanitaires des travailleurs saisonniers (au travail, dans les logements, lors du transport) ; leur fournir une information et des équipements de protection	Garantir des salaires conformes aux conventions collectives ou à la législation nationale ; garantir l’accès à la protection sociale, et aux autorités médicales en cas de maladie

Automobile – Métallurgie

Alors que l’Association des constructeurs européens d’automobiles se réjouissait, début 2020, de ce que le marché automobile était en hausse dans l’UE tant pour les voitures particulières (pour la sixième année consécutive) que pour les véhicules utilitaires (pour la septième année consécutive)⁸², c’est à un plongeon historique que le secteur devait assister à peine quelques semaines plus tard. Les mesures de confinement prises par les États européens durant le printemps 2020 ont entraîné la fermeture d’usines dans toute l’Europe, avec un bilan pour l’année 2020 de moins 22,9 % de la production annuelle par rapport à 2019. Cela représente 4 243 577 véhicules en moins, qu’il s’agisse de voitures particulières, camions, camionnettes ou bus⁸³.

⁸². Agence Europe, 17 janvier 2020 et 25 janvier 2020.

⁸³. <https://www.acea.be/news/article/interactive-map-Covid-19-impact-on-eu-automobile-production-full-year-2020>

Si un tel plongeon de la production, mais aussi de l'utilisation des véhicules en raison des restrictions aux déplacements, a pu être observé de l'espace, avec une réduction significative de la pollution de l'air⁸⁴, il a également eu un impact majeur sur l'économie européenne. Le secteur automobile européen est en effet l'un des piliers de l'économie (7 % du PIB), de l'emploi (13,8 millions d'emplois), du commerce extérieur (l'industrie automobile génère un excédent commercial de 84,4 milliards d'euros), de la recherche industrielle (57,4 milliards d'euros par an) et des chaînes de sous-traitance. La crise provoquée par le Covid-19 a entraîné l'arrêt pur et simple de la production et de la distribution de voitures en Europe pendant plusieurs semaines. Les ventes se sont effondrées, les investissements ont été suspendus, les travailleurs soutenus par des dispositifs de chômage partiel ont vu leurs revenus réduits.

Les partenaires sociaux du secteur de l'automobile et de la métallurgie ont adopté deux textes conjoints en 2020 au sujet de la crise du Covid-19.

Les partenaires sociaux européens de l'industrie automobile et de la métallurgie

- **Les travailleurs de la métallurgie** : IndustriAll Europe représente 7 millions de travailleurs réunis au sein de 180 affiliés syndicaux nationaux dans 38 pays européens, dans les secteurs principalement de la métallurgie, de la chimie, de l'énergie, des mines, et du textile-habillement-chaussure ;
- **Les constructeurs automobiles** : l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA) représente 16 grands constructeurs de voitures, fourgonnettes, camions et bus ;
- **Le commerce et la réparation automobile** : le CECRA regroupe les associations professionnelles nationales qui représentent les 336 720 entreprises du commerce et de la réparation automobile et concessionnaires ;
- **Les fournisseurs** : l'Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA) représente plus de 3000 entreprises qui fournissent composants et technologies aux constructeurs automobiles ;
- **Les fabricants de pneumatiques et de caoutchouc** : l'Association européenne des fabricants de pneumatiques et de caoutchouc (ETRMA) représente près de 4 400 entreprises dans l'UE ;
- **L'industrie du métal** : le CEEMET représente 200 000 entreprises de l'industrie du métal, de l'ingénierie et des technologies en Europe.

a) Joint statement of IndustriAll Europe, Ceemet, ACEA, CLEPA, CECRA and ETRMA on a call for an ambitious recovery plan for the automotive sector

Le 26 mai 2020, ce sont toutes les associations représentant la filière automobile qui signent un texte conjoint dans lequel elles appellent la Commission européenne

84. [http://www.esa.int/ESA_Multimedia/Keywords/Description/Air_pollution/\(result_type\)/videos](http://www.esa.int/ESA_Multimedia/Keywords/Description/Air_pollution/(result_type)/videos) ; http://www.esa.int/ESA_Multimedia/Videos/2020/03/Coronavirus_nitrogen_dioxide_emissions_drop_over_Italy

à proposer un plan « courageux » de relance industrielle. Dans le contexte du Green Deal, ce plan devrait, selon les signataires, stimuler l'industrie tout en l'aidant à évoluer vers un avenir neutre en carbone : le secteur avait déjà investi dans la transition (batterie, voitures connectées, services de mobilité, etc.), mais la crise du Covid-19 et ses impacts sur l'industrie nécessitent désormais, selon les partenaires sociaux, un soutien accru des autorités publiques européennes et nationales pour réaliser les investissements nécessaires.

À cette fin, ils insistent principalement sur deux aspects : pour permettre la relance et éviter les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, il faudra des mesures coordonnées et des orientations harmonisées pour la prévention de la santé et sécurité sur le lieu de travail ; il faudra également des mesures de soutien aux entreprises, telles que d'une part des aides d'État, des allègements fiscaux, des prêts à taux réduit, et d'autre part le maintien des mesures de chômage partiel pour préserver les revenus et la sécurité d'emploi des travailleurs. Parmi les mesures de soutien global au secteur, ils en appellent à des programmes de renouvellement des véhicules⁸⁵ (« primes à la casse »). On se rappellera que de tels programmes avaient été mis en œuvre dans le sillage de la crise financière de 2008, et qu'ils avaient parfois été critiqués car ne conditionnant pas les aides aux objectifs climatiques. Les signataires proposent ici que de tels programmes soient « différenciés en fonction de la sécurité et des performances environnementales sur la base des émissions de CO₂ certifiées ».

Par ailleurs, les partenaires sociaux demandent à la Commission de prendre une série de mesures qui devraient permettre de faciliter la transition numérique et climatique. Parmi ces mesures : le développement de programmes technologiques, le soutien à l'investissement pour l'introduction de nouvelles technologies, le déploiement d'infrastructures de recharge et de ravitaillement (« au moins 2 millions de points de recharge et de stations de ravitaillement »), les incitations commerciales pour l'adoption des propulseurs alternatifs (hybrides, batteries, piles à hydrogène, etc.), les alliances industrielles pour partager le coût du développement, l'utilisation des marchés publics pour soutenir la demande, les investissements dans la recherche et le développement, le développement de l'économie circulaire (recyclage, réutilisation), et enfin l'aide aux PME du secteur pour qu'elles puissent redéfinir leur positionnement dans la chaîne de valeur de l'industrie automobile.

Pour éviter les faillites et prévenir les licenciements massifs, les signataires insistent sur l'anticipation du changement, le dialogue social à tous les niveaux, des politiques actives du marché du travail, la formation et la requalification, et le soutien aux plans de redéveloppement des régions automobiles.

b) 'The EU should join forces to combat Covid-19 and reboot industry'

Un deuxième texte conjoint sur le Covid-19 est signé le 12 juin 2020, mais cette fois uniquement par l'industrie du métal (CEEMET côté employeurs, industriAll

85. Le parc automobile de l'UE vieillit d'année en année. Les voitures particulières ont désormais en moyenne 11,1 ans, les camionnettes 11 ans et les poids lourds 12 ans.

côté travailleurs). Ils y expriment leurs préoccupations à l'égard des dizaines de milliers d'entreprises petites et grandes dans la chaîne d'approvisionnement et des millions de travailleurs qui se trouvent alors en chômage partiel ou total. Les risques de faillites sont élevés, soulignent les signataires, même après la levée des confinements en raison de la baisse massive des commandes.

La priorité est donc au maintien des usines ouvertes. Ce qui signifie l'établissement de protocoles de santé et de sécurité, de mesures préventives, le télétravail lorsque cela est possible, la mise à disposition d'équipements de protection individuelle. L'UE et les États membres devraient coordonner et soutenir la production de tels équipements pour assurer le maintien des activités industrielles dans les secteurs-clés.

Dans leur texte conjoint, les signataires se félicitent des dispositifs mis en place dans les États membres et au niveau de l'UE : adaptation des régimes de chômage partiel, reports de paiement d'impôts ou de cotisations sociales, programme SURE et proposition Next Generation EU, assouplissement des règles relatives aux aides d'État et suspension du Pacte de stabilité et de croissance. Mais ils soulignent aussi l'importance de rétablir les chaînes d'approvisionnement, notamment en facilitant la libre circulation des travailleurs transfrontaliers pour qu'ils puissent travailler en toute sécurité grâce aux équipements de protection, aux mesures préventives et à l'accès aux services de garde d'enfants.

Pour conclure, les partenaires sociaux demandent que l'industrie soit au cœur des plans de relance européen et nationaux, que le dialogue social soit la « boussole » de la mise en œuvre de ces plans, et qu'une attention particulière soit accordée à la formation des jeunes travailleurs et des apprentis. « L'Europe, concluent-ils, a besoin de jeunes qualifiés pour travailler dans les industries vertes et intelligentes du futur proche. »

Tableau 27 Automobile et métallurgie : 2 textes conjoints « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
28/05/2020	<i>Joint statement of IndustriAll Europe, Ceemet, ACEA, CLEPA, CECRA and ETRMA on a call for an ambitious recovery plan for the automotive sector</i>	Stimuler la relance industrielle et l'aider à évoluer vers un avenir neutre en carbone	Soutenir les entreprises : aides d'État, allègements fiscaux, prêts à taux réduit, soutien de la demande (plan de relance, primes à la casse, marchés publics...), et aides à la R&D, aux alliances industrielles, au déploiement d'infrastructures, etc.	Adopter des mesures coordonnées pour la prévention de la santé et de la sécurité dans toute la filière ; maintenir les mesures de chômage partiel ; anticiper le changement et développer le dialogue social
12/06/2020	<i>'The EU should join forces to combat Covid-19 and reboot industry'</i>	Maintenir les usines ouvertes et rétablir les chaînes d'approvisionnement	Établir des protocoles sanitaires, mettre à disposition des équipements de protection, développer le télétravail lorsque possible	Mettre l'industrie au cœur des plans de relance nationaux et européen ; préparer les générations futures par la formation et les qualifications

Gouvernements locaux et régionaux

Même si ceux-ci sont peu représentés dans le système politique de l'Union européenne⁸⁶, les gouvernements locaux et régionaux jouent un rôle important dans la vie des citoyens et dans la vie économique en général. Selon le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), près de 70 % des investissements du secteur public en Europe sont le fait des collectivités territoriales. Par ailleurs, l'articulation entre le niveau européen et le niveau régional ou local est sans doute plus forte qu'on pourrait le penser : 60 % des décisions prises par les villes, municipalités et régions sont influencées par la législation européenne, souligne le CCRE.

Or les municipalités et les régions ont été en première ligne de la crise du Covid-19. Ce sont elles qui ont dû mettre en œuvre et faire respecter les mesures de confinement, tout en assurant la continuité dans les prestations des services publics essentiels, en particulier les soins de santé et le soutien aux personnes les plus vulnérables. Ce sont elles aussi qui ont dû gérer les mesures d'assouplissement progressif des mesures de confinement. C'est au niveau local ou régional que médecins, infirmiers, policiers, travailleurs sociaux, agents de propreté, fonctionnaires, bénévoles ont été mobilisés et organisés pour faire face à la crise.

Cependant, la crise a confronté les villes, municipalités et régions à une baisse brutale de leurs recettes en raison de la fermeture d'établissements (y compris théâtres, musées, centres sportifs), de l'effondrement de l'activité et du ralentissement économique général, ce qui a également entraîné de lourdes chutes des recettes fiscales (taxes locales, immobilières, sur les logements touristiques, etc.) et des droits d'inscription (jardins d'enfants, crèches, marchés, etc.).

Le coût de la crise a été évalué lors d'une enquête réalisée auprès des autorités locales et régionales⁸⁷. Ces coûts supplémentaires incluent les équipements de protection (fourniture de masques pour la population, pour le personnel municipal et les services publics locaux, les professionnels de la santé, le gel et les produits désinfectants, les tests, etc.) et d'autres mesures d'hygiène (nettoyage, assainissement et désinfection des rues, des espaces publics, des véhicules municipaux, des conteneurs et des véhicules de collecte des déchets, etc.). Dans certains pays, les hôpitaux sont sous la responsabilité d'autorités locales ou régionales, qui ont dû acheter des équipements de protection et soutenir directement les établissements de santé. Dans certains cas, ces autorités ont dû organiser et financer la fourniture de repas et les livraisons à domicile de nourriture et de médicaments, l'aide d'urgence pour les populations les plus vulnérables, le soutien psychologique, l'hébergement et les centres d'accueil sécurisés pour les sans-abri, la fourniture de technologies numériques pour l'enseignement à distance.

86. Seul le Comité européen des Régions représente institutionnellement la voix des représentants locaux et régionaux (<https://cor.europa.eu/fr>).

87. https://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/200629_Analysis_survey_COVID_local_finances_EN.pdf

Ces coûts supplémentaires dus au Covid-19 ont contribué à une dégradation des finances locales et régionales, qui s'inscrit en outre dans un contexte déjà rendu compliqué par les politiques d'austérité menées dans de nombreux pays dans le sillage de la crise financière de 2008. Les partenaires sociaux du secteur des gouvernements locaux et régionaux ont voulu souligner les difficultés auxquelles leurs affiliés doivent faire face. Du côté des employeurs, le CCRE rassemble plus de 130 000 collectivités territoriales fédérées au sein de 60 associations nationales, dans 42 pays européens. Du côté des travailleurs, EPSU représente huit millions de travailleurs des services publics dans différents secteurs : collectivités locales et régionales, mais aussi hôpitaux, administrations centrales, électricité et gaz.

Le 23 juin 2020, alors que les mesures de confinement sont en cours de relâchement, l'EPSU et la CEMR adoptent un texte conjoint au sujet des conséquences de la pandémie dans leur secteur (*EPSU-CEMR joint statement on Covid-19*). Ce texte est aussi un appel à ne pas répéter les mêmes erreurs politiques commises après la crise financière *via* les programmes d'austérité, qui avaient ajouté une crise sociale à la crise économique.

Les signataires insistent tout d'abord sur les conditions sanitaires dans lesquelles l'assouplissement des mesures de confinement doit s'effectuer; la fourniture rapide et complète d'équipements de protection individuelle, et l'organisation de l'accès aux institutions publiques et aux lieux de travail avec des protocoles sanitaires précis et un dialogue social renforcé sur le lieu de travail.

Ils soulignent ensuite l'importance d'une juste allocation des ressources économiques en faveur des municipalités et régions pour leur permettre de poursuivre et développer leurs missions de services publics. Ils en soulignent en outre l'effet positif sur le maintien et la création d'emplois; les municipalités et les régions étant d'importants employeurs, leur impact est significatif pour l'économie locale.

Les signataires s'adressent ensuite à leurs affiliés, aux institutions européennes et aux gouvernements nationaux. À leurs affiliés, ils demandent de s'engager dans le dialogue social et la négociation collective au niveau national et au niveau du lieu de travail afin de garantir des conditions de travail sûres et de prévenir la propagation du coronavirus. Ils leur demandent d'explorer et de discuter les nouvelles formes d'organisation du travail, de temps de travail, de télétravail, et d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

À la Commission européenne et au Conseil de l'UE, ils lancent un appel afin promouvoir l'agenda du travail décent de l'OIT, promouvoir le financement et l'investissement dans les services publics essentiels, d'explorer des possibilités supplémentaires de soutien aux municipalités et aux régions et de renforcer la capacité des pays en matière d'alerte précoce, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires. Ils demandent en outre de s'engager à examiner, avec les employeurs et les syndicats sectoriels européens, les impacts sectoriels de la crise et les mesures spécifiques nécessaires pour aider le secteur.

Enfin, les signataires demandent aux gouvernements nationaux de promouvoir l'agenda de l'OIT pour le travail décent et de ratifier les conventions de l'OIT, d'impliquer les partenaires sociaux nationaux dans les processus de déconfinement et de réouverture, et de s'assurer que les travailleurs de première ligne du secteur public aient un accès complet aux équipements de protection individuelle. Ils soulignent également la nécessité d'indemniser les municipalités et les régions pour les dépenses supplémentaires et pertes de revenus causées par la crise, d'investir dans la création d'emplois et dans des services publics de qualité, et d'augmenter le financement des structures d'accueil des enfants et des soins de longue durée.

Tableau 28 Gouvernements locaux et régionaux : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
23/06/2020	<i>EPSU-CEMR joint statement on Covid-19</i>	Renforcer le dialogue social sectoriel national pour garantir des conditions de travail sûres et pour explorer de nouvelles formes d'organisation du travail	Promouvoir les financements et investissements dans les services publics essentiels	Impliquer les partenaires sociaux nationaux dans les processus de déconfinement, garantir l'accès aux équipements de protection, et indemniser les régions et municipalités pour les dépenses supplémentaires et les pertes de revenus

Éducation

Pas moins de 1,7 milliard d'enfants et de jeunes du monde entier ont vu les portes de leurs écoles se fermer lors des périodes de confinement de 2020 liées au Covid-19⁸⁸. Dans cette situation totalement inédite, les processus d'apprentissage ont été profondément perturbés, et des solutions d'apprentissage à distance et en ligne ont été mises en place dans l'urgence — et souvent avec les moyens du bord — pour tenter d'assurer une certaine continuité pédagogique. Outre une trajectoire d'apprentissage bouleversée, les jeunes et les enfants ont progressivement manifesté une certaine démotivation face à l'enseignement voire un décrochage vis-à-vis du système scolaire, en raison du prolongement de mesures de restrictions et d'incertitudes répétées sur les réouvertures des écoles et établissements d'enseignement. L'OCDE s'est penchée sur cette situation en mettant notamment en garde contre un phénomène d'hystérèse, c'est-à-dire d'un « effet retard » de cette période de perturbation qui pourrait se manifester dans un avenir à plus long terme.

Pour les professeurs, enseignants et personnels académiques, ces périodes de confinement, déconfinement ont contraint à des adaptations rapides à de nouvelles méthodes d'enseignement à distance, souvent dans une certaine impréparation, les compétences et les équipements n'ayant pas toujours été adéquats dès le début. Certes, de tels bouleversements pourraient, à moyen ou long terme, constituer

88. <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/education-et-Covid-19-les-repercussions-a-long-terme-de-la-fermeture-des-ecoles-7ab43642/>

une opportunité en termes d'innovation pédagogique et éducative. Mais il est rapidement apparu que ces nouvelles méthodes adoptées dans l'urgence risquaient aussi d'accentuer les inégalités des chances parmi les enfants et les jeunes. Un autre risque à moyen terme est que la pression considérable qui sera exercée sur les finances publiques en raison de la récession économique affaiblisse les investissements nécessaires dans l'éducation et la formation.

C'est pour faire face à ces changements rapides que les partenaires sociaux européens de l'éducation ont voulu exprimer leur analyse conjointe sur les conditions pour assurer une reprise durable des systèmes éducatifs dans le contexte de crise du Covid-19. Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente plus de 11 millions d'enseignants et autres personnels de l'éducation affiliés à 132 syndicats de l'éducation en Europe. La Fédération européenne des employeurs de l'éducation (EFEE) représentant 50 institutions responsables de la gestion des systèmes éducatifs dans 25 pays de l'UE.

C'est à l'occasion des premières mesures d'assouplissement du confinement et de réouvertures progressives des écoles, en juin 2020, que les partenaires sociaux adoptent cette déclaration commune (*Joint ETUCE/EFEE Statement on the impact of the Covid-19 crisis on sustainable education systems at times of crisis and beyond*). Il s'agit pour eux d'aborder toutes les questions encore en suspens et de proposer aux autorités publiques des moyens de gérer les crises futures pour des systèmes éducatifs résilients. L'EFEE et le CSEE appellent à un plan d'investissement public massif dans l'éducation, la formation et la recherche. Ils développent dans leur texte conjoint une longue liste de points d'attention (que nous synthétisons ci-dessous), qu'ils s'engagent à promouvoir à tous les niveaux.

- **Dialogue social** : renforcer le dialogue social sur toutes les questions liées aux droits et obligations, aux besoins professionnels et aux conditions de travail de l'ensemble du personnel de l'éducation⁸⁹; cela nécessite que les autorités publiques informent et consultent les partenaires sociaux sur les mesures prises dans le cadre de la réouverture des établissements scolaires, et qu'elles respectent pleinement les résultats du dialogue social et les accords collectifs négociés pour faire face aux circonstances extraordinaires.
- **Conditions d'emploi et de travail** :
 - reconnaître la charge supplémentaire que représente la transition vers l'enseignement à distance (nouvelles pratiques et nouveaux outils en ligne), ainsi que la préparation continue à de nouvelles fermetures potentielles d'établissements ;

89. C'est-à-dire les enseignants, formateurs, chefs d'établissement, personnel académique et autres personnels de l'éducation. Par « secteur de l'éducation », les partenaires sociaux entendent l'ensemble du secteur de l'éducation, y compris l'éducation de la petite enfance, l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que l'enseignement et la formation professionnels.

- s'attaquer aux problèmes d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, au droit à la déconnexion, et aux discriminations (les enseignantes ayant des responsabilités familiales doivent assumer des charges supplémentaires);
 - s'assurer que l'introduction des outils numériques sera évaluée équitablement et que ces outils seront utilisés pour garantir un enseignement de qualité.
- **Santé et sécurité au travail :**
- fournir les équipements de protection nécessaires en matière de santé et de sécurité à l'ensemble du personnel éducatif lors de la réouverture des écoles;
 - développer des stratégies de santé-sécurité au travail (prévention et formation) tenant compte du risque que les établissements d'enseignement soient perçus comme des centres d'infection ;
 - investir dans les infrastructures scolaires et les équipements numériques.
- **Développement professionnel et accès à la formation :**
- reconnaître l'autonomie professionnelle des personnels de l'éducation dans leurs décisions pédagogiques et éducatives dans ce contexte exceptionnel;
 - fournir au personnel éducatif des outils, ressources et équipements adéquats, ainsi qu'une formation numérique initiale et continue;
 - garantir l'égalité d'accès au développement et au soutien professionnel pour atténuer l'impact négatif de l'enseignement à distance sur la qualité de l'éducation.
- **Égalité et inclusion :**
- se préparer à faire face au creusement probable des écarts de résultats chez les élèves de milieux socio-économiques défavorisés;
 - promouvoir des environnements favorables pour les étudiants, enseignants, formateurs, chefs d'établissement, universitaires et autres personnels ;
 - combler le déficit de compétences numériques et veiller à ce que tous les élèves aient accès à un matériel et un enseignement numériques de qualité;
 - tenir compte, dans les mesures de prévention, des besoins éducatifs spécifiques des groupes sociaux vulnérables (migrants, réfugiés, personnes handicapées, groupes défavorisés, minorités ethniques);
 - renforcer la promotion de la mobilité sociale pour la future génération d'étudiants en vue de réduire les inégalités;
 - aider à préparer des citoyens actifs et responsables.
- **Enseignement et formation professionnels :**
- promouvoir des environnements de travail favorables à l'enseignement en ligne ou mixte, permettant aux étudiants de s'engager dans les processus d'apprentissage;
 - poursuivre la mobilité internationale dans la mesure du possible, et les échanges y compris par l'utilisation d'outils numériques ;

- développer les liens entre la formation professionnelle et le marché du travail ;
 - s'attaquer à l'impact de la récession économique sur les perspectives d'emploi des étudiants, notamment en intégrant cet impact dans le paquet *Youth Employment Support* de la Commission européenne⁹⁰.
- **Enseignement supérieur et recherche :**
- améliorer la qualité des environnements de travail pour l'enseignement en ligne ou mixte, permettant aux étudiants de s'engager dans les processus d'apprentissage ;
 - reconnaître la contribution du personnel universitaire à la recherche, au développement et à l'innovation ;
 - promouvoir les libertés académiques et l'autonomie institutionnelle afin de garantir la capacité des universités à encourager la recherche fondamentale ;
 - poursuivre la mobilité internationale dans la mesure du possible, et les échanges y compris par l'utilisation d'outils numériques ;
 - soutenir l'investissement dans la recherche éducative sur l'impact de la pandémie sur les résultats d'apprentissage et la numérisation de l'éducation.
- **Opportunité pour l'innovation :**
- recueillir l'expérience des établissements d'enseignement contraints d'adapter leurs approches d'enseignement afin de développer une approche de la numérisation de l'éducation (outils numériques, méthodologies, compétences d'enseignement innovantes), ainsi que l'infrastructure et la gestion du temps de travail.

Tableau 29 Éducation : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
26/06/2020	<i>Joint ETUCE/EFEE Statement on the impact of the Covid-19 crisis on sustainable education systems at times of crisis and beyond</i>	Renforcer le dialogue social à tous les niveaux ; reconnaître les charges supplémentaires assumées par le personnel éducatif	Donner les moyens d'assurer la santé et la sécurité au travail (équipements, formations, stratégies) ; soutenir les investissements dans les infrastructures	Promouvoir des environnements de travail favorables, et préparer des stratégies en faveur des jeunes de milieux défavorisés ou vulnérables ; développer une approche stratégique de la numérisation de l'éducation.

90. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_1193

Administrations centrales

En Europe, quelque 6 millions de personnes travaillent dans les administrations publiques. C'est sur elles que reposent non seulement les activités exécutives et législatives, la mise en œuvre des régimes fiscaux, l'administration des douanes, les services statistiques, la collecte et perception de fonds, mais également la tutelle des différents secteurs de l'activité économique (énergie, transport, communication, etc.), de la santé, de la formation, de la culture, des services sociaux, ainsi que la sécurité sociale, la justice, la protection civile, le maintien de l'ordre public, la sécurité, la défense...

Cet aperçu non exhaustif — et qui diffère selon les caractéristiques institutionnelles propres à chaque État membre — suffit à montrer qu'une gestion de crise comme celle provoquée par la pandémie de Covid-19 repose en grande partie sur le travail des administrations centrales et du secteur public. Que ce soit dans le domaine sanitaire proprement dit (approvisionnement en masques et en équipements de protection), dans le domaine de l'ordre public (faire respecter les mesures de confinement, de fermeture, de restriction des voyages, etc.), et plus encore dans le domaine socio-économique : l'OCDE note en novembre 2020 que les administrations « ont déboursé globalement plus de 12 000 milliards USD depuis mars 2020. De nombreux pays, ainsi que l'UE, ont réaffecté les fonds publics au profit des priorités de la crise, à savoir la santé, les PME, les populations vulnérables et les régions particulièrement frappées par l'épidémie. Par ailleurs, plus des deux tiers des pays de l'OCDE ont adopté des mesures pour soutenir les finances des administrations infranationales — à la fois au niveau des dépenses et des recettes — et ont assoupli les règles budgétaires. De nombreux gouvernements ont annoncé de vastes plans de relance (...) axés sur les investissements publics »⁹¹.

Si le rôle des administrations est central dans la gestion d'une telle pandémie, ces mêmes administrations ont elles aussi été touchées par la crise. Elles se sont trouvées, comme de nombreux autres secteurs, dans l'obligation de fermer portes, guichets et services lors des premiers confinements du printemps 2020. Elles ont dû trouver des solutions d'urgence afin d'assurer la continuité de l'action publique. Certes la digitalisation des services publics est un processus en cours de longue date dans le secteur public et les administrations, mais il a fallu accélérer le processus alors même que les agents se trouvaient du jour au lendemain en situation de télétravail.

La crise du Covid-19 a également mis en évidence une certaine fragilisation des administrations en raison de nombreuses réformes : décentralisation, alignement des conditions de travail et du statut du travail sur le secteur privé, privatisation des services, mais surtout une forte pression liée aux mesures d'austérité prises ces dernières années (notamment dans le sillage de la crise financière) alors même qu'il est demandé aux administrations d'améliorer la qualité des services aux citoyens et d'investir dans les nouvelles technologies. C'est dans un contexte

⁹¹ <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/l-impact-territorial-du-Covid-19-gerer-la-crise-entre-niveaux-de-gouvernement-2596466b/>

d'incertitude totale que les administrations centrales ont dû « opérer des arbitrages difficiles face aux défis que représente le virus sur le plan sanitaire, économique et social »⁹².

Fin juin 2020, alors que les mesures de confinements sont en cours d'assouplissement et que l'espoir est de voir la pandémie s'éteindre, les partenaires sociaux adoptent un texte conjoint qui met en particulier l'accent sur la nécessité d'investir dans le secteur public afin de le rendre plus fort en cas de nouvelle vague ou de nouvelle épidémie. Les employeurs sont réunis au sein de *European Public Administration Employers* (EUPAE) qui représente 11 États membres (Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Lituanie, Luxembourg, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Slovaquie) et 5 pays observateurs (Allemagne, Autriche, Hongrie, Malte, Portugal)⁹³. Les travailleurs sont représentés par la *Trade Union's National and European Delegation* (TUNED), qui regroupe la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP, ou EPSU) et la Confédération européenne des syndicats indépendants (CESI), qui représentent 9 millions de travailleurs et fonctionnaires des administrations publiques dans 27 des 28 États membres de l'UE.

Dans leur texte conjoint du 30 juin 2020 (*SDC CGA statement on Covid-19 pandemic and its aftermath: investing in state sector personnel*), les partenaires sociaux commencent par rappeler le rôle essentiel des administrations centrales dans une telle situation de pandémie pour la protection des citoyens, pour la continuité des services publics (sanitaires, mais aussi services sociaux, protection civile, gestion des déchets, éducation, prisons, etc.), et pour l'égalité d'accès à ces services pour tous les habitants.

Ils développent ensuite une longue liste de points d'attention adressés aux gouvernements et aux institutions de l'UE afin de s'assurer que les administrations centrales seront mieux équipées et préparées pour prévenir de nouvelles vagues de la pandémie. Nous synthétisons et regroupons ces points dans les lignes qui suivent.

- **Santé et sécurité des travailleurs, et investissements.** Les signataires du texte en appellent à une reconnaissance du rôle vital du secteur public et une valorisation de ses travailleurs dans la gestion de la pandémie; et à la nécessité d'une attention beaucoup plus marquée à la santé et la sécurité au travail. Dans la période de déconfinement progressif de fin juin 2020, ils rappellent que le devoir de l'employeur est de veiller à ce que tous les travailleurs soient en sécurité et protégés pour la reprise du travail. Le personnel des administrations doit être reconnu comme prioritaire dans l'accès aux équipements de protection et dans les programmes de dépistage. Les signataires soulignent le caractère essentiel de l'investissement dans le secteur public et dans le personnel pour réduire

92. <http://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/l-impact-territorial-du-Covid-19-generer-la-crise-entre-niveaux-de-gouvernement-2596466b/>

93. https://www.etuc.org/sites/default/files/press-release/files/eupae-tuned_press_release_final.pdf

- les inégalités et le chômage, et insistent sur la viabilité budgétaire pour le bon fonctionnement d'un État-providence démocratique.
- **Dialogue social, information consultation.** Les partenaires sociaux insistent sur l'importance du dialogue social, de la négociation collective et de l'information et de la consultation du personnel et de ses représentants, en particulier pour les mesures de prévention des risques pour la santé, mais aussi plus largement : ils saisissent l'opportunité de ce texte pour demander une nouvelle fois à la Commission européenne de mettre en œuvre, *via* une directive à adopter par le Conseil, leur accord sur les droits des travailleurs à l'information et à la consultation. Pour rappel, ce texte qui date du 21 décembre 2015 constitue un point de désaccord important entre les partenaires sociaux de ce secteur et la Commission depuis maintenant plus de cinq ans⁹⁴. Un tel texte, disent les signataires, apparaît aujourd'hui encore plus légitime et pertinent.
 - **Rémunérations.** La reconnaissance du dévouement des travailleurs du secteur public passe également par des salaires plus justes, en particulier pour les travailleurs à faibles revenus et plus exposés aux risques sanitaires. Les partenaires sociaux demandent plus de transparence dans les rémunérations, et plus d'égalité de traitement avec les travailleurs des autres secteurs.
 - **Digitalisation.** Enfin, ils soulignent l'importance de tirer les leçons, avec le personnel et les représentants syndicaux, des changements dans l'organisation du travail (télétravail quotidien, impact des outils numériques) sur la santé et la sécurité au travail, sur le contenu des emplois, sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, sur l'accès aux équipements informatiques, ainsi que sur la qualité et l'accès aux administrations publiques en ligne.

Tableau 30 Administrations centrales : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
30/06/2020	<i>SDC CGA statement on Covid-19 pandemic and its aftermath: investing in state sector personnel</i>	Reconnaître le personnel des administrations comme prioritaire dans l'accès aux équipements de protection ; garantir la protection sanitaire des travailleurs	Renforcer le dialogue social, et mettre en œuvre par voie législative l'accord sectoriel sur l'information et la consultation des travailleurs	Garantir des salaires justes, et tirer les leçons des changements dans l'organisation du travail

Textile-Habillement, Tannerie, Cuir

Les trois secteurs du textile-habillement, du cuir, et de la chaussure (TCLF) représentent ensemble quelque 200 000 entreprises en Europe, employant près de 2 millions de personnes. Bien que s'agissant le plus souvent de petites

94. Agreement between TUNED and EUPAE on a « General Framework for Informing and Consulting civil servants and employees of central government administrations ». Pour une analyse de ce cas, voir : Rainone S. (2020) After the 'Hairdressing agreement', the EPSU case: can the Commission control the EU social dialogue?, ETUI Policy Brief 15/2020. <https://www.etui.org/ZJN>

et moyennes entreprises œuvrant dans des activités dites « traditionnelles », ces secteurs ont fait de l'UE le leader mondial de la créativité, du haut de gamme et de l'innovation industrielle. Ainsi l'Europe est le deuxième exportateur mondial de textiles et de vêtements, et veut se distinguer des autres régions du monde non seulement par la qualité de ses produits mais aussi, affirme l'industrie, par la sécurité des consommateurs, le respect de l'environnement et des droits du travail (même si les conditions de travail sont souvent difficiles dans ce secteur, et les salaires peu élevés surtout pour les travailleurs peu qualifiés).

La libéralisation du commerce de textile au début des années 2000 a entraîné en Europe des restructurations massives. Dans le textile et l'habillement, de nombreuses petites et moyennes entreprises ont disparu au profit de grandes entreprises dans le domaine des textiles techniques, dans le domaine de la *fast fashion* (Inditex - Zara, H&M) et dans celui du luxe (groupe LVMH). Si les emplois de marketing et de design sont encore réalisés en Europe, de nombreux emplois de production et de fabrication ont été délocalisés dans des pays où les salaires sont faibles et les conditions de travail mauvaises.

La crise du Covid-19 s'est principalement manifestée dans ce secteur par les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement largement internationalisées, en particulier lors des premières périodes de confinement au printemps 2020. Fermetures d'usines, ralentissement des capacités productives des entreprises, fermeture des points de vente au détail, et contraction extrême des revenus ont déstabilisé toutes les chaînes de valeur. Des milliers de personnes se sont retrouvées au chômage, temporaire dans le meilleur des cas.

Les partenaires sociaux du secteur textile, habillement, cuir et chaussures

- **Chaussure** : la Confédération européenne de l'industrie de la chaussure (*European Confederation of the Footwear Industry*, CEC) regroupe 12 associations nationales de la chaussure et fédérations européennes et trois membres observateurs, représentant 21 000 entreprises et 278 000 employés en Europe ;
- **Textile, Habillement** : la Confédération européenne du textile et de l'habillement (*European Apparel and Textile Confederation*, EURATEX) regroupe 24 associations nationales de 19 pays européens, qui représentent quelque 160 000 entreprises du textile et de l'habillement employant 1,5 million de travailleurs ;
- **Cuir et tannerie** : la Confédération des associations nationales des tanneurs et habillements de la Communauté européenne (*Confederation of National Associations of Tanners and Dressers of the European Community*, COTANCE) regroupe les associations nationales du cuir, les tanneurs et apprêteurs européens de douze pays*, qui représentent 3000 entreprises et 50 000 emplois ;
- **Travailleurs** : *industriAll Europe Trade Union* représente les travailleurs dans les trois secteurs textile et habillement, tannage et cuir, chaussures, soit plus de 1,3 million de travailleurs dans l'UE, et 2 millions en Turquie.

* Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

Outre cet effet immédiat de la pandémie sur l'activité économique du secteur, les partenaires sociaux se sont inquiétés des risques à plus long terme, y compris lorsque les mesures d'assouplissement des confinements seront prises. En effet, ce secteur est très sensible à la santé économique des marchés — mondiaux et européens — ainsi qu'au pouvoir d'achat des citoyens, s'agissant d'une industrie de biens de consommation. La crise économique et la chute des revenus pourraient, selon les partenaires sociaux, mettre les entreprises du secteur en péril à moyen et long termes.

Le 9 juillet 2020, les partenaires sociaux du FCTL adoptent un texte conjoint dans lequel ils insistent tout particulièrement sur les conditions nécessaires pour assurer une relance durable du secteur (*Joint declaration on the economic impact of Covid-19 on the textile, clothing, leather and footwear industries*). Ces conditions sont liées à la formation des travailleurs, à la durabilité de la production, ainsi qu'aux conditions de concurrence internationale, à l'aide aux entreprises et à la santé-sécurité des travailleurs. Nous synthétisons ces différents points dans les lignes qui suivent.

- **Compétences et formation.** En vue de la reprise de l'économie européenne, mais aussi étant donné la transformation numérique accélérée provoquée par la crise du Covid-19, la question des compétences et qualifications sera centrale pour l'adaptation, le recyclage et le perfectionnement des travailleurs. Il faut donc soutenir le développement des centres d'excellence professionnelle et les méthodologies d'apprentissage innovantes.
- **Durabilité.** Dans le contexte du *Green Deal*⁹⁵, les plans de relance européen et nationaux devront renforcer et appuyer l'engagement de l'industrie en faveur de textiles durables et circulaires (notamment par la comptabilisation de l'empreinte environnementale pour tous les intrants et produits finaux).
- **Réindustrialisation.** La crise du Covid-19 a montré qu'outre les conséquences en termes d'affaiblissement de la souveraineté industrielle et de pertes d'emplois, la délocalisation de la production industrielle vers des pays tiers rendait l'Europe vulnérable. Du fait que certains de ces pays ne respectent pas les mêmes normes sociales et environnementales, une réindustrialisation de l'Europe peut contribuer à répondre aux ambitions climatiques, environnementales et sociales de l'UE.
- **Concurrence équitable.** Les signataires du texte se disent en outre préoccupés par le fait que certains pays bénéficiaires du schéma de préférences tarifaires généralisées (SPG⁹⁶) se caractérisent par des normes environnementales et sociales peu élevées, qui ont permis à certains d'entre eux de figurer parmi les plus importants producteurs et exportateurs mondiaux de textiles, vêtements, cuir et chaussures. Pour rétablir des

95. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions, Le pacte vert pour l'Europe, COM/2019/640 final. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1596443911913&uri=CELEX:52019DC0640#document1>

96. Qui bénéficie notamment au Cambodge, au Laos, à l'Éthiopie, au Bangladesh et au Pakistan.

- conditions de concurrence équitables, les signataires du texte demandent une révision de ce système de préférences commerciales.
- **Aides aux entreprises.** Les mesures de soutien prévues au niveau européen (aide aux États membres, relance de l'économie et des investissements) peuvent répondre aux défis du secteur si elles sont concrètement mises en œuvre pour les entreprises et les employés; ces mesures de soutien sectoriel devraient notamment porter sur l'innovation et la numérisation.
 - **Santé et sécurité.** Les partenaires sociaux en appellent à des lignes directrices et des protocoles en matière de santé et de sécurité au travail ainsi qu'à une aide aux entreprises pour la mise en œuvre concrète de ces mesures (accès aux équipements de protection, formation sur leur utilisation, accès aux financements pour la réorganisation des ateliers, etc.). Ils demandent la poursuite des mesures permettant aux entreprises de mettre en place des régimes de travail flexibles, de chômage partiel, d'indemnités de maladie et de compensations salariales.

Tableau 31 Textile, Habillement, Tannerie, Cuir : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
09/07/2020	<i>Joint declaration on the economic impact of Covid-19 on the textile, clothing, leather and footwear industries</i>	Soutenir le développement des compétences et des formations pour préparer la relance du secteur dans le contexte de la transformation numérique	Réindustrialiser l'Europe pour contribuer à ses ambitions climatiques et sociales; réviser le SPG pour une concurrence mondiale plus équitable	Aider concrètement les entreprises en leur donnant les moyens de mettre en œuvre des protocoles sanitaires adaptés; poursuivre les mesures de travail flexible, de chômage partiel, de compensations salariales

Chimie

C'est probablement début mars 2020 que les citoyens européens ont soudain pris conscience simultanément de l'importance de la chimie dans leur vie quotidienne, et de la vulnérabilité de l'Europe à cet égard : alors que la pandémie de Covid-19 commençait à se répandre partout dans le monde, le ministère indien du Commerce et de l'Industrie décidait de limiter l'exportation de 26 médicaments et principes actifs pharmaceutiques. Les premiers cas de coronavirus avaient alors été confirmés sur le sol indien, et les craintes de tensions dans les chaînes d'approvisionnement de médicaments génériques fournis à l'Inde par la Chine avaient justifié la décision du ministère indien. Ces restrictions portaient sur un large éventail de médicaments, comme le paracétamol, des antibiotiques (ornidazole, métronidazole, tinidazole, néomycine, chloramphénicol), un antiviral (acyclovir), des vitamines B (B1, B6, B12) ou encore les formulations à base de progestérone⁹⁷.

D'emblée, la pandémie a mis le secteur pharmaceutique au-devant de l'actualité : mise au point de tests de diagnostic, recherche de traitements, développement de

97. <https://www.industriepharma.fr/coronavirus-l-inde-restreint-l-exportation-de-26-medicaments-et-api,109314>

candidats-vaccins, mais aussi production de gel hydroalcoolique, traitements en cours d'essai tels que l'hydroxychloroquine, mise au point de tests sérologiques et moléculaires, etc. C'est peu dire que l'industrie pharmaceutique mondiale était en ébullition au printemps 2020.

Mais ce fut également l'occasion de découvrir que si l'Europe demeure le deuxième producteur mondial de produits chimiques, derrière la Chine et devant les États-Unis, selon les chiffres du CEFIC⁹⁸, elle assiste depuis 20 ans à une fuite des capacités en Asie de la chimie fine et de l'industrie pharmaceutique : « aujourd'hui entre 60 et 80 % des matières actives contenues dans nos médicaments proviennent d'Asie »⁹⁹. La pandémie a montré aux citoyens européens les conséquences de cette fuite des capacités en termes de souveraineté sanitaire.

L'industrie pharmaceutique ne représente toutefois qu'une part du secteur de la chimie. L'une des caractéristiques de ce secteur est qu'il est un important fournisseur de produits aux autres activités industrielles. Pensons par exemple à la pétrochimie, aux solvants organiques, à la chimie minérale, aux engrais, ou encore aux matériaux de haute performance, aux additifs pour polymères, aux ingrédients pour les industries cosmétiques, pour les revêtements, l'électronique, le textile, les produits phytosanitaires, etc. En Europe, c'est un secteur très concentré dans un petit nombre d'États membres. Les deux tiers des ventes de produits chimiques de l'UE sont générés dans seulement quatre pays : l'Allemagne (28,9 %), la France (14,2 %), l'Italie (13,3 %) et les Pays-Bas (11,5 %).

C'est également un secteur qui doit faire face à de nombreux défis, dont le moindre n'est pas la transition climatique et la durabilité. Grand consommateur d'énergie, il tente depuis une vingtaine d'années de réduire son empreinte carbone en diminuant son intensité en énergie et en augmentant la consommation d'énergies renouvelables. Il est parvenu, selon le CEFIC, à découpler ses émissions de gaz à effet de serre (en diminution de 53 % depuis 1990) de sa production (en augmentation).

Le printemps 2020 a marqué pour ce secteur, comme pour d'autres, un tournant inattendu. La pandémie a eu un impact très brutal sur certains marchés finaux des produits chimiques. Le ralentissement économique a déprimé la demande notamment dans l'industrie automobile, la construction et d'autres secteurs industriels en aval, fortement touchés¹⁰⁰. Les chaînes d'approvisionnement ont été perturbées par la fermeture d'usines et de sites de production. Le télétravail et les technologies numériques ont permis à certaines entreprises de poursuivre certaines activités, mais de manière partielle en raison de modes d'organisation du télétravail pas toujours adaptés (beaucoup d'emplois sur sites ne peuvent être effectués à distance), et de questions de cybersécurité.

98. Le CEFIC est le Conseil européen de l'industrie chimique, qui réunit les grandes, moyennes et petites entreprises chimiques européennes, représentant 15 % de la production chimique mondiale (<https://cefic.org>).

99. <https://www.info-chimie.fr/chimie-fine/>

100. <https://www2.deloitte.com/uk/en/insights/industry/oil-and-gas/Covid-19-chemicals-industry-impact.html>

Si une part de l'industrie chimique est donc particulièrement vulnérable à la pandémie et à ses conséquences économiques et industrielles, d'autres secteurs de cette industrie peuvent en tirer profit, comme évoqué ci-dessus : la pharmacie, mais aussi selon PwC¹⁰¹ les produits de santé personnelle, les équipements de protection individuels, les produits ménagers.

Les partenaires sociaux européens de ce secteur ont adopté un texte conjoint en juillet 2020, alors que la plupart des mesures de confinement prises au printemps étaient en cours d'assouplissement ou de suppression et que les entreprises redémarraient leurs activités. Ces partenaires sont, pour les employeurs, le Groupement européen des employeurs de la chimie (ECEG) qui fédère 18 organisations patronales nationales des industries chimiques, pharmaceutiques, du caoutchouc et des plastiques, et représentent au total quelque 94 000 entreprises et 3,3 millions d'emplois en Europe (il est en quelque sorte le « bras social » du CEFIC¹⁰²). Pour les travailleurs, il s'agit d'industriAll qui représente les organisations syndicales des principaux secteurs suivants : chimie, caoutchouc, plastique, verre, papier, ciment, exploitation minière non houillère.

Le texte adopté par les partenaires sociaux de la chimie le 17 juillet 2020 est adressé principalement aux entreprises, aux organisations sectorielles, aux comités ou organes représentatifs des travailleurs (*Joint recommendations on safe and healthy workplaces in the Chemical, Pharmaceutical, Plastics and Rubber Industries in times of Covid-19*). Il s'agit de leur fournir des conseils pour un retour en toute sécurité sur les lieux de travail, fondés sur les lignes directrices de l'OSHA¹⁰³ et de l'OIT¹⁰⁴, ainsi que sur des exemples d'accords sectoriels déjà négociés. Alors qu'en cet été 2020 certaines entreprises ont déjà établi des plans de reprise ou de continuité, d'autres procèdent à un redémarrage progressif de leurs activités. Les signataires veulent encourager l'implication des travailleurs *via* leurs organes représentatifs dans l'évaluation générale des risques, la conception et la mise en œuvre des mesures.

- **Dialogue social au niveau de l'entreprise.** Les entreprises sont encouragées à établir un plan d'urgence et de continuité pour assurer la protection du personnel, fournisseurs, clients et visiteurs, et le maintien des activités. Le dialogue social au niveau de l'entreprise doit permettre d'identifier et de mettre en œuvre les mesures préventives nécessaires et les procédures de préparation aux situations d'urgence en cas de nouvelle vague.

¹⁰¹. <https://www.pwc.com/us/en/library/Covid-19/coronavirus-impacts-chemicals.html>

¹⁰². Dans les années 1990, le CEFIC refusait en effet de se considérer comme un partenaire social, ne se considérant que comme un lobby industriel. Il finira toutefois par créer l'ECEG en 2002. (Dufresne *et al.* 2006).

¹⁰³. https://oshwiki.eu/wiki/Covid-19:_Back_to_the_workplace_-_Adapting_workplaces_and_protecting_workers

¹⁰⁴. https://www.ilo.org/global/topics/safety-and-health-at-work/resources-library/publications/WCMS_745549/lang--en/index.htm

- **Information des employés et des visiteurs.** Les employeurs doivent fournir informations et formation spécifique au Covid-19. Les travailleurs sont quant à eux tenus de suivre les procédures établies et de participer aux formations organisées par l'employeur.
- **Contenu des plans.** Ces plans d'urgence et de continuité doivent détailler les éléments suivants : mesures d'hygiène, équipements de protection individuelle, distanciation sociale, travail à distance, réorganisation des horaires de travail et des systèmes d'équipes, limitation du nombre de personnes dans les vestiaires et les cantines, réorganisation des points d'entrée et de sortie.

En outre, l'ECEG et industriAll Europe encouragent leurs membres à examiner conjointement les éventuels risques chimiques résultant de l'utilisation accrue d'agents de nettoyage et de désinfection, les risques ergonomiques liés aux postures contraignantes dues à des installations et équipements inadéquats (en raison du télétravail forcé), les risques psychosociaux. Les besoins des travailleurs ou travailleuses présentant des risques de santé plus élevés et/ou des besoins particuliers doivent être pris en compte.

Enfin, les signataires recommandent qu'aucun travailleur reconnu comme étant à risque ne soit licencié pendant la crise sanitaire en raison de son appartenance à un groupe à risque. Ils s'engagent à promouvoir ces recommandations parmi leurs membres respectifs au niveau national.

Tableau 32 Chimie : 1 texte conjoint « Covid » en 2020

Date	Titre	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
17/07/2020	<i>Joint recommendations on safe and healthy workplaces in the Chemical, Pharmaceutical, Plastics and Rubber Industries in times of Covid-19</i>	Établir des plans d'urgence et de continuité dans chaque entreprise pour assurer la protection du personnel, des fournisseurs, des clients et des visiteurs, et assurer le maintien des activités	Informier et former les travailleurs aux procédures de prévention ; détailler les mesures d'hygiène, l'utilisation des équipements de protection individuelle, la distanciation sociale, etc.	Veiller aux risques chimiques (agents de désinfection), ergonomiques (télétravail), et psychosociaux. Tenir compte des besoins des travailleurs à risque

2.3 Récapitulatif général

Pour tenter d'avoir une vue globale sur les différentes mesures abordées par les partenaires sociaux dans les 30 secteurs examinés, nous proposons un graphique récapitulatif dans lequel nous avons regroupé ces mesures sous 11 grandes catégories :

1. **Recommandations sanitaires aux entreprises** (équipements de protection, formation aux mesures de prévention, etc.);
2. **Soutien aux entreprises** (aides financières, fiscales, etc.; ainsi que programmes de financement ou d'investissements pour le secteur public);
3. **Accès aux fonds européens, fonds de relance** européens et nationaux;
4. **Protection des emplois** (chômage temporaire, compléments de revenus, congés maladie, accès aux gardes d'enfant, etc.);
5. Soutien à la **formation**, adaptation à la digitalisation et aux nouveaux modes d'organisation du travail;
6. **Harmonisation** européenne des protocoles de santé;
7. **Coordination** des mesures nationales (ouverture-fermeture des frontières);
8. Reconnaissance des **travailleurs essentiels** (dérogations à certaines restrictions);
9. **Assouplissement** temporaire des réglementations (prolongation de la validité de licences, certificats, autorisations);
10. Continuité des **chaînes d'approvisionnement** (dérogation aux restrictions de déplacement);
11. **Mesures de marché** (soutien *via* des marchés publics, des limitations d'importation, etc.).

Le graphique 6 montre le nombre de fois où chacune de ces catégories a été sollicitée par les partenaires sociaux sectoriels européens, durant la crise du Covid-19 en 2020. En annexe de cette étude, le lecteur trouvera un tableau reprenant le détail de ces chiffres, secteur par secteur.

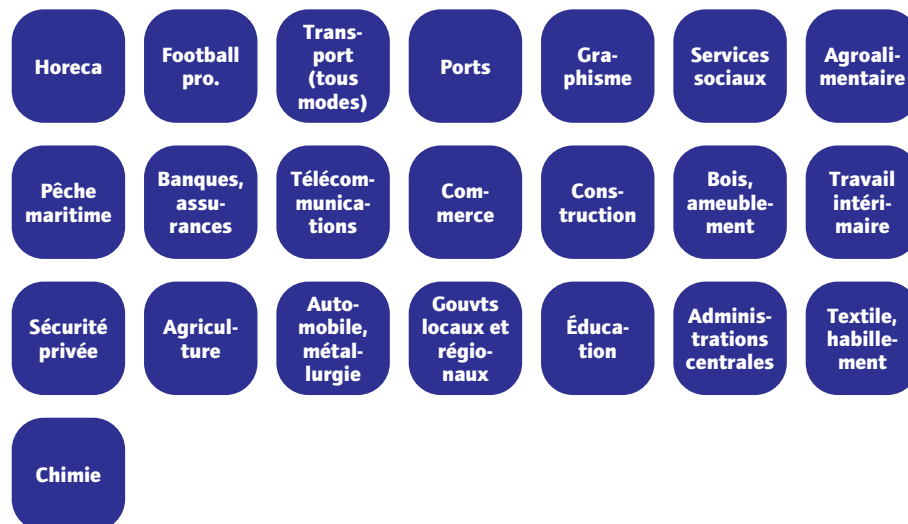
Graphique 6 Récapitulatif des mesures demandées par les partenaires sociaux sectoriels européens durant la crise du Covid-19, en 2020



Source : Élaboration propre de l'auteur

Comme on peut le voir, les priorités les plus partagées (22 secteurs sur 30) sont les recommandations et mesures sanitaires visant à assurer la santé et la sécurité dans les entreprises, pour les travailleurs, les clients, les fournisseurs (gel hydroalcoolique, masques de protection, plexiglas, etc.). Les secteurs qui sont le plus en contact avec le public — Horeca, transport, services sociaux, sécurité privée, travail intérimaire, éducation, administrations... — considèrent que ces mesures sont une condition *sine qua non* pour assurer la relance ou la continuité de leurs activités, et demandent dans certains cas une aide publique pour le financement de ces installations de protection et les coûts occasionnés.

Graphique 7 Recommandations sanitaires aux entreprises



Source : Élaboration propre de l'auteur

La deuxième priorité partagée par de nombreux secteurs (19) est le soutien financier aux entreprises, et ce par tous les moyens possibles : suppression ou réduction de taxes, soutien aux trésoreries, accès à des fonds d'urgence, garanties bancaires, report du paiement d'impôts ou de cotisations sociales, aides d'État, etc. Il s'agit d'éviter les faillites en aidant (temporairement) les entreprises à traverser la période de récession.

Graphique 8 Soutien aux entreprises

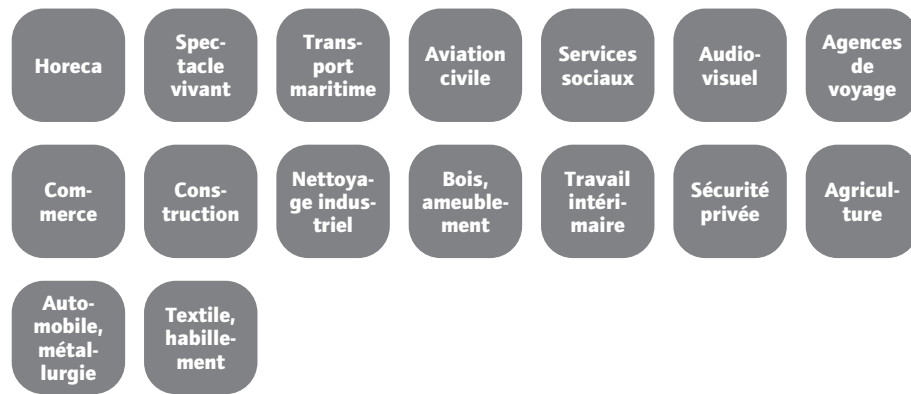


Source : Élaboration propre de l'auteur

La protection des emplois vient en troisième position (16). De manière générale, il s'agit de s'assurer que les emplois ne seront pas perdus durant la crise et qu'au moment de la reprise les équipes pourront être rapidement reconstituées. À cette fin, les mesures demandées portent en particulier sur l'accès aux mesures de chômage temporaire, sur le travail à temps partiel temporaire, sur les compléments de revenus, mais aussi sur l'accès aux différentes prestations de la sécurité sociale

(congé maladie, etc.). Sur ce point, on observe que, chose inhabituelle, les partenaires sociaux de nombreux secteurs insistent pour inclure les travailleurs « atypiques » ou « périphériques » dans cet accès au chômage temporaire ou aux prestations de la sécurité sociale : travailleurs indépendants, free-lance, auto-entrepreneurs (spectacle vivant, audiovisuel, agences de voyage), travailleurs migrants et détachés (construction), travailleurs sans-papiers ou non déclarés (services à domicile), sous-traitants (industrie agroalimentaire), travailleurs saisonniers (agriculture, Horeca)... La pandémie semble à cet égard avoir mis en lumière une foule de travailleurs précaires ou « périphériques » pourtant essentiels à l'activité économique. Cette observation mérite d'être soulignée car il est plutôt rare que le dialogue social inclue dans ses préoccupations les travailleurs non-salariés traditionnels ou les sous-traitants.

Graphique 9 Protection des emplois



Source : Élaboration propre de l'auteur

Viennent ensuite les demandes de reconnaissance de certains secteurs comme « essentiels » (13). Une telle reconnaissance ouvre la voie à un accès prioritaire des travailleurs aux équipements de protection sanitaire, des dérogations pour les autorisations de déplacement, ainsi qu'un accès prioritaire aux vaccins, aux services de gardes d'enfant. Ces secteurs essentiels sont, en particulier, le transport, les services sociaux, l'agroalimentaire, le commerce, les administrations, la sécurité privée, le nettoyage industriel, et bien sûr l'agriculture.

Graphique 10 Reconnaissance des travailleurs essentiels



Source : Élaboration propre de l'auteur

On retrouve ensuite douze secteurs pour lesquels l'accès aux financements des fonds de relance européens et nationaux est considéré comme essentiel. Certains de ces secteurs sont les clients traditionnels de tels plans de relance : automobile, transport aérien, construction... Mais on retrouve cette fois d'autres secteurs habituellement plus éloignés de ce genre de mesures : l'Horeca, le spectacle vivant, les services sociaux, l'audiovisuel, les agences de voyage. Les partenaires sociaux de ces secteurs insistent pour qu'il soit garanti qu'ils auront eux aussi accès à ces plans de relance.

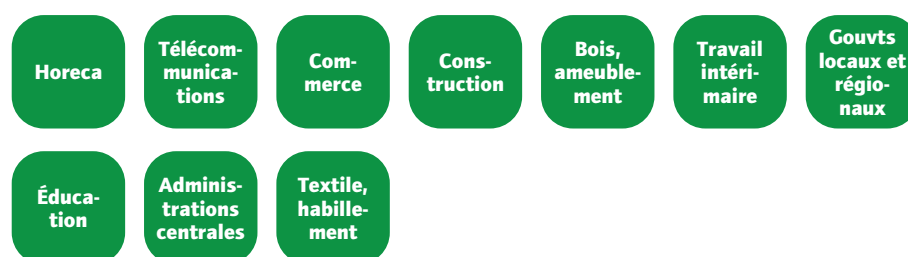
Graphique 11 Accès aux fonds européens, fonds de relance



Source : Élaboration propre de l'auteur

Étant donné l'accélération soudaine de la digitalisation de l'économie et du travail à distance, les partenaires sociaux de dix secteurs ont voulu saisir l'opportunité de la crise pour développer et renforcer la formation et les qualifications de travailleurs, en particulier à l'utilisation des outils numériques ainsi qu'aux nouveaux modes d'organisation du travail. C'est ce que nous avons pu observer en particulier dans le commerce (pour l'e-commerce), l'éducation (pour les cours à distance), les administrations (pour les services en ligne), l'Horeca (pour les livraisons en ligne), l'intérim, etc.

Graphique 12 Soutien à la formation et aux nouveaux modes d'organisation du travail



Source : Élaboration propre de l'auteur

L'harmonisation européenne des protocoles sanitaires est une demande récurrente de huit secteurs qui ont dû, d'une manière ou d'une autre, jongler avec des différences de mesures de prévention nationales. Ce fut le cas pour le secteur du tourisme, pour le transport maritime, pour l'aviation, les ports, mais aussi la construction, l'agroalimentaire, l'automobile et les services sociaux (en particulier pour les travailleurs transfrontaliers).

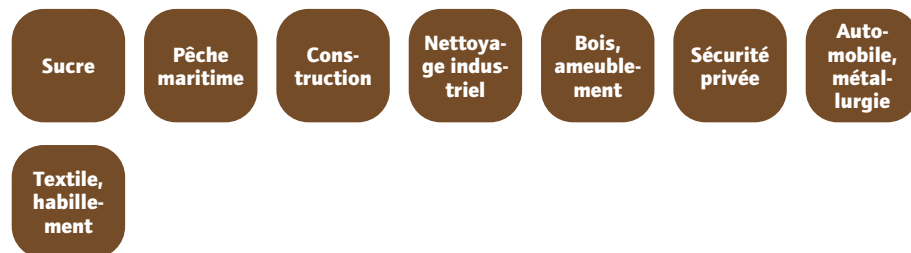
Graphique 13 Harmonisation européenne des protocoles sanitaires



Source : Élaboration propre de l'auteur

Les mesures de marché sont principalement envisagées dans la perspective de la relance des activités économiques. Huit secteurs en appellent à de telles mesures qui peuvent prendre la forme de restriction des importations (Sucre), de campagnes de promotion (produits de la pêche), de lancement de marchés publics (sécurité privée, nettoyage, construction, bois), de primes à la casse (automobile).

Graphique 14 Mesures de marché



Source : Élaboration propre de l'auteur

Les mesures visant à garantir la continuité des chaînes d'approvisionnement sont demandées par les secteurs qui dépendent plus ou moins fortement de telles chaînes : l'automobile, la construction, le commerce, l'agroalimentaire, les ports, ainsi que le sucre et le graphisme.

Graphique 15 Continuité des chaînes d'approvisionnement



Source : Élaboration propre de l'auteur

Viennent ensuite les demandes récurrentes des secteurs du transport, tous modes confondus (maritime, routier, aérien), ainsi que de deux secteurs très mobiles (football et spectacle) pour mettre en place de normes harmonisées et coordonnées entre États membres en ce qui concerne le franchissement des frontières. Ces secteurs se sont en effet retrouvés dès les premiers jours de la pandémie confrontés à des « mosaïques » de normes et règles nationales (aviation

civile), des « patchwork » de mesures prises par les gouvernements (transport routier), bref devant une Europe fragmentée (spectacle vivant) qui a ajouté de nouveaux obstacles à la relance des activités.

Graphique 16 **Coordination des mesures nationales**



Source : Élaboration propre de l'auteur

Le dernier ensemble de mesures concerne la demande d'assouplissement temporaire de certaines réglementations spécifiques pour la certification, pour la validité de licences ou de brevets, pour les périodes de formation ou de recyclage obligatoires.

Graphique 17 **Assouplissements réglementaires**



Source : Élaboration propre de l'auteur

Enfin, et pour clore cette analyse, il convient de souligner que tous les secteurs ont exprimé l'importance du dialogue social dans la gestion de cette crise, en particulier pour la mise en œuvre des mesures de prévention sanitaire. Il s'agit de faire en sorte que les travailleurs puissent s'approprier ces mesures. Certains secteurs soulignent également la nécessaire implication des partenaires sociaux aux différents niveaux (entreprise, régional, national, européen) dans la mise en œuvre des futurs plans de relance, et dans les stratégies de (ré)investissements publics : c'est en particulier le cas des administrations centrales, locales et régionales, ainsi que de l'éducation.

Conclusion

La pandémie de Covid-19 a suscité un très important regain d'activité dans les comités de dialogue social sectoriels européens. Un nombre exceptionnel de textes conjoints a été négocié en 2020 par les partenaires sociaux d'un nombre tout aussi exceptionnel de secteurs différents. Jamais un sujet n'a suscité autant de discussions et de négociations paritaires en Europe.

Cela peut s'expliquer par le fait que la gestion de la pandémie par les autorités publiques a été principalement une gestion sectorielle. La plupart des mesures prises ont porté sur l'ouverture ou la fermeture de secteurs entiers : Horeca, écoles, commerces, administrations publiques, culture, tourisme, etc. Bien malgré eux, de nombreux secteurs ont constitué les principales variables d'ajustement à la pandémie.

Cela s'explique aussi par l'impact systémique de la crise sur l'ensemble de l'activité économique de l'UE et du monde : de l'industrie, à l'agriculture en passant par les chaînes d'approvisionnement, le commerce, les services... Aucun secteur n'a échappé aux perturbations, et les interdépendances ont été comme jamais mises en évidence.

Un tel constat permet sans doute d'expliquer le sentiment d'« union sacrée » qui vient à l'esprit en analysant les différents textes des partenaires sociaux sectoriels. Il s'agit de sauver ensemble les entreprises, les emplois, les secteurs et finalement l'économie européenne. Pour cela, un large éventail de requêtes aux autorités publiques a été sollicité. Cet éventail contient en particulier :

- des mesures sanitaires : accès aux équipements de protection individuelle dans les entreprises, information sur les protocoles sanitaires, recommandation en matière de santé-sécurité au travail ;
- des mesures économiques : soutien aux entreprises, aides d'État, accès aux liquidités, assouplissement des réglementations, report de certaines charges ;
- des mesures sociales : accès au chômage temporaire, aux prestations de sécurité sociale, aux équipements de protection, aux services de gardes d'enfants ;
- des mesures de relance et de transition : formation aux métiers du digital, aides aux investissements verts, soutien aux nouveaux modes d'organisation du travail, à la digitalisation des services... ainsi qu'une série de mesures plus spécifiques.

Le dialogue social sectoriel en 2020 a aussi révélé une forte discordance entre certains secteurs à fort taux de mobilité transfrontalière (transport, spectacle vivant, football professionnel, etc.) et l'absence de cohérence dans les politiques nationales des États membres. C'est ainsi que l'on peut lire les nombreuses critiques concernant les « mosaïques » de normes et règles nationales (aviation civile), les « patchwork » des mesures prises par les gouvernements (transport routier), l'Europe fragmentée (spectacle vivant, agences de voyage), etc. La pandémie montre que ces secteurs, bien que fortement européens, doivent encore faire face à une diversité — voire des divergences — de politiques nationales menant souvent à des incohérences susceptibles de paralyser certaines activités économiques.

Par ailleurs, la crise du Covid-19 semble opérer un effet de contre-balancier par rapport à la crise de 2008-2012. Lors de cette dernière, la « nouvelle gouvernance économique » mise en œuvre par l'UE à partir de 2011 avait mis une énorme pression sur la négociation collective, sur les salaires, sur les prestations de sécurité sociale, sur les syndicats et le dialogue social, sur les « rigidités » des marchés du travail, sur l'allègement des « charges », sur le coût « excessif » des administrations et services publics, etc.

Au contraire de la crise de 2008, celle provoquée par le Covid-19 montre le caractère essentiel du dialogue social, des bonnes conditions de travail, des mesures de soutien à l'emploi. Le Covid-19 a rappelé que les entreprises ont un besoin vital de travailleurs en bonne santé, motivés, protégés, impliqués dans les mesures prises à leur égard, et parties prenantes dans les décisions. L'importance du dialogue social, de l'information-consultation des travailleurs, de la formation est soulignée par tous les secteurs ; et de ce point de vue, sans doute la pandémie a-t-elle mieux relancé le dialogue social européen qu'aucune autre conférence n'aurait pu le faire.

Ce caractère essentiel est aussi celui de travailleuses et travailleurs souvent peu considérés, aux statuts précaires, et aux salaires insuffisants : ce sont les travailleurs des services de soins, des services d'aides aux personnes et aux ménages, des commerces, des services publics, ce sont les transporteurs routiers, les dockers, les agents de nettoyage et de sécurité, les enseignants, les fonctionnaires des administrations... La crise du Covid-19 est en quelque sorte la revanche de ces personnes-clés dans le bon fonctionnement de l'économie : c'est grâce à elles que les Européens n'ont pas connu en 2020 de ruptures dans les chaînes d'approvisionnement, d'arrêts de la production, de fermetures d'hôpitaux, d'effondrement du commerce, de pénuries alimentaires, de manque de médicaments, de suppression de services publics, d'abandon des établissements scolaires.

Cette étude a notamment souligné l'émergence de nouveaux acteurs « non traditionnels » dans le dialogue social sectoriel européen : associations de soins à la petite enfance, associations pour sans-abri, associations de personnes portant un handicap, entreprises d'économie sociale, etc. Certains de ces acteurs étaient déjà institutionnellement organisés au niveau européen, mais le fait d'entendre leur voix dans le cadre du dialogue social est nouveau, et permet de porter au niveau

européen des préoccupations nouvelles, telles que les travailleurs domestiques migrants sans-papiers. La crise sanitaire a clairement fait apparaître un enjeu européen dans le domaine des services sociaux et des services à la personne.

Cette étude a aussi montré que les partenaires sociaux de nombreux secteurs ont, dans les mesures adressées aux autorités, inclus les travailleurs indépendants, free-lance, auto-entrepreneurs (spectacle vivant, audiovisuel, agences de voyage), les travailleurs migrants (construction), les sans-papiers (services à domicile), les sous-traitants et travailleurs atypiques (industrie agroalimentaire), les travailleurs temporaires, saisonniers et détachés (agriculture, Horeca)... La pandémie a, par la force des choses, fait entrer les préoccupations de ces « travailleurs de l'ombre » essentiels dans le dialogue social. En effet, le virus ne se soucie guère du statut des travailleurs. Ce pourrait être l'opportunité d'un dialogue social plus inclusif et davantage préoccupé par la fissuration des lieux de travail (Weil 2014), ce qui serait certainement positif du point de vue de la cohésion économique et sociale en Europe.

Pour conclure, nous pouvons donc considérer que les partenaires sociaux européens ont su montrer l'utilité d'un dialogue social sectoriel inclusif dans la gestion de la crise provoquée par la pandémie. Ils ont ainsi confirmé l'importance de leur rôle en tant qu'instance paritaire au service d'une certaine forme de démocratie sociale. Toutefois, une telle conclusion nécessitera dans les mois et les années à venir de trouver sa confirmation dans la bonne articulation entre le niveau européen et les niveaux nationaux. En particulier la question de la capacité des acteurs européens à stimuler et renforcer le dialogue social et la négociation collective au niveau national pour revaloriser dans les faits les travailleurs clés et sortir de l'ombre les travailleurs les plus précaires. Le début de l'année 2021 a déjà montré, dans certains pays, les difficultés de la négociation collective nationale¹⁰⁵. On y verra le test ultime de l'utilité du dialogue social européen.

105. À titre d'exemple, en Belgique une grève nationale a été déclenchée le 29 mars 2021 devant le refus des employeurs d'octroyer davantage que 0,4 % d'augmentation salariale en 2021. En Allemagne, c'est le droit d'accès virtuel des syndicats aux télétravailleurs qui fait l'objet de tensions entre partenaires sociaux...

Références

- Bechter B., Weber S., Galetto M., Larsson B. et Prosser T. (2021) Opening the black box: actors and interactions shaping European sectoral social dialogue, *European Journal of Industrial Relations*, 1-20. <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/09596801211000012>.
- Commission européenne (2019) Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions : Le pacte vert pour l'Europe, COM/2019/640 final, 11 décembre 2019. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1596443911913&uri=CELEX:52019DC0640#document1>.
- Commission européenne (2020a) Communication de la Commission, Lignes directrices concernant l'exercice de la libre circulation des travailleurs pendant l'épidémie de Covid-19, 2020/C 102 I/03, C/2020/2051, OJ C, C1021, 30 March 2020.
- Commission européenne (2020b) Communication from the Commission Guidelines on protection of health, repatriation and travel arrangements for seafarers, passengers and other persons on board ships, OJ C 119, 14 April 2020.
- Commission européenne (2020c) European Commission Proposal for a Council Recommendation on a coordinated approach to the restriction of free movement in response to the Covid-19 pandemic, COM (2020) 499 final, 2020/0256 (NLE), Brussels, 4 September 2020.
- Commission européenne (2020d) Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council amending Regulation (EC) N° 1008/2008 of the European Parliament and of the Council on common rules for the operation of air services in the Community in view of the Covid-19 pandemic. COM (2020) 178 final, Brussels, 29 April 2020. https://ec.europa.eu/transport/sites/transport/files/legislation/com_2020_0178.pdf
- Degryse C. et Pochet P. (2011) Has European sectoral social dialogue improved since the establishment of SSDCs in 1998?, *Transfer*, 17 (2), 145-158.
- Degryse C. (2015) The European sectoral social dialogue: an uneven record of achievement?, Working Paper 2015.02, Brussels, ETUI. <https://www.etui.org/ZJY>
- Degryse C. (2019) Le dialogue social européen et les ambivalences de l'Europe sociale « triple A », *La Revue de l'IRES*, (96-97), 65-84.
- Dufresne A., Degryse C. et Pochet P. (2006) The European sectoral social dialogue : actors, developments and challenges, Brussels, P.I.E. Peter Lang.
- Federation of European social employers (2019) The social services workforce in Europe: current state of play and challenges. Report June 2019. <http://socialemmployers.eu/files/doc/Report%20-%20Social%20Services%20Workforce%20in%20Europe.pdf>
- Keller B et Weber S. (2011) Sectoral social dialogue at EU level : problems and prospects of implementation, *European Journal of Industrial Relations*, 17 (3), 227-243.
- Léonard E., Perin E. et Pochet P. (2011) The European sectoral social dialogue: questions of representation and membership, *Industrial Relations Journal*, 42 (3), 254-272.
- Marginson P. (2005) Industrial relations at European sector level: the weak link?, *Economic and Industrial Democracy*, 26 (4), 511-540.
- Noblecourt M. (2020) La démocratie sociale, cet art oublié du compromis, *Le Monde*, 18 mars 2020. https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/03/18/la-democratie-sociale-cet-art-oublie-du-compromis_6033476_3232.html

- Parlement européen (2021) Migrant seasonal workers in the European agricultural sector, Briefing, February 2021. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/689347/EPRS_BRI\(2021\)689347_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2021/689347/EPRS_BRI(2021)689347_EN.pdf)
- Rainone S. (2020) After the 'Hairdressing agreement', the EPSU case: can the Commission control the EU social dialogue?, Policy Brief 15/2020, Brussels, ETUI.
- Tricart J-P. (2019) Legislative implementation of European social partner agreements: challenges and debates, Working paper 2019.09, Brussels, ETUI.
- UNI-Europa et Fédération européenne du nettoyage industriel (2016) Choisir le mieux disant : un guide pour les adjudicateurs publics et les acheteurs privés de prestation de propreté, Bruxelles, Uni-Europa et FENI.
- Weil D. (2014) The fissured workplace: why work became so bad for so many and what can be done to improve it, Cambridge, Mass., Harvard University Press.

Annexe

Tableau récapitulatif des mesures demandées par les partenaires sociaux sectoriels européens durant la crise du Covid-19, en 2020

	Recommandations sanitaires aux entreprises	Soutien aux entreprises	Protection des emplois	Reconnaissance des travailleurs essentiels	Accès aux fonds européens, fonds de relance	Soutien à la formation et aux nouveaux modes d'organisation du travail	Harmonisation européenne des protocoles sanitaires	Mesures de marché	Continuité des chaînes d'approvisionnement	Coordination des mesures nationales	Assouplissements réglementaires
Horeca	1	1	1		1	1	1				1
Spectacle		1	1		1					1	
Football pro.	1									1	
Transports	1			1	1					1	
Transport maritime		1	1	1			1			1	1
Aviation		1	1				1			1	1
Transport routier										1	1
Ports	1	1					1		1		
Sucre								1	1		
Graphisme	1	1							1		
Services sociaux	1	1	1	1	1		1				
Agroalimentaire	1	1		1			1		1		
Pêche	1			1	1			1			1
Banques											
Assurances	1										
Audiovisuel		1	1		1						
Voyage		1	1		1						
Télécommunications	1					1					
Commerce	1	1	1	1	1	1			1		
Construction	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1
Nettoyage industriel			1	1				1			
Bois	1	1	1			1		1			
Intérim	1		1	1	1	1					
Sécurité privée	1	1	1	1				1			
Agriculture	1		1	1							
Automobile, métallurgie	1	1	1		1		1	1	1		
Cvts locaux et régionaux	1	1		1		1					
Éducation	1	1				1					
Administrations centrales	1	1		1		1					
Textile-habillement, Cuir	1	1	1		1	1		1			
Chimie	1										
TOTAL	22	19	16	13	12	10	8	8	7	6	6

Source : Élaboration propre de l'auteur

**European
Trade Union Institute**

Bd du Roi Albert II, 5
1210 Brussels
Belgium
+32 (0)2 224 04 70
etui@etui.org
www.etui.org

D/2021/10.574/13

ISBN 978-2-87452-603-9 (version imprimée)

ISBN 978-2-87452-604-6 (version électronique)



9 782874 526039

etui.